



COMPTE RENDU IN EXTENSO
1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2019
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

21 ET 22 FEVRIER 2019
(2ÈME JOURNÉE)

.....

(MANDATURE 2018-2021)



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
 REUNION DES 21 ET 22 FEVRIER 2019
 1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI U 2019
 RIUNIONE DI I 21 E 22 DI FERRAGHJU

S O M M A I R E / S U M M À R I U

**JOURNEE DU 22 FEVRIER 2019
 GHJORNU DI U 22 DI FERRAGHJU**

Ouverture de la séance, reprise des travaux 12

ASSEMBEE DES JEUNES / ASSEMBLEA DI A GIUVENTU

[Rapport n° 2019/O1/051 : Présentation des motions de l'Assemblea di a Giuventù](#) 12

(Délibération n° 2019/045 AC du 22 février 2019)

Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI 12

Vote du rapport 14

L'Assemblée de Corse prend acte des motions 14

PRISE EN CHARGE INTERVENANT EXTERIEUR
--

<u>Rapport n° 2019/O1/050 : Prise en charge des frais d'hébergement de transport et de restauration d'un intervenant extérieur dans le cadre de la réunion du comité de pilotage « Primura »</u> (Délibération n° 2019/046 AC du 22 février 2019)	15
Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI	15
Vote du rapport	16

LANGUE CORSE / LINGUA CORSA

<u>Rapport n° 2019/O1/018 : Chjama a prughetti « Casa di a lingua »</u> (Délibération n° 2019/047 AC du 22 février 2019)	17
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif chargé de la langue corse	17
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	18
Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	19
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	20
M. Jean-Martin MONDOLONI	20
M. Xavier LUCIANI, en réponse aux intervenants	20
Vote du rapport	23
<u>Rapport n° 2019/O1/038 : Modification de la délibération n° 15/535 AC de l'Assemblée de Corse portant attribution du prix du livre Corse 2017</u> (Délibération n° 2019/048 AC du 22 février 2019)	24
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif chargé de la langue corse	24
Le président Jean-Guy TALAMONI	24

Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	24
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	24
Vote du rapport	25
<u>Rapport n° 2019/O1/033 : Approbation des plans d'aménagement des forêts territoriales de Santa Maria Sichè et de Veru</u> (Délibération n° 2019/049 AC du 22 février 2019)	26
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Lionel MORTINI, président de l'Office du développement agricole et rural de la Corse	26
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	27
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	28
Vote du rapport	29

EAU - ASSAINISSEMENT / ACQUA - RISANAMENTU

<u>Rapport n° 2019/O1/037 : Les enjeux de gestion de la ressource en eau - Contribution aux Assises de l'eau</u> (Délibération n° 2019/050 AC du 22 février 2019)	30
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse	30
Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	35
Prise(s) de parole :	
M. François-Xavier CECCOLI	35
M. Pierre GHIONGA	37
M. Xavier LUCIANI, en réponse aux intervenants	38

M. François-Xavier CECCOLI	40
M. Xavier LUCIANI, en réponse	40
Vote du rapport	41

AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES AFFARI AUROPEANI E INTERNAZIUNALI
--

<u>Rapport n° 2019/O1/036 : Rapport d'information – Point d'étape de la politique en matière d'affaires européennes et de coopération territoriale à la fin de l'exercice 2018</u> (Délibération n° 2019/051 AC du 22 février 2019)	42
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive en charge des affaires européennes	42
Le président Gilles SIMEONI	52
Le président Jean-Guy TALAMONI	52
Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	52
Prise(s) de parole :	
M. Pierre-Jean LUCIANI	53
M. Guy ARMANET	53
M. Jean-Martin MONDOLONI	54
Mme Nadine NIVAGGIONI	55
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI	55
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, en réponse aux intervenants	56
Le président Gilles SIMEONI	59
Vote de prise d'acte	61
Suspension de séance	62
Reprise de séance	63

**PROJET DE RESOLUTION SOLENNELLE RELATIVE A LA MISE EN
ŒUVRE DES PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE SOCIALE
RELATIVES AUX PRIX DES CARBURANTS ET DES PRODUITS DE
CONSOMMATION COURANTE**

Projet de résolution déposé par le président du Conseil exécutif, le président de l'Assemblée de Corse et le président du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse (Délibération n° 2019/052 AC du 22 février 2019)	63
Présentation du projet de résolution solennelle par le président Jean-Guy TALAMONI	63
Présentation du projet de résolution solennelle par le président Gilles SIMEONI	66
Prise(s) de parole :	
M. François ORLANDI	71
M. François-Xavier CECCOLI	74
M. Pierre POLI	75
Mme Anne-Laure SANTUCCI	76
Mme Laura-Maria POLI	77
M. Petr' Antone TOMASI	80
M. Jean-Martin MONDOLONI	82
Mme Fabienne GIOVANNINI	83
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI	85
Le président Jean-Guy TALAMONI	86
Vote du projet de résolution solennelle	86
Suspension de séance	86
Reprise de séance	87
Mme Mattea CASALTA assure la présidence de l'Assemblée	87

MOTIONS / MUZIONE

<u>MOTION n° 2019/E1/004</u> déposée par le président Jean-Guy TALAMONI	87
Souhait que la Corse devienne une île verte sans glyphosate	
(Délibération n° 2019/053 AC du 22 février 2019)	
Présentation de la motion par M. Petr' Antone TOMASI	87
Le président Gilles SIMEONI, amendement	88
Vote amendement	88
Vote motion ainsi amendée	88
<u>MOTION n° 2019/E1/015</u> déposée par les groupes « Corsica libera », « Partitu di a Nazione Corsa » et « Femu a Corsica » : Maintien des services publics dans le rural et soutien aux personnels des finances publiques de Corse, notamment ceux de Sartè et Livia	89
<u>MOTION n° 2019/E1/002</u> déposée par Mme Santa DUVAL, du groupe « Per l'Avvene » : Demande de maintien d'un maillage cohérent des services des finances publiques sur le territoire insulaire	89
FUSIONNEES avec demande d'examen prioritaire EN :	
<u>MOTION n° 2019/O1/031</u> déposée par l'ensemble des groupes (« Corsica libera », « Partitu di a Nazione Corse », « Femu a Corsica » et « Per l'Avvene » auxquels s'associent « Andà per Dumane » et « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica ») : Maintien des services publics dans le rural et soutien aux personnels des finances publiques de Corse	89
(Délibération n° 2019/054 AC du 22 février 2019)	
Mme Mattea CASALTA	89
Présentation de la motion par M. Pierre-José FILIPUTTI	89
Le président Gilles SIMEONI, amendement	91
Vote amendement	92
Vote motion ainsi amendée	92

<u>MOTION n° 2019/E1/007</u> déposée par le groupe « Corsica libera » :	93
Riforma di u Basciglie	
(Délibération n° 2019/055 AC du 22 février 2019)	
M. Pierre-José FILIPUTTI	93
M. Jean-François CASALTA	93
Présentation de la motion par Mme Vannina ANGELINI-BURESI	93
Le président Gilles SIMEONI, amendement	94
Vote amendement	95
Vote motion ainsi amendée	95
<u>MOTION n° 2019/E1/003</u> déposée par le président Jean-Guy TALAMONI : Eléments de réforme des écoles supérieures du professorat et de l'éducation introduits par le projet de loi pour une école de la confiance	96
(Délibération n° 2019/056 AC du 22 février 2019)	
Présentation de la motion par M. Petr' Antone TOMASI	96
M. Romain COLONNA	97
M. Julien PAOLINI	97
M. Petr' Antone TOMASI	97
Le président Gilles SIMEONI, amendement	97
Vote amendement	97
Vote motion ainsi amendée	98
<u>MOTION n° 2019/E1/006</u> déposée par le président Jean-Guy TALAMONI : Demande de création d'une commission de travail dédiée à la libération des prisonniers politiques et à l'arrêt de toutes poursuites envers les recherchés et anciens condamnés	99
(Délibération n° 2019/057 AC du 22 février 2019)	
Présentation de la motion par Mme Julie GUISEPPI	99
Mme Mattea CASALTA	
Vote motion	100

<u>MOTION n° 2019/E1/013</u> déposée Mme Julia TIBERI du groupe « Partito di a Nazione Corsa » : Référendum d’initiative citoyenne (Délibération n° 2019/058 AC du 22 février 2019)	101
Présentation de la motion par Mme Julia TIBERI	101
Prise(s) de parole :	
M. Petr’Antone TOMASI	102
Mme Julia TIBERI	102
Mme Anne TOMASI	103
M. Jean-François CASALTA	103
Mme Julia TIBERI	103
Mme Mattea CASALTA	103
Le président Gilles SIMEONI, avis du CE	103
Vote motion	104
<u>MOTION n° 2019/E1/014</u> déposée M. Pierre POLI du groupe « Partito di a Nazione Corsa » : Politique sociale (Délibération n° 2019/059 AC du 22 février 2019)	105
Présentation de la motion par M. Pierre POLI (amendement)	105
Prise(s) de parole :	
M. Petr’Antone TOMASI	107
Le président Gilles SIMEONI, avis du CE	107
Vote amendement	107
Vote motion ainsi amendée	108
<u>MOTION n° 2019/O1/017</u> déposée M. Michel GIRASCHI, au nom du groupe « Corsica libera » : Mise en place d’une autre voie au concours à destination des contractuels du grand plan de formation (Délibération n° 2019/060 AC du 22 février 2019)	109
Présentation de la motion par M. Michel GIRASCHI, amendement	109
Prise(s) de parole :	
M. Xavier LUCIANI, avis du CE	110
Mme Mattea CASALTA	112
M. Michel GIRASCHI	112
M. Xavier LUCIANI	112
Mme Vannina ANGELINI-BURESI	112
M. Xavier LUCIANI	113

M. Michel GIRASCHI	113
Mme Mattea CASALTA	114
M. Michel GIRASCHI	114
Vote amendement	114
Vote motion ainsi amendée	115
<u>MOTION n° 2019/O1/018</u> déposée M. Michel GIRASCHI, au nom du groupe « Corsica libera » : Statut des intervenants en langue et culture corses dans le premier degré	115
(Délibération n° 2019/061 AC du 22 février 2019)	
Présentation de la motion par M. Michel GIRASCHI, amendement	115
Prise(s) de parole :	
Mme Anne-Laure SANTUCCI	116
Mme Vannina ANGELINI-BURESI	116
M. Xavier LUCIANI, avis du CE. Amendement	116
Mme Mattea CASALTA	117
Vote amendement CE	117
Vote amendement M. Michel GIRASCHI	117
Vote motion ainsi amendée	118
<u>MOTION n° 2019/O1/019</u> déposée Mme Vannina ANGELINI-BURESI au nom du groupe « Corsica libera » : Dutazione urarie glubale di u cullegju di Vicu è di i stabilimenti di l'internu	119
<u>MOTION n° 2019/O1/021</u> déposée Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : Dutazione urarie glubale di i stabilimenti di u secondu gradu	119
(Délibération n° 2019/061 AC du 22 février 2019)	
Présentation de la motion par Mme Anne TOMASI	119
Présentation complémentaire de la motion par Mme Vannina ANGELINI-BURESI	120
Prise(s) de parole :	
Mme Véronique ARRIGHI	121
Le président Gilles SIMEONI, avis du CE	123
Vote motion ainsi amendée	123

<u>MOTION n° 2019/O1/020</u> déposée Mme Laura FURIOLI, au nom du groupe « Corsica libera » : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime	124
(Délibération n° 2019/061 AC du 22 février 2019)	
M. Michel GIRASCHI quitte l'hémicycle	124
Présentation de la motion par Mme Laura FURIOLI	124
Mme Mattea CASALTA	126
Mme Laura FURIOLI, lecture de l'amendement substitutif déposé par les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera » et « PNC »	126
Le président Gilles SIMEONI, avis du CE	127
Vote amendement substitutif	127
Vote motion ainsi amendée	127
Le président Gilles SIMEONI	128
Mme Mattea CASALTA	128
<u>MOTION n° 2019/O1/022</u> déposée par le président Jean-Guy TALAMONI	129
Situation en Catalogne	
<u>MOTION n° 2019/O1/027</u> déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : Soutien aux prisonniers politiques catalans actuellement jugés	129
(Délibération n° 2019/064 AC du 22 février 2019)	
Présentation de la motion par M. Romain COLONNA	129
Le président Gilles SIMEONI, avis du CE	130
Vote motion	130
<u>MOTION n° 2019/O1/016</u> déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : Situation des personnels de l'Office national des forêts en Corse	131
(Délibération n° 2019/065 AC du 22 février 2019)	
Présentation de la motion par Mme Mattea CASALTA	131
Présentation complémentaire de la motion par M. Julien PAOLINI	132
Mme Mattea CASALTA	133
Le président Gilles SIMEONI, avis du CE	133
Vote motion	133
La séance est levée	134

La séance est ouverte à 11 h 05 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

La régie vous demande de sortir votre carte et de la remettre dans l'emplacement prévu à cet effet. Vous sortez la carte, vous la remettez, s'il vous plaît, parce qu'il y a un problème technique qui sera résolu par ce simple geste.

Chers collègues, nous allons reprendre nos travaux, si vous le voulez bien.

ASSEMBLEE DES JEUNES / ASSEMBLEA DI A GIUVENTU

[Rapport n° 2019/O1/051 : Présentation des motions de l'Assemblea di a Giuventù](#)

J'ai un bref rapport à vous présenter. Lors de sa séance du 6 février dernier, L'Assemblea di a Giuventù a adopté 7 motions dont vous avez été destinataires.

Les différentes institutions concernées ont également été destinataires de ces textes et conformément au règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù, ils vous sont aujourd'hui présentés. Je vous demanderai d'en prendre acte.

La première motion déposée par Pierre-Joseph PAGANELLI du groupe « Giuventù naziunalista » demande à ce que l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants internationaux ne soit pas appliquée à l'Université de Corse à la rentrée 2019.

La seconde motion présentée par Ella FILIPPI au nom du groupe « Giuventù naziunalista » vise à mettre en place un travail conjoint entre la Commission « social, éducation et formation » de l'Assemblea di a Giuventù et le groupe CODIM afin de lutter contre la précarité étudiante. Cette motion s'inscrit parfaitement dans le droit-fil de nos préoccupations et notamment de la conférence sociale que nous avons mise en place et dont nous vous parlerons un peu plus tard.

La troisième motion concerne la réalisation d'une étude portant sur la création d'EPIM (équipe de première intervention en montagne) au sein du SISS 2A. Elle a été déposée par le groupe « Giuventù naziunalista » et présentée par Petr'Antone VESPERINI. Vous la recevrez sous peu, M. le Président du SISS 2A et naturellement, le président ARMANET du SISS 2B sera destinataire d'une copie.

La motion suivante a été présentée par Ella FILIPPI au nom du groupe « Giuventù naziunalista ». Elle concerne la protection animale, tant dans le domaine de l'élevage qu'au niveau des animaux de compagnie.

Antoine CONSTANT-CAVALLI pour le groupe « Cunstruvimu l'avvene » a présenté une motion visant à lutter contre le harcèlement scolaire. Celle-ci a été transmise au Conseil exécutif et au rectorat.

Thomas LINALE au nom du groupe « Custruvimu l'avvene » a demandé la mobilité de l'Assemblea di a Giuventù, c'est-à-dire que certaines de ses séances se déroulent à Bastia dans un souci d'équité territoriale.

En tant que président de l'Assemblée de Corse et président de l'Assemblea di a Giuventù, je suis bien entendu favorable à cette mobilité qui doit s'appliquer également, me semble-t-il, aux séances de l'Assemblée de Corse. Cela m'a d'ailleurs été demandé par le syndicat STC de la Collectivité de Corse. C'est ce que j'ai dit aux conseillers et je leur ai indiqué que si les conditions techniques et matérielles étaient réunies, cette demande, pour l'Assemblea di a Giuventù, pourrait être mise en œuvre.

La septième motion présentée par Don Joseph LUCIONI et Antoine CONSTANT-CAVALLI, pour le groupe « Custruvimu l'avvene » s'intitule « prévention et sensibilisation des dangers potentiels des outils numériques, une politique numérique au service de la lutte contre les fractures sociales, économiques territoriales ». C'est une motion dont la mise en œuvre relève directement de la Collectivité de Corse. Je ne doute pas que le plus grand soin y sera apporté.

A ce sujet, je suis heureux de vous informer qu'une des motions adoptée lors de la séance du mois d'octobre a d'ores et déjà trouvé un écho favorable auprès de l'ADEC. Il s'agissait d'une motion présentée par M. Michel PERETTI du groupe « Giuventù di u centru drittu » qui avait pour thème la cyber sécurité des entreprises corses. Faisant suite à cette motion, le président, Jean-Christophe ANGELINI, a informé la semaine dernière l'Assemblea di a Giuventù que l'ADEC a conventionné avec l'ANSSI (Agence nationale de la

sécurité des systèmes d'information) afin de mettre en œuvre une politique d'animation et d'offrir un accompagnement supplémentaire en matière de cyber sécurité aux entreprises et aux partenaires institutionnels.

C'est une satisfaction pour nous tous qui avons voté à l'unanimité pour cette Assemblea di a Giuventù conçue comme une ressource pour l'action publique.

Pour conclure, je vous rappelle que la seconde mandature de l'Assemblea di a Giuventù débutera au mois d'avril prochain et que la phase de candidature individuelle est ouverte jusqu'au 10 mars.

Je vous invite maintenant à prendre acte des motions adoptées par l'Assemblea di a Giuventù lors de sa séance du 6 février 2019.

Vous avez ces motions, vous en avez pris connaissance. Je vous demande de voter formellement pour en prendre acte.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'Assemblée de Corse a pris acte de ces motions.

Merci.

PRISE EN CHARGE INTERVENANT EXTERIEUR

Rapport n° 2019/O1/050 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'un intervenant extérieur dans le cadre de la réunion du comité de pilotage « Primura »

Il y a un autre petit rapport qui concerne le dossier « Primura ». Il s'agit de la prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'un intervenant extérieur dans le cadre de la réunion du comité de pilotage « Primura ».

Vous vous souvenez que, par délibération du 20 septembre 2018, nous avons voté la création du comité de pilotage du projet « Primura » (prima urgenza è assistenza) au sein de la Collectivité de Corse.

Ce comité co-présidé par le président de l'Assemblée de Corse et la conseillère exécutive en charge des domaines social et santé a débuté ses travaux afin de répondre aux objectifs et missions qui lui ont été assignés.

Pour ce faire, la délibération susmentionnée prévoit la possibilité de procéder à l'audition des acteurs concernés par ce sujet. Dans le cadre des travaux du comité de pilotage, il est prévu de prendre à la tâche une personne qualifiée, le docteur Suzanne TARTIERE, responsable du développement médico-social, directrice du projet MU afin de présenter une nouvelle méthode de formation aux gestes de premiers secours.

Conformément aux usages de notre Collectivité, à l'article 1^{er} de la délibération de l'Assemblée de Corse en date du 25 octobre 2018, je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport, à l'hébergement et à la restauration de cet intervenant extérieur non rémunéré.

Toutes ces dépenses, dont le montant égal ne saurait excéder 2 000 €, seront réalisées dans le respect des règles des marchés publics. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Sur ce rapport, est-ce que l'Exécutif a quelque chose à ajouter ? C'est un rapport concernant la prise en charge des frais concernant la venue de Mme TARTIERE. Non. Très bien. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je vous demande donc de voter sur cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La délibération est ADOPTÉE à l'unanimité.

Nous en arrivons au rapport n° 18.

LANGUE CORSE / LINGUA CORSA

[Rapport n° 2019/O1/018 : Chjama a prughetti « Casa di a lingua »](#)

M. Xavier LUCIANI

On a fixé une nouvelle ambition pour « e case di a lingua », l'ambition « di l'imersione ». L'immersion, savoir que l'objet qui a été clairement affiché par la Collectivité de Corse est de parvenir à identifier et à constituer une offre de la pratique de la langue, par immersion sur les territoires, à un public de tous âges, de manière généralisée à partir de ce présent appel à projets.

Je rappelle quand même, et je me tourne vers mon collègue Pierre GHIONGA, que l'Assemblée avait adopté en son temps « u pianu ligua 2020 » qui avait défini un cadre d'actions dans le domaine de la langue. Un des principaux champs d'intervention de la politique linguistique porté par la Collectivité de Corse était la promotion à la diffusion de la langue corse dans la société.

C'est donc dans ce cadre que nous avons mis en place un axe de travail qui tend à développer les fameuses méthodes dites immersives dans lequel s'inscrit cet appel à projets.

Bien entendu, notre ambition à travers ce dispositif se décline en plusieurs objectifs. Le premier est de faire émerger, de pérenniser des initiatives d'immersion en langue corse de qualité. Je crois que l'enjeu qualitatif, aujourd'hui, est plus qu'important.

Deuxièmement, de soutenir et de valoriser toute activité ou évènement en immersion en langue corse, permettre une offre immersive diverse, innovante et accessible à tout public. Favoriser aussi, et c'est un des grands points de cet appel à projets, la mutualisation des moyens en invitant bien sûr à des pratiques immersives collégiales à travers notamment l'émergence ou la consolidation de réseaux d'acteurs dynamiques. Rendre accessible au plus grand nombre ces pratiques immersives en langue corse.

Ces appel à projets sont destinés à tous les acteurs ou regroupement d'acteurs (associations, individus, organismes) ayant pour objectif la mise en

commun de leurs moyens, afin d'assurer un programme d'événements ou d'activités en totale immersion en langue corse.

Il a pour objectif de soutenir financièrement ces projets d'immersion en langue corse.

Pour vous donner un ordre d'idée, hier soir, on a évoqué la convention-cadre avec CANOPE. Là aussi, l'enveloppe estimée cette année pour cet appel à projets est d'environ 200 000 €, avec un montant maximum pour chaque « case di a lingua » constituée de 50 000 €. Le montant de l'aide dépendra de la qualité du projet présenté et des garanties offertes en termes de pratique immersive de la langue.

Un mot pour vous dire que, dans ce cadre-là, on a déjà soutenu l'association « pratica lingua » au titre de ces actions en langue corse et cette association présente pour nous toutes les caractéristiques d'une « casa di a lingua » vers laquelle la Collectivité de Corse aimerait porter ce type de projet.

Pour le reste, je suis prêt à répondre aux interrogations des questions sur cette initiative, sachant qu'on se donne deux mois pour mettre en place des premières « case di a lingua ».

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de Commission des finances. Anne TOMASI va nous le présenter. Vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

J'ai souhaité avoir une précision concernant la notion de lieu dédié à la pratique de l'immersion linguistique. Sera-t-il exclusivement mis à la disposition de l'association retenue dans le cadre de l'appel à projet ou sera-t-il également à la disposition d'autres associations, entreprises ou écoles qui proposeront de l'immersion.

Les services ont précisé qu'il ne s'agissait pas de dédier un lieu unique, ce qui serait réducteur, mais plutôt de définir « des lieux » où peut être pratiquée la langue corse en immersion. De la même façon, cela n'est pas réservé à une association mais à un réseau d'associations d'acteurs qui seront en mesure de

proposer des pratiques qui tendent vers l'immersion, étant précisé que toutes les associations ne seront pas en capacité de présenter un projet d'actions immersives.

Ils ont précisé également que le financement apporté par la Collectivité de Corse sera défini en fonction du projet et ajusté au regard du niveau d'immersion proposé. A ce titre, la Direction de la langue corse devra étudier l'investissement financier correspondant à l'objectif de la politique dans ce domaine.

En rappelant son intérêt pour l'immersion, M. Jean-Martin MONDOLONI s'est interrogé sur l'existence d'indicateurs permettant de démontrer que l'immersion est un catalyseur de l'apprentissage de la langue et, in fine, permettre de procéder à l'évaluation de la politique menée dans ce domaine.

Les services ont précisé que dans le cadre des actions de formation en immersion qui seront proposées, il sera possible de demander aux associations ou réseau d'associations d'effectuer une première évaluation diagnostique afin de connaître le niveau initial des apprenants et, à l'issue, mesurer les progrès réalisés.

Cela pourrait s'évaluer, par exemple, au regard du nombre de « certificatu » présentés et au regard du niveau obtenu par les certifiés.

Concernant les activités en immersion, les services ont précisé que cela supposait déjà une certaine maîtrise de la langue. Les outils permettant d'évaluer le travail accompli et l'efficacité du dispositif dépendront donc des projets présentés.

Enfin, ils ont rappelé que la Collectivité de Corse disposait également d'un marché d'apprentissage par immersion à destination des adultes avec la collaboration du Greta et dans lequel une évaluation systématique du niveau des participants est effectuée en début et en fin de formation.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Sur ce rapport, il y a un avis de la Commission de la culture : Avis favorable, ce qui ne m'étonne qu'à moitié.

Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? M. GHIONGA, ancien conseiller exécutif en charge de la langue.

M. Pierre GHIONGA

Président, je me réjouis de ces initiatives, bien entendu. Mais je voudrais une précision. Dans la première version de « e case di a lingua », il y avait une chambre de territorialisation, une « casa di a lingua » par territoire et je ne retrouve pas cette notion dans ce rapport. Est-ce qu'il y a toujours l'ambition d'avoir una « casa di a lingua » par territoire ? Est-ce qu'il y a toujours cette ambition de créer et de faire émerger « una casa di a lingua » dans chaque territoire de notre île ?

Le Président TALAMONI

Merci. D'autres interventions ? Oui, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Simplement pour revenir sur ce que j'ai dit en Commission des finances, quand je parle de contrôle et d'évaluation, ce n'est évidemment pas pour poser un regard inquisiteur sur les pratiques d'immersion dont nous sommes tous convaincus de la plus-value quant aux apprentissages linguistiques, c'est simplement précisément, pour taire celles et ceux qui pensent encore que tout cela est de l'argent jeté par la fenêtre. Il faut qu'on se dote d'outils et d'évaluations. Je pense notamment que de pouvoir évaluer en entrée et en sortie les apprenants, cela permettrait de poser rationnellement les choses et d'évacuer les dernières scories qu'on peut porter ou que certains, habilement, portent sur ces sujets. L'immersion fait partie, c'est la partie d'un tout, des pratiques qu'il faut valoriser, je rejoins Pierre, le plus possible en Corse en essayant de territorialiser ce type d'action.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Peut-être un mot de réponse de l'Exécutif à ces deux interventions.

M. Xavier LUCIANI

Simplement sur l'aspect territoire, le fait qu'on ait bloqué, en quelque sorte, à 50 000 € par « casa » cette année, c'est-à-dire qu'en gros, on imagine qu'il y ait au moins 4 réseaux territoriaux. Donc, on vise le grand Bastia, bien sûr en priorité, « a casa balanina », la Balagne avait déjà une première expérience, si possible les grandes zones comme Aiacciu, voire dans le sud ou

le centre, peu importe. L'important, c'est d'avoir au moins 4 réponses pour mutualiser.

Pourquoi n'y a-t-il pas une ostentation à un endroit précis ? C'est que justement, c'est le principe de la diffusion et aussi le principe de la souplesse aussi, sinon on va figer et on va scléroser, je pense. C'est un peu l'échec, peut-être, de la première expérience des « case » d'où le reformatage en quelque sorte et le nouvel état d'esprit de manière à mettre en réseau le monde associatif et ne pas coller sur une simple association, tout le poids, di purtà a croce di sta crusciana quì. Ça, c'est le premier point.

Sur l'immersion, Jean-Martin, bien sûr qu'il n'y a pas d'équivoque. Je crois que nos rapports avec le rectorat, parce qu'il y a aussi l'enjeu qualitatif, je l'ai évoqué tout à l'heure, y compris dans l'enseignement, je crois que le pilonnage systématique que nous faisons avec ma collègue Josepha sur cet enjeu qualitatif notamment, sur le besoin d'avoir une évaluation formative de collégiens et de lycéens et aussi dans le primaire, on a reçu, d'ailleurs hier, un dossier énorme de la part du rectorat, parce que finalement, il n'était pas habitué à ce qu'on demande des comptes. On leur a dit que le déchiffre ne suffisait plus, parce que les chiffres, vous le savez très bien, en bon mathématicien que vous êtes, on peut leur faire dire pratiquement une chose et son contraire. Donc, on a axé une des priorités sur la dévaluation des politiques menées immersives.

Je précise quand même qu'il y a à peu près 250 enfants en maternelle, cette année, qui sont en immersion totale, les petites sections de Ponte Nove, d'Andria FAZI in Aiacciu et six classes maternelles de Ghisonaccia. On est en train d'évaluer ces enfants. Les retours que nous avons sont plus que satisfaisants et je crois qu'il y a même des documents qui vont être élaborés, notamment des films sur la production de ces enfants. On voit bien qu'à un moment donné, c'est vraisemblablement malgré, je le dis ici parce qu'on a constaté lors de la dernière réunion que nous avons eue avec la rectrice, des réticences énormes, la loi sur les codes de la confiance que je qualifierais de loi sur l'abus de confiance, parce qu'on a l'impression aujourd'hui, que le rectorat veut freiner ce qui est pour nous une première réussite, c'est-à-dire l'ouverture de classes immersives en maternelle.

Cela a été évoqué par Anne TOMASI, le fait qu'il y a un effort aussi en direction de tout public, des ateliers gratuits dans 6 régions de Corse puisque nous finançons le GRETA, à hauteur de 180 000 €, sur ces ateliers, avec une mention particulière sur l'évaluation notamment de « a certificazione » que nous finançons aussi. Bien entendu, reste maintenant à réussir ce pari là.

Je pense que dans 4 ou 5 régions, on a les moyens de le faire. Ça va permettre de légitimer, en quelque sorte, ce qui se fait dans les murs des écoles et de déplacer en quelque sorte la pratique immersive à des publics. Je vous dirai que nous avons une sur-demande puisque nous avons plus de 500 personnes qui demandent à suivre ces cours en immersion totale.

Tout ceci va être en lien, les ateliers du GRETA, le travail associatif, ces « case di a lingua » et le corollaire éducatif vont donner une cohérence plus forte sachant que le mois prochain, théoriquement, on devrait reformuler, encore une fois, un autre outil qui va être important pour nous, c'est l'aspect « cunsigliu ».

Dernier petit point, nous avons demandé aussi, parce que c'est important et puisque nous finançons, à ce qu'il y ait une évaluation beaucoup plus soutenue. Nous le disons, parce que c'est l'argent de la Corse que nous donnons à l'Etat pour la formation des professeurs des écoles du premier degré (je précise qu'on donne quand même 1,5 M€ pour cette formation), on demande quand même à avoir un retour sur expérience. Qu'est-ce qu'on fait en fin de stage ? Quel est le positionnement en termes de compétences linguistiques des professeurs linguistiques formés ? Quel est le retour pédagogique ? Qu'est-ce qu'on retrouve dans les classes ?

Tout ceci est important, sachant qu'on a reçu hier et je m'arrêterai, tout est en boucle et je crois qu'il y a une cohérence, on ne peut plus saucissonner maintenant l'enjeu linguistique, il est global. On a donc demandé un retour sur les projets immersifs qui seront donc à disposition pour les enseignants. Ils vont nous permettre de faire école, c'est le cas de le dire, et de multiplier ce type de pratique dès l'âge de 3 ans, malgré cette réforme qui, pour nous, suscite quelques inquiétudes au niveau de l'école de la confiance.

Le Président TALAMONI

Merci. Après cette réponse de l'Exécutif, nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Non-participation de Pierre-Jean LUCIANI).

Les services en prennent bonne note afin que cela soit mentionné dans les procès-verbaux et que cela puisse rester dans l'histoire.

Rapport n° 2019/O1/038 : Modification de la délibération n° 15/535 AC de l'Assemblée de Corse portant attribution du prix du livre Corse 2017

M. Xavier LUCIANI

C'est juste un détail. On demande à modifier l'article 2 de la délibération du 21 décembre 2018 qui portait sur l'attribution du prix du livre de la Collectivité.

Il s'agit d'un erratum tout simplement.

Dans la première délibération, les récompenses de deux lauréats ont été inversées. En effet, Patrizia CATTACECA s'est retrouvée dans la catégorie « œuvres de création littéraire en langue corse » alors qu'il s'agissait, Président vous le savez, de la catégorie « essais ou œuvres de nature scientifique ayant un lien direct avec la Corse » qui avait récompensé M. FERRALI.

L'erratum consiste à rétablir chacun des auteurs dans la bonne catégorie pour laquelle il a été primé. Je salue au passage le travail considérable qui a été fait sur le chant corse par Patrizia CATTACECA dans cet ouvrage.

Le Président TALAMONI

Nous nous joignons bien entendu avec enthousiasme à cet éloge, non seulement du travail de Patrizia CATTACECA, mais des autres aussi qui ont réalisé de très beaux ouvrages que notre jury a voulu récompenser.

Sur ce rapport, il y a un avis oral de la Commission de la culture. Je pense qu'il doit être favorable ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture, à l'unanimité.

Mme Anne TOMASI

Même avis pour la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Oui, il est difficile d'être contre. En fait, c'est une erreur matérielle qui est corrigée.

S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant n° 33. Lionel MORTINI va nous présenter ce rapport. Vous avez la parole.

AGRICULTURE – FORÊTS / AGRICULTURA - FURESTE

Rapport n° 2019/O1/033 : Approbation des plans d'aménagement des forêts territoriales de Santa Maria Sichè et de Veru

M. Lionel MORTINI

Comme vous le savez, le code forestier prévoit que chaque forêt publique soit gérée à l'aide d'un plan d'aménagement forestier. Ce document est rédigé par l'Office national des forêts, en concertation continue avec le propriétaire.

L'Assemblée de Corse a déjà approuvé 31 aménagements forestiers ces dernières années.

Le présent rapport concerne les forêts territoriales de Santa Maria Sichè et de Veru, dont les principales données techniques sont les suivantes :

- surface totale aménagée : 699 ha
- prévision annuelle de récolte : 424 m³

Santa Maria Sichè : l'essence objective sera le chêne vert et l'objectif de gestion sera la production de bois de chauffage, la valorisation en bois d'œuvre n'étant actuellement pas au point.

Les actions prévues dans le cadre de l'aménagement (hors coupe) concerneront la création d'une route forestière en partie nord, la matérialisation des limites artificielles et la pose de panneaux d'entrée en forêt.

Des travaux optionnels de pose de clôture pourront être conduits en cas d'aboutissement des rejets par le bétail menaçant la régénération.

Pour la forêt de Veru, la forêt territoriale, telle qu'elle est aujourd'hui, est une forêt ruinée par les incendies où la quasi-totalité des peuplements est de pin maritime.

Les objectifs affectés à la forêt sont donc :

- la protection contre le risque incendie correspondant au projet de ZAL prévu dans la PRMF,
- l'accueil du public sur une surface de 3,65 ha, correspondant à une aire d'accueil du public sécurisée, en bord de route. Cette aire d'accueil sera le point de départ de trois sentiers qui feront des boucles en forêt de longueurs et de niveaux de difficultés différents.

Sur le reste de la forêt, l'objectif sera la conservation générale des milieux, des espèces et des paysages. L'objectif sera de rendre le peuplement le plus résilient possible par rapport au risque incendie et aux attaques parasitaires

Il est donc proposé d'approuver ces plans d'aménagements forestiers, dans la mesure où leur application relèvera toujours de la décision du propriétaire, en concertation avec le gestionnaire et les autres acteurs socio-économiques.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la Commission du développement. Julie GIUSEPPI va nous le présenter.

Mme Julie GIUSEPPI

Mme Nadine NIVAGGIONI a souhaité connaître l'état d'avancement de la lutte contre les attaques parasitaires et savoir si le repeuplement, au moyen de plants issus de la pépinière de Castelluccio, était envisagé.

Après avoir précisé que de nombreux peuplements étaient affectés par les attaques parasitaires (totalité de la Haute-Corse et secteur de Pastricciola en Corse-du-Sud), M. Olivier RIFFARD a précisé que la lutte menée était essentiellement sylvicole, consistant à sélectionner des arbres les plus vigoureux et plus résistants, la densité du feuillage et la structure de l'écorce figurant parmi les critères de sélection.

Il a ajouté qu'un projet de lutte biologique développé avec l'INRA, consistant à introduire un parasite d'origine portugaise, existait également mais devait faire l'objet d'un certain nombre de validations sanitaires. Il a, de plus, précisé que cette méthode n'était pas celle privilégiée par la Collectivité, au

regard des risques existants à substituer un parasite par un autre et de l'impossibilité de maîtriser complètement les aléas éventuels.

Ainsi, il a précisé que le recours à la succession d'espèces consistant à favoriser selon les milieux, le pin Laricciu ou le chêne vert, permettait d'obtenir de bons résultats sur le parasite. A titre d'exemple, il a précisé qu'en Alta Rocca, où le parasite est absent, les pins maritimes anciens étaient coupés et substitués par le pin Laricciu et le chêne vert.

M. Jean-Jacques LUCCHINI a souhaité savoir quelles mesures étaient envisagées en matière d'orientation agricole des forêts, afin de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.

M. RIFFARD a indiqué en réponse que 7 concessions pastorales seraient prochainement accordées au bénéfice d'agriculteurs pratiquant des élevages différents (3 concessions en Balagne, 1 à Guagnu, 1 dans l'Alta-Rocca, 2 dans le Fiumorbu).

Enfin, Mme Mattea CASALTA s'est dite rassurée par les orientations prises par la Collectivité de Corse dans le choix des espèces de substitution (chêne vert et pin Laricciu).

La Commission du développement économique a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également un rapport de la Commission des finances. Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

M. MINICONI a souhaité savoir quelles étaient les zones ciblées géographiquement par le plan d'aménagement de la forêt territoriale de Veru, notamment en ce qui concerne la protection des incendies.

Les services ont précisé qu'il s'agissait de la zone située près du Col de Tartavellu et qu'il est prévu la création d'une zone d'appui à la lutte.

M. MINICONI a également interrogé les services sur les éventuels travaux prévus le long de la route territoriale, zone fortement soumise aux incendies.

Il lui a été répondu qu'il existe un débroussaillage légal opéré par les forestiers-sapeurs sur quelques dizaines de mètres le long des routes.

Cependant, compte tenu du coût élevé d'un débroussaillage, le choix a été fait de cibler les ouvrages sur des endroits stratégiques, notamment sur les zones de crêtes et les zones difficile d'accès.

Il a été précisé que sur ce secteur-là, on disposait d'un troupeau de chèvres en concession qui empêche la repousse de certains végétaux et, parallèlement, on favorisait la sélection d'autres espèces, notamment des feuillus au détriment des pins maritimes.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a, sur ce rapport, une demande d'intervention ?
Il n'y en a pas.

Donc, je vais le mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

EAU - ASSAINISSEMENT / ACQUA - RISANAMENTU

Rapport n° 2019/O1/037 : Les enjeux de gestion de la ressource en eau - Contribution aux Assises de l'eau

C'est Xavier LUCIANI qui nous présenter ce rapport.

M. Xavier LUCIANI

Merci, M. le Président. Le rapport mériterait, à mon avis, qu'on s'y attarde. Je vais faire rapidement une lecture du document, parce qu'il est séquencé, il propose quand même une histoire par rapport au début de ce processus des Assises de l'eau qui avait débuté donc en 2017.

Il y a eu donc les Assises de l'eau dont tout le monde comprend l'importance en termes de répercussion sur l'avenir, notamment en raison des changements climatiques qui s'opèrent en Méditerranée et dans un domaine confiné qui est le domaine insulaire.

Donc, il y a eu une première séance à Bastia avec le ministre HULOT à l'époque et, bien entendu sur Paris, une séquence prolongée qui était divisée, en quelque sorte, en deux étapes : la première s'est déroulée dans le courant 2018, l'objectif était de « relancer l'investissement dans les réseaux d'eau et d'assainissement », ce que l'on appelle communément le petit cycle de l'eau.

La deuxième phase des assises, qui a commencé il y a quelques semaines, c'est la phase du grand cycle de l'eau qui nous amène notamment, pour nous, à parler du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau et surtout d'envisager un plan post PEI qui nous permet de réaliser des stockages de moyenne ou de grande importance dans les régions qui sont considérées comme vulnérables en termes hydraulique.

Donc, sur la première séquence, je passerai très vite, il y a eu des contributions, il y a eu des conclusions qui nous ont permis notamment d'attirer l'attention des collectivités sur les rendements. On a des rendements qui sont, ici ou là, très préoccupants dans la mesure où il y a des fois des collectivités qui ont plus de 50 % de pertes, de fuites sur le réseau. Donc, l'effort a porté là-dessus. Et, bien entendu, le corollaire c'est d'améliorer la

qualité du service et de renforcer et de réfléchir sur la solidarité, sur la mutualisation au niveau même intercommunal.

La deuxième séquence qui dans le document précise qu'elle va s'achever en mars, va s'achever vraisemblablement en juin ou en juillet, elle a été décalée par le ministre de RUGY. Là aussi, bien entendu, vous avez bien compris que dans le débat on est en train de réfléchir territoire par territoire.

Pour notre part donc, il y avait 9 thèmes de discussion sur : économiser, protéger, partager la ressource, notamment une qui rejoint la première phase qui est donc : développer des modèles économes en eau, je ne vais pas décliner l'ensemble des objectifs, mais il y a aussi notamment pour nous : favoriser les projets de territoire pour la gestion de la ressource en eau. Et aussi, l'enjeu de la biodiversité : préserver les milieux humides, restaurer la fonctionnalité des rivières et concilier, et c'est un enjeu pour la Corse, hydro-électricité et changement climatique, sachant que la ressource en eau baissant, il va falloir gérer autrement le stockage et bien entendu la production énergétique liée à l'hydro, sachant aussi que c'est un enjeu énergétique qui recoupe nos enjeux politique.

Sur la Corse, le bilan, on l'a répété à Paris au ministre, nous avons vocation à maîtriser, comme la Sardaigne, nos ressources et l'exploitation de l'eau. C'est un bien commun, notamment dans un milieu confiné, nous sommes une île, comme la Sardaigne, nous sommes donc un peu livrés à nous-mêmes et dépendant exclusivement de nous-mêmes, si ce n'est demain, imaginer un dessalement dont vous savez, je me tourne vers le Président ORLANDI, on sait que de temps en temps ça ressort, au bout du Cap-Corse parce que justement on a ce souci de la ressource et du stockage.

Je continue sur ce point-là, les collectivités doivent être, à notre sens, responsabilisées et on doit faire évoluer cette gouvernance de l'eau parce que nous sommes dans un pays, je dirai, un peu particulier, avec des petites communes rurales qui n'ont pas forcément la capacité demain de renforcer, voire de stocker, avec un investissement conséquent.

Il faut donc, à un moment donné, appréhender avec l'Agence de l'eau, d'autres ressources et d'autres stratégies, notamment à un niveau plus supra communal.

2018 : quand on parle de gouvernance, vous l'avez sur votre document, on a fait un recensement des compétences dans le domaine de l'eau, certaines ont des compétences, notamment les agglomérations, il y a des

communautés de communes qui disposent de la compétence eau et assainissement, très peu. Il y a forcément, avant 2026, nécessité pour nous de mettre tout le monde à niveau et donc de récupérer au niveau des intercos, ces compétences, sachant que l'objectif est de restructurer et de mutualiser, y compris les moyens humains pour avoir un réseau qui soit fédéré et avoir comme interlocuteur privilégié et unique, comme guichet unique donc, l'interco.

Vous avez aussi, dans ce document, le coût des services. Vous savez qu'on investit en gros 50 millions par an avec une stabilité dans l'enveloppe.

La plupart de ces travaux, environ les trois-quarts, sont financés dans l'accord-cadre que nous allons proposer pour 2019 avec la Collectivité, programme d'intervention entre l'Agence de l'eau et la CdC, une partie de ces investissements restent, avec la participation du PEI, à hauteur de 90 % de la dépense, éligible pour les communautés de moins de 3000 habitants.

Je vais sauter sur bon nombre de choses pour arriver au 11^{ème} programme de l'agence qui débute. Ce 11^{ème} programme, c'est 75 M€ qui vont nous permettre de répondre à l'adaptation au changement climatique et de corriger le retard structurel de la Corse en matière d'équipement en alimentation d'eau potable et en assainissement, sachant qu'il y a encore des actions du 10^{ème} programme qui sont en cours.

Le 11^{ème} programme va faire l'objet d'une contractualisation, cet accord-cadre 2019-2024, précisera donc deux grands points : objectifs communs de gestion de l'eau et de préservation des milieux et les moyens humains et financiers qui seront consacrés à son animation et à l'accompagnement des maîtres d'ouvrage, sachant que là-aussi il y a la révision du SDAGE 2022-2027 en cours, là je passe aussi très rapidement.

J'en viens au plan de bassin, il y a un redéploiement de l'ensemble des actions qui sont, là-aussi, mises en cohérence. Ce plan de bassin d'adaptation au changement climatique qui a été voté par le comité de bassin le 24 septembre dernier, qui a été validé à l'unanimité par l'Assemblée de Corse.

Ce plan de bassin va nous permettre notamment de réduire les causes de vulnérabilité, sachant qu'en Corse il pleut mal, et dans le temps et dans l'espace. Vous avez des régions privilégiées et des régions beaucoup plus en délicatesse avec le climat. Remettre aussi, et c'est important pour nous parce que c'est un combat culturel, l'eau au centre des politiques publiques.

Avoir aussi un regard plus que soutenu sur le partage équitable de l'eau, sachant qu'il y a, et je me tourne vers mon collègue Lionel MORTINI, l'enjeu du développement agricole.

Donc, il y a, là aussi, un partage à évaluer entre les usagers de la ressource, aller vers des usages plus sobres. Encore une fois, on doit arriver à des économies, à des rendements beaucoup plus importants et surtout éviter la mal-adaptation, sachant que, et là c'est plutôt vers mon collègue BIANCUCCI, en termes d'urbanisation et de construction, d'avoir un autre regard sur la gestion hydraulique.

Le plan, pour le résumer, comporte 57 mesures déclinées qui visent à réduire un certain nombre d'impacts et surtout nous adapter, en termes de gestion quantitative, à ce changement climatique. Je répète quand même, je l'avais déjà dit l'an dernier, qu'à l'horizon 2070, la ressource va baisser de 40 % et la température va prendre 1, 2, voire 3 degrés, c'est-à-dire qu'on va changer complètement de climat et on va avoir une baisse significative de la ressource.

Je vous rappelle que le service hydro-climatologie de l'Office d'équipement hydraulique a quantifié, entre 1970 et aujourd'hui, une baisse de plus de 10 % de certains cours d'eau et des nappes. Par conséquent, ça veut dire, qu'en gros, nous sommes confrontés aujourd'hui à un défi qui est énorme.

Maintenant, l'objet du rapport nous porte à la seconde séquence des Assises de l'eau. Cette séquence est très importante pour la Corse parce que qu'il y a à la fois la gestion quantitative de la ressource qui est pour nous un enjeu majeur et surtout avec cette idée de réduire la dépendance de tout le territoire par des interconnexions, par des transferts, par des stockages et par, surtout, une mise en cohérence des politiques, qu'elles soient touristiques, agricoles et bien sûr une remise en cause, quelque part, des collectivités dans la gestion, notamment sur les collectivités qui ont des ports de plaisance, etc., je passe. Donc, ça rejoint, encore une fois, le plan de partage de l'eau.

Bien entendu, dans cet enjeu-là, il y a aussi la lutte contre les pollutions, il y a la restauration du fonctionnement naturel des milieux. Pour nous, la priorité absolue c'est que les élus accompagnent de manière très importante les plans locaux d'urbanisme, je l'ai dit tout à l'heure, et surtout de sensibiliser la population.

Il y a eu, hier après-midi, une réunion de l'ensemble des outils de communication des agences et offices sur la question d'une campagne à mener sur l'eau.

Je passe rapidement sur les autres points, pour vous dire simplement, en conclusion, que d'abord le principe qui se dégage c'est qu'à un moment donné, il va falloir qu'on pose la question fondamentale de la gouvernance. Tout à l'heure j'évoquais la Sardaigne, la Sardaigne gère, maîtrise, produit avec l'entité autonome, cette ressource. Il y a un contrôle absolu, même si bien entendu les rendements laissent à désirer, il y a une gouvernance qui est unique et qui permet d'avoir une meilleure maîtrise, une meilleure gestion de la ressource. Ça c'est un point important pour nous.

Nous avons aussi besoin d'anticiper sur les besoins futurs, notamment parce qu'il y a cet enjeu agricole, il y a cet enjeu de la politique touristique. Je rappelle que la Corse c'est 3 millions de nuitées et qu'il y a forcément une action de sensibilisation, y compris en direction du public, je dirais touristique, il y a, je précise quand même, 3 000 exploitations agricoles à ce jour, pratiquement 6 000 autres usagers et, en gros, une capacité potentiellement disponible de 80 millions de mètres cubes. L'idéal serait que l'on arrive à 100, 110 millions de mètres cubes. Je précise quand même que dans ces mètres cubes, il y a 46 millions de stockage, Office hydraulique plus les droits d'eau sur les barrages EDF, qui nous permettent donc d'assurer, à l'heure où on parle, pratiquement l'alimentation. Il n'y a jamais eu de coupures d'ailleurs, y compris en 2017, de l'alimentation en eau et des collectivités et du monde agricole.

Dans ce contexte, et je lirai le dernier paragraphe : la Collectivité doit jouer un rôle central, elle doit articuler son action avec les EPCI. Cela va supposer, à terme, des transferts de compétences, en matière décisionnelle, je rappelle encore une fois la Sardaigne, pour assurer une meilleure maîtrise de la production, du transport de la ressource et du développement des unités de stockage.

Je terminerai en vous disant qu'il y a une Commission eau qui s'est constituée à la Chambre des territoires et qu'il y a en Corse aujourd'hui, je rappelle le plan de bassin, 13 microrégions, qui ont toutes des scénarii différents en termes d'appréhension de cette adaptation, et que nous allons vraisemblablement, dès le mois prochain, au niveau de la Chambre des territoires, lancer cette machine et cette tournée des territoires pour voir avec les acteurs des EPCI, les premières décisions à prendre ensemble. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un avis oral de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la Commission du développement.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? M. CECCOLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président. Concernant ce document, bien sûr un travail de réalisé avec une analyse, je pense, assez fine et le point sur ce qui va poser problème, a priori, dans les années futures. Mais peut-être quelques précisions dans le futur sur la collaboration nécessaire avec l'ODARC, je sais que c'est un sujet sans doute très polémique, mais aujourd'hui vous parlez de 80 millions de mètres cubes, vous parlez d'usage agricole. Il est clair qu'avec l'évolution des températures, la demande est de plus en plus forte au niveau agricole, j'en veux pour preuve les vignes qui, initialement, n'étaient pas irriguées et qui, aujourd'hui, consomment plusieurs millions de mètres cubes par an.

Donc, à un moment donné, je pense qu'on ne pourra pas faire l'économie, malheureusement, de devoir discuter aussi sur une priorisation. On ne va mettre personne au banc, mais il existe aujourd'hui des cultures qui sont beaucoup plus consommatrices d'eau que d'autres, les céréales par exemple, et d'autres. Je pense que pour être présents régulièrement au niveau du bureau de l'ODARC, est-ce qu'il ne faut pas imaginer, à un moment donné, que dans les avis que nous allons devoir donner, dans ce que nous allons pouvoir aider financièrement, est-ce que ce paramètre ne devra pas être regardé ? Parce que si on se contente de miser, M. le Président de l'Office hydraulique, sur la ressource et sur ce que vous avez prévu pour augmenter le potentiel de réserve, y compris, on l'a bien compris, une meilleure collaboration avec EDF, j'ai peur que ça ne suffise pas.

Donc, aujourd'hui on a vu que l'agriculture se relançait avec notamment des demandes d'installation des jeunes beaucoup plus nombreuses qu'à une certaine époque, on ne peut que s'en féliciter, mais est-ce que l'on va

pouvoir vraiment faire l'économie, lorsque l'on va donner un avis, et là j'associe les chambres, de se dire : « ça c'est réalisable ou ça, ça ne l'est pas ».

Un exemple : j'ai cru comprendre, là-aussi il est bon que l'Assemblée le sache, qu'il n'y a pas si longtemps, un seul opérateur en céréales avait consommé à lui seul plusieurs centaines de milliers de mètres cubes d'eau, une seule exploitation. Donc voilà, si on en a plusieurs comme ça, je ne suis pas sûr qu'à la fin, on arrivera à fournir.

Donc, ça c'est le point uniquement agricole.

Un deuxième volet qui a trait vraiment à l'analyse de l'eau et beaucoup moins que ce que vous avez présenté, c'est sur l'entretien des cours d'eau, sujet qui a déjà été évoqué. Aujourd'hui sur des retenues d'eau comme par exemple l'Alzani et autres, on est sur des artificialisations de cours d'eau puisque le flux ne fonctionne plus de manière naturelle, un barrage jouant le rôle de rétention, on n'a plus ce phénomène de nettoyage qui peut se faire de manière régulière. Alors, on a du binaire, quand le barrage n'est pas plein, il n'y a pas d'écoulement ou très peu, et finalement quand il est plein, le rôle de retenue n'est plus joué et on peut avoir des catastrophes qui peuvent aller jusqu'à la mise en péril de certaines personnes.

La réglementation nationale est extrêmement contraignante puisque tout en précisant que chaque riverain se doit d'entretenir, se doit, pas peut, le ruisseau jusqu'à l'axe médian, il en va sur des autorisations et des déclarations.

Alors, juste pour préciser à tout un chacun, au-delà de 200 mètres de linéaire, on n'est plus dans un régime déclaratif, mais on rentre dans le régime de l'enquête publique. Alors, imaginez un particulier qui est riverain de 300 mètres de cours d'eau et qui doit faire une enquête publique, aller voir le président du tribunal, demander la nomination d'un commissaire enquêteur, faire une étude d'impact.

Donc, on voit que l'évolution en Corse, où on se rapproche, et vous l'avez dit, M. le Président, de plus en plus de phénomènes météorologiques imprévisibles (on ne va pas dire qu'on est la Réunion, mais on n'est pas non plus la Seine), en matière de hausse de ces cours, pose problème.

Est-ce qu'il ne serait pas opportun de s'attaquer à ce problème et de créer une commission qui pourrait faire des propositions d'adaptation réglementaires sur ce sujet, afin que soit pris en compte le particularisme des cours d'eau, je sais que de nombreux agriculteurs, dont le président de la

Chambre d'agriculture de Haute-Corse s'en est ému il n'y a pas si longtemps, et je crois que ça mérite une analyse fine, sachant que le sujet est complexe.

Mais aujourd'hui, ne rien faire c'est peut-être se préparer à des jours sombres, et pour les agriculteurs et peut-être pour la sécurité des personnes. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Oui, Pierre GHIONGA vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Merci. Je vais revenir sur le stockage, il est évident nous avons un gros besoin de stockage, mais vous privilégiez simplement les gros et les moyens ouvrages et on néglige le petit stockage. Le petit stockage, j'appelle les réseaux traditionnels, di i Matrali, di Piove e di Pozze, qui sont peut-être plus efficaces que certains ouvrages dits moyens ou grands et qui n'ont pas les impacts écologiques négatifs des grands barrages, que l'on néglige.

Je rappelle que le retrait du trait de côte sur la plaine orientale est grandement lié à nos barrages, puisque l'effet chasse d'eau n'existe plus.

Donc, je regrette de ne pas avoir retrouvé cette mise en valeur de nos anciens réseaux qui, d'après mes chiffres, je ne sais si c'est vrai, on pourrait retenir 20 millions de mètres cubes en plus des 100.

En Afrique ils se sont remis là-dessus avec des résultats qui sont intéressants, donc essayons de travailler sur ces petits réseaux aussi.

Le Président TALAMONI

Merci, s'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, la réponse de Xavier LUCIANI à ces interpellations.

M. Xavier LUCIANI

Je vais répondre sur quelques points. D'abord, par rapport à ce que disait François-Xavier sur l'agriculture, je me suis retourné instinctivement vers le président de l'ODARC, mais sans souci, parce que depuis l'an dernier, on a quand même actionné ensemble, on a eu cette signature de la charte du bon usage raisonné de l'eau, avec des engagements importants.

Dans le journal de ce matin, en dernière page, un article à lire, on a rencontré la semaine dernière des Australiens qui sont venus en Corse, les Australiens qui sont des concepteurs de sondes, je dirai, pour les terrains agricoles, soit vignes, agrumes, etc. Il y avait 17 nationalités qui étaient représentées, j'ai participé à la journée avec eux.

Dans les agrumes, vous avez vu, qu'il y a eu quand même à peu près 500 000 € débloqués par l'ODARC l'an dernier pour l'achat de sondes, donc il y a déjà une action de collaboration très étroite entre nos deux offices sur la question de l'économie. Et, en tous les cas on s'est rendu compte que les agrumes, c'est 25 à 30 % de moins, en termes de gaspillage, et surtout on y gagne aussi en qualité.

Dans les vignes, par contre, vous attirez l'attention et de l'Office hydraulique et de l'ODARC sur la question, dans les vignes, nous avons très peu de sondes à l'heure actuelle. Nous étions chez M. RAMAZZOTTI qui a équipé sa vigne de sondes, et on se rend bien compte qu'aujourd'hui le fait que la vigne n'était pas irriguée il y a 5, 6 ans et qu'aujourd'hui elle prend une part de 20 % dans la consommation. Il y a forcément, là-aussi, mais je fais confiance à mon collègue pour qu'on engage aussi la discussion avec cette spéculation agricole particulière, c'est aussi un enjeu pour nous.

Il y a aussi le fait que vous évoquiez, les céréales, on a eu une grande réunion l'été dernier. Le programme d'investissement de l'Office hydraulique prévoit notamment de muscler les surpresseurs dans ces régions-là, notamment d'Ergaghjolla et la restauration aussi d'un réservoir au-dessus de Campu Querciu....

Je le dis aussi parce qu'on roule, passez-moi l'expression, sur la question avec des coûts comme ça. Après, bien entendu, avec notre collègue et le collègue de l'Office de l'environnement, on a quand même eu cette idée de monter ce pôle expérimental d'irrigation avec une évolution, certainement une réflexion à engager sur les semences, sur comment on fait pour trouver demain des semences, en tous les cas des plantes et des (spéculations) agricoles qui puissent permettre de s'adapter. Moi, j'ai eu une grande discussion avec les Australiens, même si on n'est pas le Bush Australien, on a quand même des convergences sur la précaution à prendre et il faut surtout, je pense, aujourd'hui, anticiper.

Donc la charte avec le monde agricole nous l'a permis et on va continuer cette année de la même manière.

Après, vous parlez d'Alisgiani et des crues. Alisgiani a encaissé au mois d'octobre, 2 millions de mètres cubes. S'il n'y a pas de barrage, il n'y a plus le restaurant « chez Thérèse », in piaghja d'Alisgiani, je le précise quand même. On a quand même écrêté, en quelque sorte, 2 millions de mètres cubes. Après, vous le savez, les barrages, qu'ils soient EDF ou Office hydraulique, doivent respecter une réglementation et un débit réservé.

Après, Pierre GHIONGA évoquait ce problème des grands barrages, tout le monde se pose la même question, on rêve tous d'un monde idyllique, avec une biodiversité respectée à 100 %. Le fait est, qu'à un moment donné, on est confronté, y compris par rapport au trait de côte, à l'internalisation côtière qui cause d'énormes dégâts sur le trait de côte aussi. Et, bien entendu, l'action entropique que vous évoquez sur ces barrages, et bien sûr autre chose, fait qu'il y a quand même dans le plan d'adaptation de bassin, toute une action, tout un ensemble de mesures sur le trait de côte et sur justement la possibilité d'endiguer, c'est la cas de le dire, un certain nombre de choses.

Après, bien entendu, la GEMAPI qui aujourd'hui est un boulet pour les Collectivités parce qu'on sait très bien que la compétence aujourd'hui va pénaliser l'action des EPCI. Donc là, il y a quand même, avec la Commission de l'eau qui a été créée à la Chambre des territoires, l'accompagnement prévu par la CdC, par l'Office d'environnement et par nous-mêmes, et surtout une réflexion à engager parce que là, encore une fois, et je rejoins totalement votre avis sur la réflexion à mener en termes de compétences, tout à l'heure je parlais de gouvernance, je crois qu'aujourd'hui la Corse a besoin d'avoir des mesures spécifiques et avoir des compétences propres pour justement gérer l'île montagne, on a des torrents, on n'a pas la Seine, on n'a pas la Loire, on a surtout des torrents et surtout on sait très bien qu'aujourd'hui, le changement climatique va nous promettre des étiages beaucoup plus longs, des sécheresses beaucoup plus longues, donc une agriculture qui doit s'adapter, des collectivités qui doivent s'adapter, et surtout répondre aux typhons, aux cyclones, comme celui du mois d'octobre, dont je vous rappelle qu'il avait emporté la canalisation U canale maestre de l'Office hydraulique. D'ailleurs, les deux maires sont concernés puisque c'est la canalisation du Fiume altu en 800 et la même sur la commune de San Giulanu. Alors celle de San Giulanu, c'est bon c'est réparé, celle du Fiume Altu, c'est en cours.

Encore une fois, vous avez raison, il y a aujourd'hui un besoin culturel de prendre en compte ce changement climatique, y compris au niveau des collectivités.

M. François-Xavier CECCOLI

M. le Président, ce n'est pas la forme, mais...

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas du tout la forme, ni la procédure, vous avez 30 secondes mais pas plus, parce que sinon on ne s'en sort pas.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci pour la dérogation. Juste pour préciser, qu'au niveau des sondes c'est important, malgré l'aide qui avait été mise en place, M. le Président, qui était de 75 % je crois, sur les sondes, mais il y a eu finalement, en dehors de certains secteurs d'activités, très peu de gens qui ont souscrit. Ça montre bien qu'il y a un problème culturel là-dessus, c'est-à-dire qu'avant, on s'abritait en disant : les sondes c'est cher, ce qui est vrai, mais malgré le fait qu'elles étaient en grande partie aidées, on a très peu de personnes en matière d'agriculture qui l'ont fait.

Et là, il y a peut-être aussi une réflexion à mener au niveau des installations. Vous avez des pays comme l'Australie ou des Etats comme la Californie, qui obligent lors du raccordement au réseau public, à ce que des sondes soient posées. Alors, on ne va pas faire du "flicage", mais à ce que, aussi, ces sondes soient reliées au gestionnaire afin qu'il y ait un contrôle en temps réel.

Je pense que si on ne mise que sur la bonne foi des gens, on risque d'avoir malheureusement quelques surprises. Merci, M. le Président.

M. Xavier LUCIANI

Président, juste une remarque, je vais répondre aussi pour le président MORTINI. Si aujourd'hui, j'ai insisté pour poser ce rapport ici, c'est parce que pense que les élus de la Corse doivent être un relai privilégié en la matière.

Par rapport aux jeunes agriculteurs, vous dites qu'il n'y a plus d'installations, je précise quand même que nous avons pris des mesures très claires par rapport à l'installation, on les aide. Moi j'ai proposé, et je rebondis, j'ai proposé à ce qu'au moment de l'installation, on puisse avoir justement un conditionnement aussi, mais bien entendu en accompagnant parce qu'ils sont

exonérés, je précise, en grande partie pendant quatre ans, donc les quatre ans de l'installation, de beaucoup de charges, je dirai.

Donc, peut-être que là-dessus on aura une réflexion à engager sur un conditionnement. Mais encore une fois, je pense que c'est un combat culturel et cultural qui est de longue haleine.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Abstention de M. Pierre GHIONGA).

Rapport suivant :

**AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES
AFFARI AUROPEANI E INTERNAZIONALI**

Rapport n° 2019/O1/036 : Rapport d'information « Point d'étape de la politique en matière d'affaires européennes et de coopération territoriale à la fin de l'exercice 2018 »

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. le Président, il y a une présentation power point et le dispositif n'est pas encore en place, donc il faut prendre le temps de mettre la présentation en ligne.

Le Président TALAMONI

Bien, le dispositif technique étant en place, vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Donc, comme tous les trois ou quatre mois, je présente pour le compte du Conseil exécutif, un compte rendu des activités européennes qui se décline, vous le savez, sous différentes dimensions. D'abord la programmation et la gestion des fonds structurels, FSE, FEDER, FEADER, FEAMP, pour l'essentiel.

Ensuite, la coopération territoriale européenne, pour l'essentiel aussi, qui est orientée vers la zone de coopération Maritimo qui s'élargira, nous l'espérons, prochainement.

Et enfin, les perspectives en matière de prochaine programmation.

Donc, ce rapport est évidemment un point d'étape et il est donné à titre informationnel à l'ensemble des conseillers.

Alors, concernant la consommation des crédits européens provenant des fonds structurels, ce que l'on appelle : le programme opérationnel 2014-

2021, nous sommes à une étape importante parce qu'un peu plus qu'à la moitié de la période de programmation. Nous avons une échéance importante, c'était le mois de décembre dernier, avec la question du seuil de dégagement d'office, c'est-à-dire qu'il faut atteindre un certain seuil pour éviter que l'argent ne reparte, dit de manière très triviale, sur Bruxelles. Nous avons atteint largement le seuil en question, nous l'avons largement dépassé, donc nous avons un point positif de ce côté-là, sachant qu'entre septembre, date de mon dernier rapport devant vous, et le mois de décembre nous avons eu un comité de suivi des fonds européens qui s'est très, très bien déroulé à tout point de vue.

Aujourd'hui, le taux de programmation du programme opérationnel FEDER, FSE, s'établit à 60 %, 62 % pour le FEDER de programmé et 49 % pour le FSE.

Je vous rappelle que nous sommes à environ 115 M€ pour l'ensemble des deux programmes. Donc, ça vous permet de voir à peu près ce qu'il reste en dotation au jour d'aujourd'hui. C'est un très bon résultat dans le sens où lorsque nous sommes arrivés, nous étions à 3 % de programmation au bout de deux ans de déroulé de programme. Donc, il y a eu un effet de rattrapage très important sur le plan quantitatif et nous veillons à ce que qualitativement, ce soit la même chose.

Le taux de programmation pour le PDRC, qui est financé, je vous rappelle, par le FEADER, s'élève à 47 %, qui est aussi un bon taux.

Pour le FEAMP, qui est le taux le plus bas, concernant la pêche, on n'est qu'à 25 %, mais les dispositifs ont été mis en place par l'Office de l'environnement pour rattraper le retard.

Donc la bonne nouvelle c'est qu'aucun euro ne repartira à Bruxelles pour l'instant, parce qu'après, il y a la prochaine étape qui est fin 2019 où, là encore, il faudra être très vigilants.

Alors, pour réaliser ce processus de rattrapage, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, nous avons mis en place des mesures d'accompagnement et, plus que des mesures, un véritable plan d'accompagnement certification notamment, en janvier 2018, puisqu'avant, on avait un plan de programmation pour rattraper le retard, mais ensuite sur le plan qualitatif, il a fallu que les services, que je remercie d'ailleurs, qui sont représentés par la directrice générale adjointe, Mme FOLACCI, et Mme SALINI, la directrice de la Direction des affaires européennes et internationales, ce plan de certification, en collaboration avec tous les services

instructeurs, a permis de mieux calibrer les projets et le montage des plans financiers dès le départ, parce qu'un projet qui est bien monté au départ, c'est un projet qui est bien certifié par la suite, avec différents groupes de travail et des délais très, très resserrés pour l'ensemble des services. Mais les choses ont été très bien menées sur le plan de la certification depuis janvier 2018.

Alors, quelques exemples, j'ai voulu une forme un peu différente de présentation parce que le rapport européen commençait à rentrer dans des habitudes, il ne faut jamais se satisfaire des habitudes, donc avec une projection, bien évidemment, mais au-delà de la technique, des présentations de projets pour que vous compreniez à quoi servent ces fonds qui diffusent, par le biais des différents services instructeurs de la Collectivité, y compris des agences et des offices, qui diffusent jusqu'aux territoires.

Donc, je vous rappelle que le FEDER, FSE c'est plusieurs axes. Un premier axe qui concerne la recherche, recherche publique et recherche privée. Ensuite, un deuxième axe, qui concerne le numérique. Un troisième, qui concerne la compétitivité des entreprises. Un autre, la mobilité douce. Un cinquième, qui concerne la valorisation des ressources naturelles et culturelles. Et, enfin, pour le FSE, pour le dire rapidement, cela concerne tout l'aspect social.

Alors, ce ne sont que quelques exemples emblématiques parce qu'au total, comme il est précisé dans le rapport, ce sont 34 projets qui ont été programmés en CE, 62 conventions qui ont été signées, 88 dossiers qui ont été traités au total, sans compter les avenants parce que, souvent, il faut faire des avenants. Donc, vous voyez il y a une volumétrie de dossiers qui est très imposante.

Donc, on ne pouvait pas vous présenter 88 projets aujourd'hui, mais quelques exemples sur chacun des axes.

Donc, concernant la recherche, l'axe 1 : recherche publique, le projet AGRIEX, qui concerne la mise en place d'une filière performante des plantes aromatiques et médicinales en Corse, avec plusieurs opérateurs : l'Université, Corsica Essences, Solyvia, les Huiles essentielles de TEPPE ROSSE. Et, je le précise, la DAEI a en charge la vérification des dossiers, les levées de fonds auprès de Bruxelles et la cohérence globale de la maquette et de son suivi, mais, en l'occurrence, pour ce dossier-là, c'est la conseillère en charge de la recherche qui le traite avec la Direction de l'enseignement supérieur. Voilà, pour que vous compreniez bien comment ça fonctionne.

Bon, je ne vais pas chaque fois préciser les montants, mais c'est simplement pour vous donner qualitativement les impacts que ça peut avoir sur le territoire.

Donc, des filières innovantes, vous le voyez, mais qui respectent aussi les ressources naturelles de la Corse.

Concernant toujours la recherche, mais là, privée : ICARE TECHNOLOGIES, dossier instruit par l'ADEC, qui est la mise au point d'une bague qui permet d'avoir des données pour, notamment, ouvrir une voiture, des données privées et d'autres, qui se désactive lorsqu'elle quitte l'index du porteur, heureusement d'ailleurs. Donc, une startup qui a été soutenue, que certains connaissent bien ici et qui est un ancien étudiant de l'Université de Corse.

Nous parlions hier de numérique et à travers la Direction du numérique, ce sont des écoles élémentaires qui ont été équipées en matière de technologie, de l'information et de la communication : 36 communes, 107 écoles, 565 classes et presque 13 000 élèves. Donc, c'est très complémentaire des discussions que nous avons eues hier, au sujet d'un numérique et ça c'est très important. Et, évidemment, la direction de la formation nous permet de cibler quelles sont les écoles et lance les appels à projet.

CORSICA GASTRONOMIA : là, nous sommes dans l'axe de la compétitivité des entreprises et de la problématique de la transmission. Je vous rappelle que nous avons en Corse un problème, non seulement de compétitivité d'un point de vue quantitatif, mais aussi un problème de transmission de l'entreprise. Et là, Corsica Gastronomia, a été accompagnée dans son plan de financement pour que les salariés reprennent l'entreprise. Ça évite que le propriétaire et créateur de l'entreprise qui a été une réussite, y compris internationale, ne puisse pas transmettre l'entreprise à ses salariés, donc, c'est un point très positif. Et, encore une fois, vous le voyez, avec des produits que l'on qualifierait comme issus de l'économie identitaire, à l'époque le Conseil économique et social, avait considéré que l'économie identitaire était une voie de développement, aujourd'hui c'est une réalité, on le voit avec Corsica Gastronomia, et d'autres bien évidemment.

Ensuite, des projets de mobilité douce, alors la SPASSIMARE, à Bastia, qui est un mode de transport doux que tout le monde maintenant connaît, on a médiatisé beaucoup autour de ce projet porté par la commune de Bastia.

Vous avez également, qui est un autre dossier mais qui était complémentaire : l'ALDILONDA qui va être une passerelle qui va contourner, en fait, l'avancée rocheuse de la citadelle dans la mer, qui est assez exceptionnelle et qui permet aussi des pratiques de mobilité nouvelles et durables.

La Corse-du-Sud est également concernée avec la route des Sanguinaires, avec des nouveaux modes de déplacements avec plusieurs sections, je ne les rappelle pas ici, qui, chaque fois ont donné lieu à des dossiers différents, et c'est très bien du point de vue de la mobilité douce, c'est bien et pour les locaux et pour les touristes, j'ai envie de dire.

Je passe, du coup, à l'axe de la valorisation des ressources patrimoniales naturelles et culturelles, les deux parce que souvent, les deux vont ensemble, avec un produit touristique patrimonial qui est la redécouverte et un chemin, un sentier de fréquentation en Alta-Rocca, dans le milieu rural. Mais il y en a beaucoup qui sont prévus et qui seront probablement soutenus, si tant est que les dossiers soient sérieux et bien montés.

Autre projet en matière de valorisation touristique et concomitamment de réduction des fractures urbaines entre la basse ville et la haute ville à Bastia, avec MANTINUM qui est un théâtre de verdure, mais aussi un ascenseur qui permettra de relier la citadelle avec le port ou le port avec la citadelle, vous le prenez dans n'importe quel sens. Et qui est vraiment une opération qui est très porteuse en termes de visibilité également touristique. Très bien pour la population résidente, et très bien aussi pour la visibilité touristique de la citadelle et l'articulation des différents quartiers de la ville.

Concernant le tourisme, nous parlions hier et nous en reparlerons peut-être, du thermalisme et de thermoludisme. Vous savez que l'ADEC a en charge, en collaboration avec l'ATC, le plan du thermalisme et une commission ici y avait travaillé, la commission développement d'ailleurs. L'ATC aujourd'hui a soutenu un projet qui est les BAINS DE BARACCI, qui dans le plan et dans les diagnostics antérieurs avait été identifié comme un des seuls projets qui pouvait accompagner un développement touristique, c'est pour ça que c'est l'ATC qui s'en est chargé. Donc, les Bains de Baracci c'est en cours de réalisation.

Dans le domaine maintenant du fonds social européen, nous soutenons plusieurs opérations, notamment la réfection de logements d'urgence, notamment à Ajaccio, pour les populations les plus vulnérables, soit

qui sont expulsées, soit qui n'ont pas retrouvé tout de suite un logement, soit qui n'avaient pas de logement et le FSE a permis de financer cela.

L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE, qui est un tremplin vers l'insertion professionnelle, financée par le FSE.

La MILO TV qui est, vous le savez, la télévision mise en place par jeunes et qui est vraiment un exemple d'insertion sociale des jeunes par la technologique, par la création, par la créativité. Donc, projet mené par les missions locales de Corse et, des fois, avec peu d'argent, on fait des choses absolument géniales avec les jeunes. Et on va les solliciter d'ailleurs, pour qu'ils créent nos clips, carrément à la Collectivité. Donc, c'est vraiment important.

La Milo TV et l'école de la deuxième chance, ce sont des dispositifs qui sont très, très appréciés par les autorités européennes dans un contexte, aujourd'hui on essaye de faire adhérer les jeunes aux projets européens.

Alors, tous ces exemples-là vous démontrent, s'il était nécessaire, que le FEDER, comme le FSE, sont des sources de financement qu'il faudra préserver dans le futur, bien évidemment, et qu'il faudra combiner à d'autres sources de financement après 2020, c'est-à-dire à partir de 2021, pour optimiser au maximum les fonds structurels. J'en reparlerai tout à l'heure.

Le deuxième volet de notre action concerne le renforcement de la politique de cohésion de la Collectivité de Corse, je ne vais pas être très longue là-dessus. Vous donner, là-aussi, des exemples. Ils figuraient dans le rapport.

Le principal outil de coopération actuellement en Méditerranée, c'est le programme Interreg Maritimu, vous le savez, pour 2018. Le troisième appel à projets a rapporté plus de 5 M€ et 24 M€, au total, sur les trois appels à projets qui sont arrivés sur la Corse pour plus de 35 projets, ce qui est très bien, avec un quatrième appel à projets, je le précise pour ceux qui sont intéressés, un quatrième appel à projets qui va sortir début avril, et le lancement se fera dans ce que l'on appelle l'évènement transfrontalier, à Bastia et vous êtes tous cordialement invités, bien évidemment, à y participer, donc début avril.

A titre d'exemple, dans le dernier appel à projets, nous avons identifié en amont, une problématique commune à toute la zone de coopération, c'est la question des incendies. On avait travaillé sur les transports, vous le savez, je suis déjà venue devant vous présenter tout ça, les transports, la culture, le tourisme.

Sur les incendies, nous avons cinq projets qui ont été retenus, dans lesquels la Corse est soit porteur du projet, soit partenaire, notamment MEDSTAR, MEDCOP FIRE, INTERMED, MED PSS, **excusez pour tous les MED, et MEDFOREST.**

L'idée c'est de faire quoi ? La problématique c'est le risque incendie, avec l'élaboration d'une stratégie transfrontalière de prévention d'abord, de lutte aussi, la mutualisation de la cartographie des risques, la réalisation d'interventions aussi pour réduire le risque incendie, pas qu'entre les régions de la zone de coopération, mais au niveau infrarégional, parce que le niveau, vous le savez, de compétences en matière d'incendies, peut dépendre, selon les pays, de différentes échelles institutionnelles.

Et, les anciens SDIS se sont fortement mobilisés sur ces projets-là, avec des niveaux d'implication, y compris technologiques, vraiment de très grande qualité avec le projet « feu », de l'université qui s'est investie. Et franchement, en matière de prévention incendie, on est quand même très bons, je me permets de le dire.

Donc, les Corses se sont fortement impliqués là-dessus avec une enveloppe de plus de 2 M€.

Juste un clin-d'œil, sur la question des risques, je vous rappelle que lors de la collision en octobre entre les deux cargos au large de Bastia, vous vous souvenez, avec le risque de pollution qu'il y avait, eh bien la modélisation qui a permis très rapidement de voir quelle pouvait être l'évolution de la nappe d'hydrocarbure, de polluants, ça avait été une modélisation qui avait été financée par Interreg.

Donc, il y a une utilité économique, technologique et sociale de ce type d'opération.

La coopération, vous le savez, nous la menons sur un plan politique et stratégique, à travers notre collaboration avec la Sardaigne et les Baléares, mais aussi la conférence des régions périphériques et maritimes. Le président s'est rendu à FUNCHAL, à l'assemblée générale de la CRPM en tant que président de la Commission des îles au mois d'octobre dernier.

Notre action est très forte pour défendre les intérêts des îles après 2020, donc concernant la politique de cohésion mais aussi la politique agricole commune. Et, en l'occurrence, nous défendons fortement, avec la Sardaigne et les Baléares, l'idée d'une clause d'insularité pour les régions qui ne sont pas

ultrapériphériques, mais qui sont uniquement périphériques, comme nous le sommes, et le 6 février dernier le président a cosigné, avec le président PIGLIARU et la présidente ARMENGOL des Baléares, un courrier à chacun de nos premiers ministres pour demander une prise en compte de cette rupture géographique qu'il y a, puisque c'est le cas, et la nécessité de prendre en compte cette discontinuité géographique, et notre clause d'insularité.

Donc, les axes principaux, vous les connaissez. Je répète aussi que les choses vont aller très vite courant 2019, en matière de négociations sur ces sujets-là avec, notamment, la volonté, sur des sujets précis, d'être leader en matière notamment d'Interreg, puisque j'avais porté un rapport devant le comité des régions, le 4 décembre dernier, qui a été voté à une quasi-unanimité, pour le maintien d'une politique Interreg forte, de coopération territoriale. Le maintien aussi des énergies renouvelables, on en a parlé, des axes forts sur les énergies renouvelables après 2020, sur du tourisme durable pour éviter du tourisme de masse, sur la nécessité d'avoir pour les îles, des connexions aériennes et maritimes favorables et transversales, pas uniquement nord-sud, mais aussi transversales entre toutes les îles avec les continents. C'est fortement important que nous continuions à défendre ceci avec nos collègues de la CRPM.

Plusieurs initiatives sont en cours et on peut répondre à vos questions, avec le président, sur ce sujet-là.

Le déroulement de ces projets : ça ne paraît rien quand on donne un taux de consommation, ou un taux de certification, ou un taux de programmation. Il a fallu mettre en place véritablement de nouveaux outils pour accélérer la cadence de la certification et l'accompagnement des acteurs et sécuriser tout le long des processus les différents dossiers, et puis pour nous permettre aussi d'aborder 2020 sereinement.

Je ne vais pas être très longue, mais il y a un gros travail qui est réalisé par les services et je me permets de les féliciter, notamment pour le dispositif d'évaluation, pour la politique de communication, pour la stratégie de spécialisation intelligente que nous aurons à redéfinir et à agréementer après 2020 et pour la sécurisation des procédures.

Donc, je suis rapide là-dessus, mais il faut savoir qu'il y a un gros travail réalisé en backstage.

Concernant l'avenir des politiques européennes, j'avais déjà fait un rapport là-dessus en mars et en septembre, donc je ne vais pas m'appesantir

mais juste vous donner les dernières nouvelles en provenance de Bruxelles, sachant que les choses peuvent bouger fortement. Le Brexit, je pense que vous avez suivi, je voudrais bien qu'on revienne en arrière, mais je ne pense pas qu'on reviendra en arrière et qu'inéluctablement, la Grande-Bretagne sortira de l'Union européenne, donc ceci aura un impact. Vous savez aussi qu'il y aura des élections européennes et vous savez dans quel contexte elles opèrent du point de vue de la montée d'un certain nombre de populismes en Europe et d'élections qui ne se passent pas forcément très bien, en tout cas du point de vue démocratique en certains endroits. Et, il faut l'avoir en tête aussi, pour les négociations futures et pour les représentations que nous aurons dans les instances européennes.

Pour cette future politique de cohésion, les principaux points de discussion que nous avons actuellement, sur le plan strictement technique mais aussi politique, ce sont :

- les critères d'attribution qui seront établis pour les enveloppes nationales, parce que les enveloppes nationales auront des répercussions sur notre enveloppe à nous, bien évidemment,

- le lien aussi entre les objectifs stratégiques et les négociations globales, ce qu'on appelle « le semestre européen »,

- les montants qui seront affectés à l'investissement pour la croissance et l'emploi,

- les critères qui seront utilisés, sachant que nous, nous avons un taux de précarité très important en Corse et actuellement des discussions qui vont avoir lieu dans un instant en matière de cohésion sociale qui exigent que notre spécificité dans ce domaine-là soit prise en compte, pas que l'insularité,

- les niveaux de développement économiques,

- les fractures sociales et les difficultés qui existent dans des territoires comme le nôtre, avec des surcoûts permanents liés à la discontinuité géographique insulaire.

Donc, c'est très important, et nous n'arrêtons pas de faire remonter des courriers et d'agir dans ce sens avec les services et avec, évidemment, le président et son cabinet.

La définition des catégories des régions, c'est aussi un point très important.

La méthode d'attribution des fonds et les taux de cofinancement : nous nous battons pour que les taux de cofinancement actuels soient maintenus ; quand je parle du taux de cofinancement, c'est combien Bruxelles met lorsque Paris a mis telle somme.

Aujourd'hui, sur le FEDER/FSE, vous êtes autour de financements à hauteur de 60 %, il faut absolument que ce soit maintenu. Pour INTERREG, c'est 85 %, c'est énorme ! C'est beaucoup ! Nous, on plaide pour que les taux soient maintenus, voire augmentés pour les îles, compte tenu de nos contraintes.

Donc, le calendrier, et je m'arrêterai là, pour que tout le monde soit au courant, sauf la Grande-Bretagne qui rentre, des élections qui bougent, tout peut arriver, il n'y a plus rien qui m'étonne à l'heure actuelle dans la géostratégie européenne et mondiale d'ailleurs, mais normalement, le planning est le suivant : début 2020, nous devrions être en mesure de produire ce qu'on appelle l'accord de partenariat entre les régions, Bruxelles et la Commission européenne.

Cela veut dire qu'à l'été 2020, il faudrait qu'on soit au clair, que notre accord de partenariat soit transmis. Ce qui suppose en amont que tout 2019, nous écrivions la copie, et la copie ne s'écrit pas dans un coin de table avec les services. La copie procède d'une interaction et d'une véritable co-construction avec les territoires, avec les acteurs privés, avec les agences, les offices, les chambres de commerce, toutes les parties prenantes du développement de la Corse pour définir la stratégie de spécialisation intelligente, les axes fondamentaux qu'il faut financer et à quelle hauteur et comment. Et ensuite, avec la copie et le projet global de la Corse, nous allons discuter avec les instances nationales et bruxelloises.

En début 2021, normalement, il y a les programmes, sauf catastrophe (le budget européen n'est pas voté, etc., etc.), la nouvelle programmation commence. Mais pour débiter la nouvelle programmation et surtout pour avoir des moyens (elle débutera quoi qu'il arrive), nous, en amont, il faut que nous ayons bien certifié, déroulé tous les process actuels et qu'on soit très bons, je dirais, dans le bouclage du PO 2014-2020.

Voilà, je vous remercie de votre attention. C'était un rapport pour information et je suis à votre disposition pour toutes questions.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Donc, il y a sur ce rapport un avis oral de la Commission de développement.

Le Président SIMEONI

M. le Président, avec votre autorisation, avant que...

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Je voudrais saluer les représentants des « Gilets jaunes » qui sont arrivés et qui sont dans les tribunes, qui ont répondu favorablement à notre invitation pour assister à la session d'aujourd'hui, les saluer en notre nom à tous. Et rappeler aussi qu'il y aura un buffet auquel vous êtes bien sûr cordialement invités pour préparer la session de travail de cet après-midi, avec les élus et pour qu'on puisse discuter également à bâtons rompus.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Au nom de l'Assemblée de Corse, je me joins à ces mots de bienvenue. A tout à l'heure donc autour du buffet !

Donc, avis de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la Commission du développement,
M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. LUCIANI et M. ARMANET.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Une petite précision : étant donné que l'Exécutif a repris les travaux de la route des Sanguinaires et la réhabilitation du Château de la Punta, j'aurais souhaité que vous ajoutiez à ce que vous avez dit concernant la route des Sanguinaires, la route du Château de la Punta, parce qu'il y a des points de vue extraordinaires, touristiques.

Si vous ne l'avez pas fait, je vous invite à parcourir...

Vous l'avez fait ? Donc, vous savez qu'il y a des points de vue remarquables, touristiques. Si vous pouviez l'ajouter, ce serait bien pour notre patrimoine.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Guy ARMANET avait demandé la parole, il l'a.

M. Guy ARMANET

Merci, Président.

Mme la Présidente, je vous remercie de cet exposé clair, limpide, qui m'amène en tous les cas à vous dire deux choses :

Les projets européens sont extrêmement importants, comme vous l'avez précisé, et notamment au niveau du SIS de Haute-Corse, puisque un travail a été effectué bien avant mon arrivée et se continue aujourd'hui. Et c'est vrai, vous l'avez dit, ce sont des programmes qui sont financés à 85 % parfois, voire plus, et qui nous laissent quand même un outil extrêmement performant.

Vous avez précisé les projets : le projet ANYWHERE, MEDSTAR, le projet MedCOP, FIRE qui vont nous permettre d'accentuer notre formation, de former nos hommes, de les stabiliser sur Corte, et d'essayer d'avoir

véritablement, en matière de prévention, de risque et de formation, des outils extrêmement performants qui seront mis à notre disposition puisque nous avons été bien évidemment lauréats de ces programmes et nous continuons à travailler dessus.

Je crois que c'est extrêmement important de le dire et de le préciser.

Le deuxième point : je vous l'ai demandé, pendant que vous dérouliez votre PowerPoint, je vous remercie de l'investissement en tous les cas et du regard que vous portez à l'école de la deuxième chance de Bastia, où j'ai vu que les financements étaient maintenus à hauteur de 206 000 € par an, déjà depuis 3 ans ! Et j'ose espérer que dans la nouvelle programmation, on continue d'être dans cet axe-là.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Très rapidement.

Nous atteler nous-aussi au cortège de félicitations pour cette présentation extrêmement pédagogique, mais le contraire nous aurait étonné venant de Nanette.

Ce n'est pas facile de parler de l'Europe et la forme qu'a pris cette diffusion de PowerPoint nous rappelle ce qu'est l'Europe, ce n'est pas une espèce de monstre impalpable évanescent. Ce sont aussi des réalités. Ce ne sont pas seulement des millions d'euros.

Je passe là-aussi sur l'incapacité prétendument chronique de notre maison à mobiliser les fonds européens. On raconte des bêtises, quelles que soient les mandatures. En réalité, sous votre autorité parce qu'il y a des services qui ont un savoir-faire, nous mobilisons correctement, à quelques variables près, les fonds européens et nous les mobilisons, et c'est ce qui est le plus important, à bon escient. Et les exemples que vous avez diffusés me semblent extrêmement significatifs du spectre complet d'intervention de l'Europe sur des territoires comme le nôtre.

Les fonds FEADER, les fonds FSE, les fonds FEDER, ce ne sont pas seulement des hiéroglyphes et une phraséologie qui n'a pas de sens, ça prend sens. Cela prend sens en matière éducative, cela prend sens en matière patrimoniale, en matière culturelle, en matière de tourisme, en matière infrastructurante et il est bon que nous sachions, collectivement, dans la diversité de nos opinions, parler de ce qu'est l'Europe à celles et ceux qui n'ont pas compris l'intérêt et tous les bénéfices que nous avons à tirer, quelles que soient les réserves que l'on peut avoir sur la gouvernance européenne, mais ce sont des enjeux politiques de l'Europe.

J'ajoute qu'il faudra continuer pour la programmation opérationnelle à aller un peu plus loin, avant que vous ne mettiez en orbite la programmation, nombre de collectivités qui souvent, par défaut d'ingénierie ou d'information, ne sont pas parties prenantes de ces efforts et des bénéfices qu'ils pourraient tirer de l'Europe.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Mme NIVAGGIONI.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Toutes nos félicitations, Mme la Présidente !

Mon intervention ira dans le droit-fil de ce que vient de dire Jean-Martin MONDOLONI. À travers ces éléments, nous avons pu voir que la Corse sait inscrire sa jeunesse, dans le projet, des choses intéressantes et aussi dans la modernité, puisqu'on a bien vu qu'il y a des projets de pointe, à travers le projet ICARE, mais pas seulement.

Donc, ces éléments nous révèlent l'importance que revêt notre collaboration avec l'Europe et nous espérons qu'elle ira grandissant.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Oui, vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci. Je voulais moi-aussi féliciter la Présidente pour cette intervention concernant les fonds européens.

Je voulais savoir s'il était possible d'initier, dans le cadre de la transmission des savoir-faire pour la formation professionnelle, des échanges avec d'autres pays et d'autres communautés proches de la nôtre, pour tout ce qui est transmission et valorisation, comme cela avait été fait par le passé dans le cadre du programme INTERREG pour divers métiers et ainsi valoriser nos savoir-faire et notre artisanat.

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois que l'ensemble des orateurs inscrits se sont exprimés.

Donc, vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci à tous pour vos commentaires et je suis ravie que le dessin animé vous ai plu. La prochaine fois, on essayera de faire encore plus animé.

M. LUCIANI, d'abord concernant le Château de la Punta, bien sûr que je suis allée voir, bien sûr que je m'en inquiète. Après, il faut bien comprendre qu'il y a une instruction de dossiers qui est faite par des services, avec des choix qui sont réalisés au Conseil exécutif de Corse et, ce ne sera pas sur des fonds européens, mais je vous informe que, par le biais de l'ATC, grâce au soutien du Conseil exécutif aussi, nous allons, avec ATOUT France, avoir une mission spéciale d'ingénierie sur le Château de la Punta pour en évaluer toutes les opportunités touristiques, avant de décider de la destination finale. C'est-à-dire que d'abord, on va essayer de comprendre quel peut être le potentiel touristique du Château de la Punta : valorisation à la fois historique, patrimoniale, mais aussi touristique. Cela ne va rien nous coûter. Tout simplement, le Président, dernièrement, a signé au Secrétariat d'État au tourisme un préaccord, et une convention sera signée prochainement, je crois le 12 ou le 13 mars, ici, avec le président d'ATOUT France et les représentants du ministère, du Secrétariat d'État au tourisme, puisque le tourisme dépend du ministère des Affaires étrangères, pour un accompagnement en ingénierie gratuit pour le Château de la Punta et pour trois autres sites en Corse, des sites emblématiques qui méritent une attention particulière.

Ce ne sont pas des fonds européens pour le coup, ça ne relève pas de cette enveloppe, mais c'est prévu au programme.

Ensuite, Guy, merci pour tes remarques et merci aussi pour la forte implication, je le dis, des 6, sur effectivement le programme MARITTIMO et

c'est très bien que la solidarité qui existe entre les hommes du feu se répercute ensuite en solidarité de terrain entre les élus et en solidarité, même scientifique puisqu'il y a des chercheurs qui travaillent ensemble. Donc, on voit bien que la coopération, ça a du bon et c'est un jeu à somme positive.

Jean-Martin, tu as raison de rappeler toute l'importance des fonds européens. C'est vrai que ce sont des grosses sommes. Le commun des mortels ou le quidam ne comprend pas forcément ce que c'est, mais il faut savoir que les fonds européens c'est 1 €/jour/personne.

Ce n'est pas le prix d'un café à Calvi, c'est clair. C'est moins que le prix d'un café, mais c'est beaucoup 1 €/jour/personne dépensé par l'Europe et, malheureusement, beaucoup l'oublie. On ne comprend pas. On croit que l'Europe, c'est toujours des contraintes, des réglementations pesantes, des difficultés, le problème des migrants, etc., etc.

Non, l'Europe, ce n'est pas que cela. L'Europe, c'est aussi des investissements, et on le voit, ici en infrastructures, mais aussi en immatériel, en formation, et dans d'autres sujets que vous avez vus.

Merci, Nadine, pour ton soutien et tes commentaires.

Mme COGNETTI, bien évidemment, concernant les savoir-faire, il y a des programmes européens qui existent, parce que l'Europe, au-delà de la circulation des marchandises et des capitaux, qui est souvent décriée d'ailleurs, il y a une circulation des hommes, des idées et des savoir-faire qui existe, et d'ailleurs avant la circulation des capitaux, dès le Moyen-âge et même bien avant, avant l'Union européenne telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Donc, il y a des programmes qui existent.

Vous avez raison de citer INTERREG, il y a eu des projets et notamment, les CCI ont été très impliquées dans les échanges de savoir-faire. L'Office de l'environnement aussi, sous la précédente mandature, a été impliqué, notamment sur la mise en place des savoir-faire concernant la pierre sèche, en particulier, avec des échanges avec la Sardaigne et la Toscane notamment. Et il y en a d'autres. Donc, il n'y a pas de souci pour qu'on puisse continuer sur ces sujets-là, qui permettent aussi une ouverture, non seulement un échange, mais une ouverture de gens qui font de la pierre sèche du matin au soir. Mais vous leur dites « tu vas partir en Sardaigne ou en Toscane travailler avec d'autres compagnons », voilà... C'est très formateur et cela permet aussi

à ce que les gens quittent un peu la Corse et circulent, ça fait du bien à tout le monde.

Je voudrais donc, en guise de conclusion, vous dire qu'aujourd'hui, les fonds européens, je ne l'ai pas dit dans mon introduction, c'est 275 M€ sur toute la programmation, pour tous les fonds, y compris l'agriculture :

Le FEDER/FSE, c'est 115 M€ au total, 11 M€ de FSE, trop peu à mon avis, donc on doit se battre, on va traiter de questions sociales dans un instant, il est important qu'on se batte pour plus de FSE pour la Corse, c'est très très important, en évitant que ce soit géré par Paris, parce qu'actuellement, ce sont les capitales qui réclament l'enveloppe pour ensuite pouvoir distribuer comme elles le souhaitent. Nous, on souhaite que l'argent à destination des publics en difficulté, de la formation des jeunes, etc., etc., soit géré par les régions. Et on souhaite que la Corse, en la matière, sachant qu'en plus, nous on a eu une fusion de 3 collectivités et que la question sociale aujourd'hui est gérée par la Collectivité de Corse, on souhaite récupérer cette compétence, c'est très important.

Ces 275 M€, il n'est pas garanti, au-delà du mode de gouvernance, qu'ils soient renouvelés, vous l'avez bien compris. La bataille maintenant, c'est d'obtenir au moins autant, tous fonds confondus. Et cela suppose de notre part :

1. D'être tous unis, c'est clair, cela me paraît évident,
2. De faire en sorte que nous ayons une copie très intelligente, cela paraît évident, la *Smart Specialisation*, c'est cela, une copie intelligente, un projet cohérent et que nous allions le défendre tous ensemble à Bruxelles.

Je vous signale que les règlements ne sont pas encore tous validés, mais il y avait quand même dans l'air de diminuer fortement la politique de cohésion. INTERREG, avec une baisse de -83 %, vous voyez ce que ça donne ! -83 %, ça veut dire qu'il ne reste presque rien.

La bonne nouvelle, c'est que le Parlement a suivi le comité des régions et ce que nous avons proposé dans notre rapport, pour maintenir les mêmes volumes financiers et les mêmes taux de cofinancement.

Donc, la bataille est compliquée, mais nous faisons tout le lobbying qu'il faut et puis on espère que nous aurons effectivement une négociation qui se passera du mieux possible pour la Corse dans tous les domaines, que ce soit FEDER, FSE et Politique agricole commune pour laquelle nous allons commencer le mois prochain à avoir des discussions avec tous les opérateurs,

et vous serez régulièrement tenus informés.

Donc, suite au prochain épisode.

Merci de votre attention.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, nous n'allons pas voter... Oui, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Président, juste un mot. Excusez-moi, je sais qu'il est l'heure de déjeuner, mais je crois qu'on est vraiment dans un problème qui est un problème central, essentiel et dans lequel les choses vont se jouer dans les mois à venir.

D'abord, je voudrais, à mon tour, remercier et féliciter la conseillère exécutive, la DGA, la directrice et l'ensemble des services. C'est vrai que c'est aussi de la technique et de la technique difficile. Donc, on est passé, cela a été rappelé, sous la période 2014-2020, les deux premières années, on était à un taux de programmation de 3 %, on est aujourd'hui, 2021, à 60 %. On a franchi la barre du risque de dégageant d'office, donc on respire. Et cela veut dire qu'on va pouvoir aller jusqu'au terme de la programmation dans les meilleures conditions possibles. Donc, c'est important, ça n'allait pas de soi, il faut s'en féliciter et ce d'autant mieux, et cela a été souligné notamment par Jean-Martin MONDOLONI, qu'un certain nombre de choses avaient été dites qui n'étaient pas exactes.

Ce sur quoi je veux insister, c'est que la conseillère exécutive a été très optimiste, et nous avons raison de l'être, mais je voudrais dire que la partie est loin d'être gagnée et qu'aujourd'hui, la tendance lourde, c'est, premièrement, de diminuer l'enveloppe, et deuxièmement, d'arrêter des critères qui vont conduire à affaiblir la prise en compte spécifique des territoires insulaires et des territoires comme le nôtre.

Donc, la tendance aujourd'hui est clairement mauvaise, malgré notre volontarisme. Et il faut inverser cette tendance, c'est notamment l'objet de notre stratégie méditerranéenne et européenne. C'est vrai que, et cela a été rappelé, nous avons signé avec Francescu PIGLIARU et Francina ARMENGOL, président de la Sardaigne pour l'un et présidente des Baléares

pour l'autres, un courrier que nous avons remis solennellement à la Commission européenne le 06 février dernier et que nous avons transmis à nos États-membres respectifs ; un courrier dans les mêmes termes, dans lequel nous demandons à la fois la prise en compte de la clause d'insularité, en invoquant notamment l'article 174 du Traité de l'Union européenne, en développant un argumentaire très technique et en déclinant des demandes opérationnelles, un argumentaire technique irréfutable, et aussi en ayant contourné les réponses qui nous ont été faites jusqu'à aujourd'hui par les autorités européennes qui disent « c'est vrai, il y a un article 174, c'est vrai, il y a un fait insulaire, mais l'insularité, ça recouvre des réalités très différentes au plan démographique, au plan économique, au plan de l'éloignement ».

Donc, nous, on a proposé, au-delà de l'affirmation de la nécessaire prise en compte d'une clause d'insularité dans les politiques publiques européennes, chaque fois qu'elle se justifie, on a proposé la définition d'un indice de périphéricité ; un indice de périphéricité qui permet de dire : aujourd'hui, les territoires ultrapériphériques ont, vous le savez, on en parlera d'ailleurs tout à l'heure, un statut qui est très particulier, y compris au plan fiscal et y compris au plan des aides d'État.

Aujourd'hui, les territoires périphériques comme le nôtre ne sont pas pris en compte dans la politique de l'Union européenne et il faut doubler la périphéricité de l'insularité, et éventuellement de la démographie, du caractère montagneux, etc. Autant de critères qui sont dans l'article 174.

Donc, aujourd'hui on a un argumentaire qui est costaud.

Que nous a dit Mme CRETU, commissaire européenne en charge de la Cohésion ? Elle a dit : votre argumentaire est bon. Nous prenons acte qu'il est désormais porté en commun par un certain nombre de territoires insulaires et on a commencé à 3, la Sicile nous a rejoints, la Crète est intéressée, on va essayer d'élargir cette démarche. Il est évident qu'on est mieux entendu lorsqu'on parle à 8 millions de citoyens européens que lorsqu'on parle à 330 000, lorsque nous parlons seuls. Mais au dernier niveau, Mme CRETU, la commissaire, nous dit : votre demande sera entendue aussi, elle a une chance d'être entendue si elle est relayée par vos États respectifs au sein du conseil.

D'où notre lettre et d'où aussi le fait de dire au Premier ministre et au président de la République : vous avez notamment parlé lors de votre discours de reconnaître la dimension et la vocation méditerranéenne de la Corse, vous avez insisté sur l'importance d'avoir une démarche européenne. Aujourd'hui, nous proposons une solution à plusieurs qui est une solution juridiquement,

techniquement, financièrement stabilisée. Et donc, parmi les points, à mon sens, qu'il faut aborder et y compris dans les points concrets, pour ne pas rappeler les points les plus politiques, il y a ce genre de question-là. Aujourd'hui, on a une négociation qui va se conclure dans les 6 mois à venir. On sait qu'on a besoin de l'appui du Gouvernement et des États français, italien et espagnol, pour ne citer que ceux-là. Est-ce que oui ou non, on est prêt à nous appuyer ? Cela ne coûte rien à la France, à l'État, aujourd'hui que d'appuyer cette demande. Par contre, s'il s'abstient, cela fragilise singulièrement notre position.

Donc, c'est aussi à travers les réponses qui seront apportées ou pas à ce type de demande que nous jugerons de la volonté d'aider concrètement la Corse dans sa démarche, parce que j'insiste et je termine par là, vous avez vu que lorsqu'on regarde le détail des projets, on se rend compte que ce sont des projets stratégiques, parce qu'ils sont au confluent de l'innovation, de la coopération, de l'identité, de la culture, de la valorisation de l'Université de Corse, du travail en réseau, etc., etc.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous n'allons pas voter, donc **nous n'allons pas adopter ce rapport, mais nous allons en prendre acte et nous allons le faire de façon formelle à travers un vote.**

Ce n'est pas un vote d'adoption, c'est un vote de prise d'acte.

Qui est pour **prendre acte de ce rapport** ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'Assemblée a PRIS ACTE de la présentation de ce RAPPORT.

Nous allons interrompre nos travaux que nous allons reprendre, je suppose vers 14 h 30.

M. le Président du Conseil exécutif, je crois que nous sommes attendus à la réunion de l'Association des maires en début d'après-midi ?

Le Président SIMEONI

Oui, pour l'ouverture. Dans ces conditions, je vous propose juste une apparition de politesse, ensemble.

Le Président TALAMONI

Une apparition de politesse ensemble, cela va sans dire. Ensuite, nous reviendrons pour 14 h 30 ? Et nous déjeunons donc tous ensemble.

A tout de suite !

La séance est suspendue à 13 heures et reprise à 16 h 20.

Le Président TALAMONI

Nous allons reprendre cette séance avec l'examen de la résolution solennelle :

**PROJET DE RESOLUTION SOLENNELLE RELATIVE A LA MISE
EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE SOCIALE
RELATIVES AUX PRIX DES CARBURANTS ET DES PRODUITS DE
CONSOMMATION COURANTE**

Le Président TALAMONI

C'est une résolution solennelle déposée par le président du Conseil exécutif de Corse, le président de l'Assemblée de Corse et le président du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse (CESEC).

Il s'agit d'un projet de résolution qui fait suite à un certain nombre de réunions que nous avons eues, avec notamment les « Gilets jaunes », le collectif contre la cherté du carburant en Corse et avec d'autres interlocuteurs, notamment les représentants des fournisseurs de carburant, les représentants de la grande distribution.

Nous avons eu donc une première réunion solennelle à Bastia, à l'occasion de laquelle un échange complet avait été effectué, qui avait duré plusieurs heures et ensuite, nous avons, conformément à ce qui avait été décidé à l'occasion de cette réunion, procédé à un examen séparé de deux questions essentielles à travers des groupes de travail dédiés.

La première question étant la question de la cherté du carburant.

La seconde étant le prix des produits de première nécessité.

Le premier groupe de travail s'est penché sur cette question de la cherté des carburants avec les fournisseurs, les différents représentants des fournisseurs, avec le collectif, avec les « Gilets jaunes ». Il y a eu plusieurs réunions qui ont permis d'avancer globalement dans la compréhension, d'avancer peut-être pas suffisamment, mais en tout cas de commencer à avancer dans la compréhension du mystère de la construction des prix du carburant en Corse.

Le mystère n'a pas été complètement élucidé à mon sens, mais enfin nous avons progressé dans la compréhension du mécanisme.

Et puis, il y a eu aussi l'autre groupe de travail qui avait pour objet les prix de première nécessité. Donc il y a eu une discussion aussi qui a duré des heures avec les représentants de la grande distribution et il a donc été convenu de lancer une démarche à travers un nombre de produits, un peu plus de 200 produits, dont les prix seraient bloqués à un niveau suffisamment bas pour en permettre l'accès aux Corses qui sont dans les plus grandes difficultés.

Donc, de ces deux séries de réunions, de ces travaux sur ces deux sujets, en sont ressorties des propositions concrètes, également des revendications à formuler face à l'État : je pense en particulier à la question des carburants et à la question fiscale, puisqu'il s'avère qu'en Corse, contrairement à ce qu'il se passe dans d'autres îles, dans toutes les autres îles, nous avons un taux de TVA, certes réduits, mais qui pèsent lourdement, sur les prix, un taux de 13 %. Et puis, nous avons la TGAP, alors que dans l'Outre-mer, la TGAP n'existe pas pour la bonne et simple raison qu'on considère que l'éthanol ne peut être utilisé. Et comme nous avons le même problème en Corse, il paraîtrait tout à fait logique que la TGAP ne soit pas appliquée au carburant en Corse.

En réalité, la revendication relative à la suppression de la TVA (suppression totale, TVA 0) et la proposition relative à la suppression de la TGAP en Corse, ce sont des revendications qui ne constituent en rien une surenchère, mais une mesure de justice et d'égalité, eu égard à ce qui se passe dans les autres îles.

Alors, il y a dans le projet de résolution, une démarche intermédiaire, transitoire qui viserait à faire baisser le prix de la TVA dans un premier temps à un niveau moins pénalisant.

En ce qui me concerne, ce taux de 2,1 %, évidemment il est préférable à celui qui est appliqué actuellement, mais je le trouve injuste, moins injuste mais injuste quand même, compte tenu du fait qu'il n'y a aucune raison pour que la Corse soit traitée de façon plus défavorable que les autres îles. Donc, on peut considérer que cela permettrait un progrès à titre transitoire, mais notre revendication de fond doit demeurer parce qu'elle est l'expression de la justice la plus élémentaire : la TVA et la TGAP au niveau 0, tout simplement parce que c'est ce qui se fait ailleurs dans les conditions identiques.

Voilà donc, en résumé, ce que propose ce projet de résolution. Le président de l'Exécutif, dans un instant, s'exprimera sans doute aussi sur cette proposition que nous faisons, ce projet de résolution.

D'un côté, s'agissant des carburants, des demandes donc adressées à l'État, mais également des demandes, des vérifications et un contrôle à exercer sur le niveau des prix.

S'agissant de l'alimentaire, cette expérience, autour de ce panier de plus de 200 produits permettant de rendre l'accès plus aisé aux Corses qui en ont le plus besoin et évidemment, il ne s'agirait à cet égard que d'une première démarche.

Alors voilà, ce projet de résolution est certainement perfectible, il est certainement insuffisant, il ne répond pas à toutes les attentes et en ce qui me concerne, j'en suis parfaitement conscient. Il est un premier pas, la conclusion d'étapes d'un travail qui est un travail sérieux, un travail qui s'est fait dans des conditions, je crois, véritablement inédites.

Encore une fois, il ne s'agit que d'une première étape, mais je crois que s'agissant de la première thématique, comme de la seconde, si nous adoptons ce projet de délibération, nous aurons quand même avancé. Évidemment, il faudra poursuivre, notamment dans le cadre de la conférence sociale, il faudra poursuivre les travaux ; nous le ferons à un rythme soutenu.

Je dirais simplement, entre parenthèses, que tout à fait parallèlement à ces travaux, j'ai engagé des discussions pour la création d'un fonds social de solidarité, pour traiter les questions d'urgence. Je referme très vite la parenthèse parce qu'il faut dire et répéter que ce sujet est totalement déconnecté du sujet principal et de la conférence sociale. Cela dit, nous pensons que ce fonds social de solidarité sera de nature à solutionner un certain nombre de problèmes qui se posent de façon extrêmement urgente.

Voilà donc un petit peu, pour le paysage actuel, là où nous en sommes, étant entendu que cette première étape devra être suivie également de nouvelles réunions, de travaux, et surtout, surtout de ne pas ralentir le rythme compte tenu de la situation dramatique que l'on rencontre s'agissant de la question sociale en Corse. Elle est inquiétante au-delà de la mer ; elle est chez nous particulièrement prégnante. On connaît le taux de pauvreté. Et nous touchons du doigt, au quotidien, les injustices qui peuvent se rencontrer simplement à quelques centaines de mètres de cette salle de délibération et un

peu dans toute la Corse, qu'il s'agisse des villes ou qu'il s'agisse du milieu rural.

Donc, encore une fois, ce que nous faisons aujourd'hui, c'est une première étape, mais c'est quelque chose de très important. Et je pense que chaque élu de la majorité ou de l'opposition sera parfaitement conscient de l'importance du vote que nous nous apprêtons à effectuer dans les minutes ou les heures qui viennent.

Je vous remercie.

Le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Quelques mots complémentaires d'introduction, puisque l'important, c'est que le débat ait lieu dans cette assemblée après s'être tenu dans le cadre des ateliers de la conférence sociale, s'être tenu devant la Chambre des territoires, s'être tenu également devant le CESEC. Il est important que, sur proposition conjointe du président du CESEC, du président de l'Assemblée de Corse et de moi-même, l'Assemblée de Corse puisse s'exprimer une première fois en plénière sur cette question, même si, bien sûr, le rendez-vous d'aujourd'hui n'a pas vocation à traiter la totalité du sujet.

D'abord, saluer celles et ceux qui ont choisi de venir assister à ces débats et que nous remercions de leur présence, remercier aussi toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce travail collectif dans le cadre d'une initiative qui, d'un point de vue de la méthode et d'un point de vue du fond, est profondément innovante, et même, disons-le, inédite ici ou ailleurs.

Et dire aussi qu'il faut quand même revenir un instant sur le contexte général qui a conduit à l'institution de cette conférence sociale et à la première expression des travaux qui vous est soumise aujourd'hui.

Je ne reviens pas sur la crise des « Gilets jaunes » en France, ou même en Europe, par exemple en Belgique, sur le fait qu'elle a révélé de multiples fractures économiques, sociales, sociétales et que la Corse est touchée elle-aussi par ce mouvement, à la fois avec un certain nombre de traits communs avec ce qu'il se passe ailleurs et également avec des caractéristiques

spécifiques liées à notre insularité, à l'organisation de notre tissu économique, à la réalité de nos relations et solidarités sociales.

Lorsque le mouvement des « Gilets jaunes » est né ici, nous avons voulu, et lorsque je dis « nous » il me semble que je peux parler bien sûr des élus de la majorité territoriale, mais associés dans cette volonté, les élus de l'opposition, nous adresser directement à celles et ceux qui étaient en colère, à celles et ceux qui manifestaient, à celles et ceux qui exprimaient aussi une défiance vis-à-vis de l'ensemble du corps politique, peut-être moins en Corse que sur le continent, mais en Corse aussi.

Et donc, je rappelle brièvement qu'il y a eu le mardi 28 novembre, un conseil exécutif de Corse (nous nous étions vus déjà sur les ronds-points) où nous avons formé l'idée d'une conférence sociale.

Il y avait immédiatement dans la foulée une session de l'Assemblée de Corse où nous avons choisi d'ouvrir les portes de cette institution qui est celle de tous les citoyens de Corse, où nous avons discuté, où nous avons échangé, et nous avons voulu, conjointement, avec le président du CESEC, Paul SCAGLIA que je salue, qui n'est pas là aujourd'hui mais qui a été un acteur déterminant, le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy TALAMONI et moi-même nous avons souhaité instituer cette conférence sociale qui a vocation à être pérenne, à se réunir au moins deux fois par an et nous avons pensé qu'elle était peut-être le lieu où pourrait se former un dialogue en vue de rechercher des solutions opérationnelles et notamment autour de deux questions qui conditionnent le quotidien de celles et ceux qui vivent dans cette île : la question du prix des carburants et la question des prix de consommation courante.

Des questions qui sont lancinantes, qui sont posées depuis des années, voire depuis des décennies et qui, jusqu'à aujourd'hui au moins, n'ont pas trouvé de réponse satisfaisante. Donc, il y a eu la première séance plénière de la conférence sociale, il y a eu ensuite 4 réunions de travail, le vendredi après-midi, autour de 2 ateliers, avec 4 sites (Bastia, Ajaccio, Portivechju, Corti) et donc plusieurs dizaines de participants, plusieurs dizaines d'heures de travail. Il faut dire aussi que cela n'aurait pas pu réussir si celles et ceux qu'au départ tout opposait, n'avaient pas choisi de jouer le jeu du dialogue, un dialogue quelquefois tendu, des désaccords existants et qui persistent, mais de faire le choix en fait de la démocratie et notamment de la démocratie participative.

Il y a eu ce travail et ce travail a permis d'avancer ; travail technique également dans des questions extrêmement complexes. Il y avait autour de la table, vous l'avez dit, non seulement les collectifs citoyens, type « Gilets jaunes » ou collectif contre la cherté du carburant en Corse, mais également les syndicats, les unions de consommateurs, il y avait également les divers représentants à toutes les chaînes des filières de la grande et moyenne distribution et des carburants, et nous avons réussi à travailler. Avec également le soutien des services de la Collectivité de Corse, de l'ADEC, Corsica Statistica notamment, avec également l'appui technique de 2 cabinets, GECODIA, le cabinet de M. GUIDONI, en ce qui concerne la question du prix des produits de consommation courante, et ECOPA, cabinet de M. Charles VELLUTINI, en ce qui concerne la question du prix des carburants.

Pour aller à l'essentiel, vous l'avez compris, une méthode qui a permis de poser les sujets, une méthode qui a permis de comprendre un certain nombre de choses, même si tout n'est pas encore tout à fait clair et la volonté, et je termine par là, et ça explique aussi pourquoi vous avez été saisis dans cette urgence, c'est qu'il y a une double urgence :

La première urgence, c'est vis-à-vis de celles et ceux qui sont à l'origine de cette démarche par leur mobilisation, qui ont accepté d'y participer, mais qui nous ont fait part, dès le début, de leur scepticisme et de leur inquiétude en nous disant « ne nous piègez pas, ne nous trompez pas, ne nous attirez pas dans des démarches qui soient des démarches dilatoires, dans des démarches qui ne débouchent sur rien. Et je me rappelle que lorsque j'avais proposé un délai de 2 mois pour les travaux, il y avait eu globalement une réaction forte de rejet en disant « 2 mois c'est trop long, 2 mois c'est la même chose que ce qui a été proposé sur le continent pour d'autres domaines, ça ne nous va pas ». Et nous avons dit à l'époque, mettons 2 mois et si nous pouvons aller plus vite, nous irons plus vite.

Donc, la première des 4 réunions de travail a eu lieu, si ma mémoire est bonne, le 14 janvier. Nous avons bouclé la 4^{ème} et dernière le 08 février. Nous sommes allés aussi vite que possible et je crois que c'était aussi une condition nécessaire de la confiance.

La deuxième condition d'urgence est liée au déroulement du grand débat et je le dis très clairement aussi, au fait qui a été évoqué dans nos travaux que le président de la République s'apprête à venir ici.

Nous avons organisé l'expression des mécontentements, l'écoute des attentes citoyennes et la décision politique sur un rythme qui est différent de celui du continent.

Nous avons aujourd'hui un temps d'avance. Là où le débat continue à se tenir simplement pour recueillir les doléances, nous toutes et nous tous, nous avons entendu une partie des doléances, pas toutes, d'autres restent à exprimer et à traiter, mais nous les avons entendues. Nous avons mis les gens autour de la table, tout le monde autour de la table, et nous avons identifié un certain nombre de solutions.

Et ces solutions, et je termine par-là mon introduction, elles ont à notre avis une vertu immense. C'est que si l'Assemblée de Corse décide (ce que nous espérons) de voter cette résolution, et si elle décide de la voter à l'unanimité, comme l'a fait la Chambre des territoires ou comme l'a fait le CESEC, notre démarche aura une double légitimité, deux légitimités qui, jusqu'à aujourd'hui, ont été opposées, y compris dans le cadre de la crise des « Gilets jaunes » : d'un côté la légitimité de la démocratie participative et de l'autre la légitimité de la démocratie délibérative. D'un côté la légitimité des citoyens qui s'expriment et de l'autre la légitimité des institutions qui décident en démocratie.

Donc, l'enjeu de la réunion d'aujourd'hui n'est pas d'épuiser le sujet.

L'enjeu de la résolution que nous proposons, c'est de dire : nous avons un cheminement qui est un cheminement sérieux, qui a été co-construit, qui ne prétend pas épuiser tous les sujets et notamment même pas les deux sujets de la question du prix du carburant et de la question du prix des produits de consommation courante, mais de dire que nous avons des réponses. Certaines de ces réponses dépendent de nous, et nous seuls, et nous allons les mettre en œuvre, c'est le panier sur les produits de consommation courante. Et d'autres questions ne dépendent pas seulement de nous et nous voulons que nos interlocuteurs, et notamment l'État, sachent que lorsque nous allons aller défendre ces positions-là, ces positions auront une légitimité qui va au-delà de la légitimité de la majorité territoriale, qui va même au-delà de la majorité de la Collectivité de Corse, une légitimité qui s'est nourrie de ce débat, qui s'est nourrie de cette colère, qui s'est nourrie de cette défiance pour les transformer en actes positifs et en actes concrets. Ça, c'est l'enjeu d'aujourd'hui.

Et je termine en disant, parce que j'ai eu l'occasion de participer à toutes les réunions de travail, que déjà c'est un signe fort d'espoir, y compris dans une situation qui était très dégradée et dont nous avons eu souvent

l'occasion de parler : la question économique et sociale. C'est un signe d'espoir, je l'ai dit, vis-à-vis de nous-mêmes aussi, vis-à-vis de la société corse.

Je voudrais terminer en disant que la Chambre des territoires, il y a des élus et des opinions d'une diversité totale, à l'instar de ce qu'il y a dans cette assemblée, peut-être plus encore. Tout le monde a voté à l'unanimité. Devant le CESEC, il y a eu un débat de 3 heures. C'est l'expression de la société civile, il y a des syndicats, y compris des syndicats qui sont très critiques vis-à-vis de l'action de la majorité territoriale. Il y a des créateurs qui disaient « vous ne parlez pas de la culture, c'est dommage, ce n'est pas normal ». Il y a eu un certain nombre de critiques, mais tout le monde s'est entendu pour dire que cette résolution, cette démarche, ce sont des chances, il faut les jouer à fond, et le CESEC a soutenu à l'unanimité.

Et aujourd'hui, c'est à votre assemblée, à notre assemblée... Quand je dis « votre », c'est celle des élus, le Conseil exécutif ne fait pas partie de l'organe délibératif, délibérant, mais bien sûr, nous sommes unanimes pour dire que cette résolution est le reflet de ce que nous avons construit ensemble. Si votre assemblée décide, comme nous l'espérons, de valider cette démarche et de la valider par un vote unanime, nous allons répondre à la colère en suscitant de l'espoir, nous allons entériner un processus qui va nous permettre de mettre en œuvre des solutions que tout le monde attend (je pense par exemple à la question du panier dans le domaine de la vie courante), de continuer à essayer de comprendre et éventuellement à faire cesser des abus s'ils existent, de réconcilier là où ont douté les uns et les autres, et enfin, d'aller vers une négociation qui doit s'ouvrir, vers laquelle nous n'allons pas avec un esprit de tout ou rien ; je pense notamment à la question de la fiscalité. La question de la fiscalité des carburants en Corse aujourd'hui, ça fait des années que la question est posée. Il ne s'agit pas de demander des cadeaux fiscaux, il s'agit d'être dans une logique d'équité fiscale au service d'une vision globale que nous avons à construire ensemble, mais dont nous connaissons déjà les grands traits.

Voilà donc à mon avis ce qu'est l'enjeu de notre débat d'aujourd'hui.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. La parole va être donnée aux groupes donc et dès à présent à qui la demande. J'imagine que l'ensemble des groupes aura à cœur de s'exprimer sur cette question importante.

François ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Assemblée, M. le Président du Conseil exécutif, chers collègues,

Je voudrais à mon tour remercier les personnes qui se sont mobilisées tout au long de ces débats. Ils ont été nombreux.

Remercier également les « Gilets jaunes » qui continuent à se mobiliser parce que cette expression de la précarité, si aujourd'hui elle remonte véritablement à la surface de notre quotidien, elle est ancrée depuis malheureusement de très nombreuses années et espérons que cette mobilisation et le travail remarquable, mais bien sûr à poursuivre, donnera à notre société l'équilibre, l'équité et la justice qu'elle attend.

Notre groupe votera sans aucun état d'âme votre résolution. Nous y adhérons totalement et je ne referai pas l'analyse ou la présentation, je ne reprendrai pas les arguments que les deux présidents ont développés avec beaucoup de justesse. Je me permettrai juste d'apporter peut-être quelques remarques qui se veulent constructives et qui pourront rajouter par la suite au débat de manière intéressante, en apportant peut-être quelques éclaircissements sur des sujets sur lesquels il serait probablement utile d'avoir des informations dès que vous en disposerez, pour celles dont vous ne disposez pas encore des éléments.

Il a été évoqué les biocarburants ; c'est un sujet qui semble techniquement assez compliqué, sur la Corse, comme sur les îles de la Réunion ou les Antilles, où je crois qu'on considère que les conditions de stockage, de transport et probablement de marchés font que nous ne serions pas accessibles à ces types de carburants.

Il y a eu 2 délibérations de notre assemblée, en 2012 et en 2016. Peut-être que les conditions ont suffisamment évolué aujourd'hui pour que ces

biocarburants, dont le différentiel est particulièrement important pour les utilisateurs, pourraient être très appréciés par notre société. Peut-être que les éléments ont changé, en tout cas ont évolué favorablement. C'est une question que je pose et peut-être une piste sur laquelle il faut se pencher. Et en effet, vous avez raison, M. le Président, dans la mesure où nous ne serions pas « éligibles » à ce type de carburant, il n'y a pas de raison que la Corse échappe aux dispositions dont bénéficient d'autres régions de France.

Il y a eu également des études qui ont été menées, je crois par l'ADEC, sur le coût du carburant. Là-aussi, je crois que les résultats, en tout cas les éléments que vous avez évoqués méritent peut-être d'être diffusés, mieux connus. Cela nous permettra d'apprécier véritablement les secteurs sur lesquels il y a des pistes de progrès et d'amélioration. Des cabinets extérieurs ont été mandatés pour différentes études. Il existe donc cette étude de l'ADEC, je crois qu'elle est importante et il faudra qu'on y revienne également. Elle est faite par des personnes de qualité et d'expérience.

Une étude donc constituant, je le disais, le détail du prix des carburants, c'est quelque chose que nous attendons pour mieux comprendre et peut-être aussi pour pouvoir utiliser des leviers de rectification si cela est possible.

Vous avez évoqué la baisse de la TVA, elle me semble tout à fait légitimement ouverte à la revendication. Posons-nous la question de savoir (nous sommes dans une économie de marché), si elle intervenait et que les prix à la baisse ne s'en trouvaient pas répercutés, quels seraient nos moyens d'action. Peut-être pas répercutés dans l'immédiat, mais c'est dans la durée que les choses se vérifient.

Dans un autre domaine, ont été évoqués les accords qui ont pu être engagés avec les grandes enseignes, notamment sur 200 produits de première nécessité à travers lesquels ces enseignes s'engagent à respecter des prix bas. Là encore, la question du contrôle se pose : quid en cas de non-respect ou de dérapage sur cet engagement ?

Et puis je crois qu'il faut aussi, comme cela a pu être fait pour les carburants, s'interroger sur l'incidence de ces prix considérés comme bas sur l'activité des petits commerces. Je crois qu'il va falloir, si nous y parvenons, trouver des moyens de rééquilibrer le différentiel qui pourrait être préjudiciable aux petits commerces.

Donc, globalement, un effort est demandé à l'État et aux acteurs économiques, posons-nous la question de savoir en quoi donc la Collectivité, et je dis cela sans aucun esprit polémique, mais bien au contraire pour essayer de trouver tous ensemble les voies et moyens de ce résultat-là, en quoi pouvons-nous apporter une contribution qui soit véritablement incidente ?

On parlait des carburants, et là encore je m'interroge, je n'en ai pas la connaissance, est-ce que la continuité territoriale, s'applique au transport des carburants ? Est-ce qu'elle aurait une véritable incidence et probablement une piste ? On sait que la Collectivité a déjà fait des efforts, notamment avec le Pass Silver, est-ce qu'on ne pourrait pas étendre les effets bénéfiques de ces dispositifs aux personnes en difficulté, aux chômeurs ? Mais je crois qu'un des points fondamentaux de ces démarches, ça reste l'effectivité des décisions qui pourraient être prises et leur contrôle, cela me paraît tout à fait important.

Je me permets, pour terminer, chers collègues, de vous dire que si nous avons pu examiner la motion qu'avait proposée notre collègue Marie-Hélène PADOVANI, dont les éléments seront utiles au débat, on aurait pu évoquer comme solution, en tout cas comme élément positif, la généralisation des conventions pour des projets type « Goffi, mà cusì boni », on aurait pu évoquer les partenariats entre la Région et les organismes de logements sociaux au bénéfice donc des logements étudiants, on aurait pu évoquer et apporter donc au débat l'affectation d'une partie des logements sociaux nés grâce à l'Office foncier, toujours à destination des étudiants, la mise en œuvre de délégations, en tout cas d'accords avec des transporteurs pour justement bénéficier aux personnes qui sont isolées parce que la précarité, c'est aussi l'isolement. On aurait pu envisager d'autres pistes comme l'élargissement des permanences des assistantes sociales sur l'ensemble du territoire.

Voilà quelques éléments qui s'inscrivent à un enrichissement du débat pour lequel nous sommes totalement mobilisés, ouverts et tout à fait contributeurs.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. La parole est à qui la demande.

M. CECCOLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci. Tout d'abord également, après mon ami François ORLANDI, un petit mot sur ce qui est proposé dans cette motion et sur lequel bien évidemment nous sommes d'accord, en passant depuis la réduction de la TVA jusqu'à ce projet sur les 200 produits de première nécessité qui nous semble correspondre à une attente particulière des personnes les plus en difficulté. Donc, je ne vais pas trop m'étendre là-dessus puisque c'est déjà rédigé et je pense, me semble-t-il, qu'il ne devrait pas y avoir trop débat sur le vote de ces mesures.

Par contre, j'ai envie de nous dire que c'est bien qu'on demande à l'État, mais nous aussi il va falloir peut-être qu'on fasse quelque chose et j'ai quelques pistes. Je pense qu'il faut aussi qu'on donne l'exemple.

Je reviendrai sur la proposition que j'avais faite, avant cette crise des « Gilets jaunes », sur le fait de mettre un tarif particulier sur les billets d'avion pour les personnes les plus en difficultés, les étudiants et les personnes âgées. Donc, même si cela a été écarté, je pense qu'il y a de la demande et je pense que le prix du billet d'avion pour le continent reste quelque chose de très cher et encore une fois, si les gens qui peuvent payer plus cher, peuvent permettre à d'autres de payer moins cher, cela fait partie de la solidarité et ce n'est pas un vain mot.

Donc, je nous invite peut-être à y réfléchir, le bord à bord reste encore prohibitif pour des gens qui ont de la famille, des obligations familiales, des obligations médicales. Donc, je souhaiterais que ce point soit réexaminé.

Pour continuer sur le prix des transports, on a peut-être un signal à envoyer également au niveau des transports publics. Nous sommes les gestionnaires des chemins de fer de la Corse, peut-être que, nous-aussi, nous pouvons agir, notamment sur les périurbains, pour permettre aux gens qui ont besoin de se déplacer, de payer moins cher.

Je profiterai aussi de cette discussion peut-être pour inviter les gens des grandes villes, Bastia et Ajaccio, à réfléchir aussi. Il est des exemples sur le continent où la gratuité de certains transports a été évoquée. Je pense qu'on ne peut pas faire l'économie de ce débat. Il faut au moins y réfléchir, voir ce que cela peut représenter, mais ça, ce sont des réponses concrètes.

Également, un point, bien évidemment, sur Corte. Plus que jamais l'ascension sociale, ça passe aussi par les études et plus que jamais il est d'une difficulté majeure de se loger dignement à Corte.

Nous avons parlé à notre époque d'un plan Marshall pour que des logements étudiants soient réalisés sur Corte. Je crois que là-encore, ce serait un signe éminemment fort à destination de la jeunesse et des personnes en difficulté.

Merci.

(APPLAUDISSEMENTS DU PUBLIC)

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à Pierre POLI.

(APPLAUDISSEMENTS DU PUBLIC)

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

On ne peut dire qu'un grand merci au Président de l'Exécutif et au Président de l'Assemblée pour avoir initié ces réunions et être arrivé à cette résolution solennelle que bien sûr nous partageons et que nous allons voter.

Surtout, un grand merci aux « Gilets jaunes » qui ont été quelque part le déclencheur de tout ce qui se passe aujourd'hui dans les collectivités, en particulier à l'Assemblée.

Bien sûr, on partage cette résolution en totalité, mais au-delà de la résolution, il faudrait qu'on soit conscients que, plus loin que la précarité, cette misère parce que c'est la misère qui s'est installée en Corse, sournoisement, depuis plusieurs années, nous allons devoir aller rapidement au-delà, au-delà pour permettre aux personnes âgées de pouvoir se chauffer, se nourrir normalement, se soigner. Nous en avons les moyens du moins en partie, nous allons demander à l'Etat de nous aider pour aller plus loin.

Mais c'est vrai qu'au-delà de cette résolution, il va falloir aller très rapidement beaucoup plus loin, on est sur des carburants, des denrées alimentaires et ça ne va pas suffire à répondre à cette misère.

Je sais que le président de l'Assemblée et le président du Conseil exécutif sont partie prenante et seront décidés à aller plus loin, mais nous devons le faire assez rapidement.

Aujourd'hui, je pense qu'au-delà des clivages politiques, tout le monde est uni pour aller très loin et pour combattre cette misère. Je compte sur tout le monde et je vous remercie d'avoir initié cette résolution.

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Laura-Maria POLI, à deux voix ? Ah, Anne-Laure avant. Anne-Laure SANTUCCI pour le groupe « Femu a Corsica ».

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Président.

Le groupe « Femu a Corsica » se félicite aussi de l'initiative des trois présidents, le président de l'assemblée délibérante, le président de l'Exécutif et le président de l'assemblée consultative qu'est le CESEC.

On se félicite que l'Exécutif en ait fait un dossier prioritaire et nous savons tous ici, ça a déjà été dit précédemment, combien les deux présidents se sont engagés extrêmement fortement sur ce dossier, tous les vendredis, au côté des personnes qui font remonter de façon forte ce que nous vivons tous, ce que la société corse vit depuis longtemps, depuis des années.

Ce dossier aboutit aujourd'hui à cette conférence sociale et surtout aux conclusions, même si ce sujet a été déjà une priorité de notre mandature actuelle, aujourd'hui, ce qui est important c'est que c'est un point de départ. Le point d'arrivée, ça sera la concrétisation d'un certain nombre de mesures extrêmement opérationnelles, parce que c'est ça qui est important.

Le combat contre la pauvreté et contre la précarité, c'est un combat quotidien, c'est un combat de tous, responsables politiques que nous sommes nous aussi dans cet hémicycle et aussi citoyens engagés, Dieu sait s'il y en a et nous les soutenons. Nous avons pris part.

Aujourd'hui, je pense que nous ouvrons un nouveau livre pour des réponses concrètes à des problématiques très graves et ça ne fait que commencer. Mais je suis contente de faire partie de ce travail pour l'ensemble des Corses que vous représentez aujourd'hui. Merci.

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La parole est à Laura-Maria POLI pour commencer et ensuite Petr' Antone TOMASI.

Mme Laura-Maria POLI

Merci, M. le Président.

Quelques mots sur cette résolution et au-delà de cette résolution, sur ce qui a abouti, cette Assemblée, les trois présidents, à ouvrir cette conférence sociale.

Je commencerai cette intervention par un triste constat, malheureusement, en citant quelques chiffres que nous connaissons. 1 Corse sur 5 vit sous le seuil de pauvreté ; un taux de chômage en Corse de 9,4 %, bien plus important que sur le continent ; 108 000 personnes qui vivent avec moins de 1 300 € par mois.

La précarité, aujourd'hui, touche des catégories socioprofessionnelles qui étaient jusqu'à présent épargnées. J'ai envie de vous dire que travailler ne suffit plus désormais à ne pas tomber dans la précarité. Ça, en tant qu'élus de la Corse, nous ne pouvons pas l'accepter.

Paradoxalement, ce pays, et mon collègue et président de groupe, Petr'Antone TOMASI l'a dit hier sur les débats d'orientations budgétaires, est également très riche, producteur de richesses. A titre d'exemple, même si l'ISF a été supprimé, entre 2006 et 2016, même si le seuil avait été revalorisé, on assiste à un taux d'augmentation de personnes qui étaient assujetties à cet impôt, à une augmentation de 153 %. Les causes principales de cette augmentation sont, selon des

analystes, deux causes principales : une augmentation de la valeur des biens et également un transfert des résidences principales du continent vers la Corse, ce qui signifie et ce qui nous conforte sur les problèmes, de difficultés d'accès au logement et l'impossibilité, en tout cas pour les Corses, d'accéder à la propriété.

Tout cela pour dire qu'en tant que nationalistes, en tant que mouvement politique, nous dénonçons cette situation depuis de nombreuses années. Nous dénonçons cette situation et je dirai même plus, cette question sociale est une de nos revendications principales et fait partie de nos fondamentaux. Je dirai bien évidemment la corsisation des emplois, le logement et nous y avons aussi apporté, en tout cas des débuts de solutions, même avant 2015 et notre accession aux responsabilités. Par exemple, par le biais notamment d'un statut de résident, d'une citoyenneté corse ou encore, d'un statut fiscal social particulier.

Même si l'Etat français refuse de nous laisser inscrire en toutes lettres les textes de loi voulus par les Corses, nous devons, en tant qu'élus, les faire respecter par tous les moyens dont cette Assemblée dispose. Nous en avons les moyens.

Oui, bien évidemment, nous avons entendu la colère légitime de ces hommes et de ces femmes qui sont descendus dans la rue pour exprimer leurs revendications, leur désarroi face à ce quotidien si difficile. Notre organisation politique, notre groupe leur apporte bien évidemment tout notre soutien et nous les saluons aujourd'hui.

Depuis notre accession aux responsabilités, cette Assemblée aussi s'est saisie à travailler sur cette question sociale. Je citerai pour exemple, la carte « ritirata », le plan de lutte contre la précarité, le territoire zéro chômeur de longue durée. Ces dispositions ont été validées. Nous devons bien évidemment nous investir pleinement aujourd'hui, pour que ces mesures soient efficaces et permettent de changer efficacement et pleinement le quotidien des Corses.

Pour en revenir à la résolution qui nous est présentée aujourd'hui, pas de surprise à dire que notre groupe, bien évidemment, la votera. Comme mes collègues des différents groupes, nous tenions à saluer cette démarche innovante, unique en son genre qui n'a jamais existé. Le travail et l'implication de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient citoyens, organisés en collectifs, des professionnels, des élus et de société civile qui ont participé.

A la clef, des propositions qui ont le pouvoir d'améliorer le pouvoir d'achat des Corses, deux propositions, deux groupes de travail : le blocage des prix dans le secteur alimentaire et concernant le fiscal, la suppression de la TGAP, en tout cas en deux étapes, la diminution de la TVA sur les carburants à 2,1 %. Nous sommes, nous concernant, favorables à une suppression totale pure et simple de la TVA sur les carburants. Pourquoi ? Tout simplement pour des raisons qui, nous semblent-ils, sont commandées par l'équité. Premièrement, parce que dans les territoires d'outre-mer, cette TVA n'existe pas, est à 0 % et nous ne voyons pas pourquoi en Corse, nous devrions bénéficier de mesures différentes. La deuxième raison concerne, nous pouvons prendre l'exemple du vin où il y a une TVA qui est à 0 % également.

Cette possibilité de suppression totale de la TVA sur le carburant est tout à fait possible et nous souhaiterions qu'elle soit demandée à Paris et aussi parce que c'est ce que nous plaçons en tant que nationalisés et notamment par l'intermédiaire du statut fiscal et social particulier de la Corse. C'est ce que nous avons demandé, c'est ce que nous portons depuis des années et c'est ce que nous avons porté lors des négociations à Paris.

Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, nous détourner de nos orientations et de nos objectifs politiques qui sont les nôtres depuis très longtemps. Nous ne pouvons pas non plus nous contenter de traiter les conséquences de la précarité. Nous devons, en tant qu'élus, en tant que responsables de la Corse, nous attaquer aux causes de celles-ci. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère à l'Assemblée de Corse. Donc, Petr'Antone TOMASI, toujours pour le groupe « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président de l'Assemblée.

M. le Président de l'Exécutif, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Un mot pour me joindre évidemment au soutien à cette résolution, mais aussi pour saluer l'engagement de toutes celles et ceux qui se sont mobilisés durant ces 2 mois de conférence sociale.

M. le Président de l'Assemblée, vous avez ouvert notre séance hier en citant l'économiste Joseph STIGLITZ et je crois que vous avez eu raison de le faire, en rappelant que la précarité, les inégalités sociales, la misère sont la résultante de choix politiques et non d'une fatalité et que, en corollaire, la lutte contre les inégalités sociales, la réduction de celles-ci doivent aussi passer par des choix politiques forts.

(Applaudissements)

Je crois que c'est aujourd'hui, ce qui doit guider nos travaux et qui doit nous permettre de sortir de cette situation qui est une situation inacceptable.

Je ne reviendrai pas sur le fond de la résolution, ma collègue l'a fait avant moi, mais simplement dire à notre tour que nous traitons là, des questions qui sont des questions d'urgence, des questions qui sont vitales, mais des questions qui ne sont pas toute la question sociale.

Comme nous l'avons demandé avec d'autres groupes en Commission permanente, comme vous l'avez dit, M. le Président de l'Assemblée, M. le Président de l'Exécutif, la conférence sociale a vocation à se poursuivre et nous souhaiterions avoir sous peu, dans cet hémicycle, un temps politique fort pour traiter cette question sociale au fond, y compris sur d'autres aspects, après avoir pris des mesures fortes aujourd'hui.

Je crois qu'on ne peut pas, aujourd'hui, s'exonérer d'un débat aussi sur le logement, ça a été dit, sur la précarité énergétique, sur l'action territoriale et les inégalités territoriales et sociales parce qu'on a une corrélation entre les deux. On ne peut pas s'exonérer de réfléchir et il faut

le faire sur l'efficacité des moyens dont nous disposons ou dont nous ne disposons pas dans le combat pour l'emploi.

Est-ce que le service public de l'emploi aujourd'hui est adapté, centralisé qu'il est, non rénové ? Nous portions dès 2016 cette question d'un transfert et d'une rénovation dans cet hémicycle. Nous avons mobilisé tous les dispositifs qui étaient en notre possession pour lutter contre l'exclusion bancaire dont on sait qu'elle est souvent le prélude à l'exclusion sociale et à l'exclusion tout court.

Pour terminer sur une revendication politique mais qui est liée au débat social et qui nous tient à cœur, nous croyons et nous avons eu l'occasion de le dire, que la revendication de corsisation des emplois ne peut pas être la grande oubliée du débat social. Elle est une réponse aussi à ceux qui souffrent dans ce pays, à ceux qui ont des compétences, du talent mais qui trop souvent sont exclus de l'accès à l'emploi. Nous savons qu'au-delà des difficultés institutionnelles et constitutionnelles, ailleurs dans l'espace français, à la Réunion mais y compris à Paris, des mesures ont été prises en ce sens et qu'ici, alors que des démarches avaient été lancées, la préfecture et l'Etat se sont lancés contre une guérilla avec des menaces de sanctions abusives contre des syndicats ou contre des entreprises qui voulaient se mobiliser au bénéfice de l'emploi local.

Un président de la République en exercice, François HOLLANDE s'était rendu à la Réunion en disant une chose très simple « il y a une nécessité qu'ici... », disait-il à la Réunion, mais cela vaut pour la Corse, « ...les emplois disponibles puissent être proposés aux Réunionnais ». Nous pouvons faire nôtre cette formule en remplaçant « Réunionnais » par « Corses » parce qu'il y a la nécessité aujourd'hui de poser en ce domaine un acte politique fort.

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Mme STROMBONI a retiré sa demande de prise de parole. Donc, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Pour taire un suspens qui n'a pas lieu d'être, évidemment que nous allons joindre nos voix afin que cette résolution soit adoptée à l'unanimité parce qu'elle est le fruit d'un travail sérieux, cohérent.

Je le dis d'autant plus que pour notre part, nous avons quelques doutes quant à produire des résultats assez rapidement. Au terme de deux mois, il y a déjà des résultats et puis tout simplement parce que ce travail a répondu en un temps assez court, d'abord à l'expression d'une colère légitime, partagée, ça a été dit, d'une colère qui vient d'une souffrance. Notre devoir était de répondre à cette souffrance par des propositions.

Cette maison a déployé très rapidement, de façon très réactive, un certain nombre d'efforts. La conférence sociale, bien sûr, une commission chargée d'étudier l'hypothèse d'un fonds de solidarité par ailleurs, une commission de contrôle qui étudie aussi des mécanismes complexes puisqu'il y a un certain nombre de bénéficiaires, des « ont droit » qui aujourd'hui, n'accèdent pas à un certain nombre de droits. Il faut creuser cette piste aussi, et nous nous y attachons tous collectivement dans l'expression de notre diversité.

Il est important de rappeler, ça a été dit, mais les choses vont mieux en le redisant, qu'aujourd'hui, on est sur un point d'étape, on n'est pas sur quelque chose de conclusif ou de définitif. La destination est encore lointaine parce qu'il y a loin de la coupe aux lèvres entre ce qu'on écrit, ce qu'on demande, ce qu'on exhorte à d'autres de faire et la réalisation. On ne va sortir d'ici avec 10 centimes de moins à la pompe, on ne va pas sortir d'ici avec un charriot, mais le cap est fixé.

Je crois que les uns et les autres, nous apprenons à nous connaître. Je crois que l'expression de cette souffrance nous est revenue à la figure comme jamais, même s'il y avait eu en amont déjà des travaux, même si le problème de la précarité n'est pas nouveau, je crois que le mouvement des « Gilets jaunes » nous a renvoyés à la face quelque chose de beaucoup plus prégnant, de beaucoup plus fort.

Inversement, je pense pouvoir dire que le climat, en tout cas la posture de défiance que beaucoup nourrissent à l'égard des élus est en voie sinon d'être résolue, en tout cas d'être moins défiante que par le

passé. Vous voyez qu'il y a des hommes et des femmes, ici, qui, avec leurs limites forcément, avec parfois leurs petites faiblesses aussi, essayent, je crois sincèrement, de répondre à un certain nombre de problèmes.

Nous répondons par des propositions sur deux sujets fondamentaux que sont le prix des produits de première nécessité, le prix de l'essence, mais évidemment, il va falloir répondre à ce qu'est constitutif me semble-t-il, de ce qu'il y a de plus important.

On va travailler, ça a été dit, bien sûr à l'accès à l'emploi aussi, à des emplois dignes, à l'accès au logement, aux soins, aux études. Tout ça, ce sont des clés, des clés qui ouvrent les portes de l'essentiel, l'essentiel pour chacun d'entre nous, pour chaque être humain, notamment pour ceux qui souffrent. C'est la dignité et nous sommes tous tendus vers cet effort permanent de répondre à la dignité humaine.

C'est dans cette perspective et forts de ce volontarisme partagé passe tous, que nous allons pour notre part, avec notre sensibilité, contribuer à cet effort collectif.

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

Merci. Fabienne GIOVANNINI.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Merci, Président.

Pour le groupe « Femu a Corsica », tout d'abord merci à l'initiative du Président du Conseil exécutif et de vous-même pour avoir permis cette convergence avec les « Gilets jaunes », cette convergence qui manquait entre la démarche citoyenne et ce qu'on appelle généralement l'institution. Je crois qu'il y avait des incompréhensions au départ et c'est dommageable et l'initiative de la conférence sociale les a réparées et surtout l'inscrit dans le temps. C'est ce qui me semble important à souligner aujourd'hui.

Nous allons poursuivre nos travaux. Aujourd'hui, on parle des produits de consommation courante et de la hausse des carburants. Nous allons, le président l'a dit, poursuivre les travaux par rapport à ces deux

points essentiels, mais aussi poursuivre nos travaux sur d'autres plans qui sont très importants aussi.

D'autres, avant moi, l'ont dit, il faut rappeler un petit peu quelques chiffres quand même. En tant que présidente de l'Office public de l'habitat, je peux quand même rappeler les chiffres du logement. Ils sont catastrophiques. Rappelons que plus de 80 % de la population corse est éligible au logement social.

On a parlé des 20 % de précaires, il y a aussi la précarité énergétique. Par rapport au continent, notre taux de précarité énergétique et surtout de la bascule vers la précarité énergétique est double. Il y a 6 400 demandes en attente de logement social en Corse. Quand je dis les demandes, ce sont des familles et pas seulement des personnes, qui ont fait la demande et il y a des tas de gens qui ne font pas de demande. Globalement, chaque comité régional de l'habitat et de l'hébergement nous le dit, on délivre, tous bailleurs confondus, sont réceptionnés chaque année, moins de 500 logements neufs. Donc, vous voyez qu'on est vraiment en-deçà de tout.

La suite qui va être entreprise notamment à travers la question du logement est vitale pour des gens qui sont vraiment dans l'attente, dans le besoin. Je le vois tous les jours. La misère, j'y suis confrontée chaque jour et je vois ce que c'est.

Là où c'est vraiment très inquiétant, c'est que la misère n'est pas que chez les miséreux, comme on disait avant. Aujourd'hui, les gens qui ont un salaire, qui ont un travail, sont dans des difficultés. Tout le monde galère. Aujourd'hui, il y a beaucoup de gens qui galèrent même dans les classes moyennes. C'est ça qui est quand même très inquiétant.

Je voudrais rappeler aussi qu'avant la crise des « Gilets jaunes », avant que ce mouvement citoyen prenne forme, éclaire l'opinion publique et mette un peu les phares sur ces réalités-là très inquiétantes, notre Collectivité, et particulièrement notre majorité, nous nous étions emparés de ce problème, déjà dans les précédentes mandatures. D'ailleurs, toutes forces politiques confondues, on a toujours eu ce souci-là, mais il y a quand même ce plan de lutte contre la précarité. Ça n'est pas rien, puisque c'est toute une série de mesures qui agissent sur la santé, sur le logement, sur la mobilité, sur l'accès à la culture, sur l'insertion des jeunes notamment avec le « Pattu di a giuventù ». On a parlé de la « carte ritirata », on a parlé de « territoire zéro chômeur longue durée ». Il y a des

tas d'initiatives qui sont prises. On a parlé du prix de l'avion, il y a un effort énorme qui est fait par notre majorité pour la prochaine DSP par rapport au bord à bord.

Il y a aussi un accompagnement par rapport aux problèmes de la santé, de ceux qui sont contraints de se déplacer, il y a aussi tout un accompagnement qui est fait. Donc, il y a un accompagnement, mais ça ne suffit pas, on s'en rend compte.

Ce qui est important, c'est que dans ces plans-là qui s'inscrivent sur la durée, ce travail qui est fait à propos d'un problème qui est maintenant structurel, qu'on fait aussi en coordination avec tous les acteurs, que ce soit les institutions, mais aussi les associations, on se donne des observatoires, on innove et c'est important.

Pour suivre nos travaux, s'inscrire dans la durée, travailler à ce problème structurel et surtout travailler ensemble. C'est ça que notre groupe veut retenir. Nous allons mutualiser nos efforts.

Aujourd'hui, on converge, on se met d'accord sur une première résolution solennelle. On va continuer à travailler sur différents travaux et on va essayer, dans la durée, de s'occuper des sources du problème et essayer de déconstruire tous ces mécanismes qui mènent à la précarité.

C'est un pari sur l'avenir et ça me semble très important de le souligner. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Mme COGNETTI-TURCHINI, vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Merci, Président, merci à tous.

Je voudrais en tant qu'élue du monde rural parler de ce problème de la précarité et de la survie, aujourd'hui, du rural.

Dans le rural, il y a une misère omniprésente mais cachée car il y a beaucoup de pudeur. J'aimerais aussi citer le docteur PERNIN car la précarité dans le rural est un véritable iceberg. Il y a un travail à effectuer sur chaque cause, celle de la jeunesse, celle des retraités, celle des actifs.

C'est aujourd'hui le rôle de cette Assemblée de réduire toutes ces inégalités. Ça sera pour nous un signe d'une réussite future. Merci.

(Applaudissement)

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois que nous allons procéder au vote de ce projet de résolution solennelle. J'attire votre attention parce que le moment est, je le crois, important.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La résolution solennelle est ADOPTÉE par l'Assemblée de Corse à l'unanimité.

(Applaudissements)

Nous allons faire une pause et nous revenons poursuivre nos travaux.

La séance est suspendue à 16 h 20. Elle reprend à 20 h.

(Mme Mattea CASALTA assure la présidence de l'Assemblée).

Mme Mattea CASALTA

Nous allons écouter un représentant de « Corsica libera », le Président TALAMONI n'étant pas là, la motion n° 004.

MOTIONS / MUZIONE

MOTION n° 2019/E1/004 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI
Souhait que la Corse devienne une île verte sans glyphosate

M. Petr'Antone TOMASI

Vous l'avez dit en rappelant son titre, c'est une motion qui a pour objet la sortie de la Corse de l'usage du glyphosate qui est une question de société, avec des débats qui dépassent d'ailleurs considérablement notre île, avec des objectifs de réduction en la matière sur l'échelle du territoire français, avec une consommation de glyphosate en Corse de 366 tonnes pour la Haute-Corse et 48 pour la Corse-du-Sud en 2017.

Selon les chiffres dont nous disposons, nous considérons qu'il est important d'envoyer un message fort à cet égard, d'enclencher une stratégie de sortie du glyphosate. C'est bien l'objet de cette motion, comme un premier pas, vers la sortie de l'utilisation des produits phytosanitaires qui engendre de graves désagrément, tant sur l'environnement que sur la santé publique.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le conseiller.

Donc, un pour un contre. Qui veut intervenir ? Personne.

Nous avons un amendement qui est déposé par M. le président du Conseil exécutif qui va nous le présenter.

Le Président SIMEONI

Avis favorable pour la motion avec simplement une petite modification. Remplacer « demande au président de l'Assemblée de Corse et au président du Conseil exécutif en lien avec » par « demande au président du Conseil exécutif et au président de l'Assemblée d'agir dans le cadre de leurs compétences respectives pour obtenir des distributeurs ». Le reste, inchangé.

Mme Mattea CASALTA

Je vous propose de voter l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Nous allons voter la motion amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion amendée et adoptée à l'unanimité.

(Etaient absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA).

MOTION n° 2019/E1/015 déposée par les groupes « Corsica libera », « Partitu di a Nazione Corsa » et « Femu a Corsica » : Maintien des services publics dans le rural et soutien aux personnels des finances publiques de Corse, notamment ceux de Sartè et Livia

MOTION n° 2019/E1/002 déposée par Mme Santa DUVAL, du groupe « Per l'Avvene » : Demande de maintien d'un maillage cohérent des services des finances publiques sur le territoire insulaire

FUSIONNEES avec demande d'examen prioritaire EN :

MOTION n° 2019/O1/031 déposée par l'ensemble des groupes (« Corsica libera », « Partitu di a Nazione Corsa », « Femu a Corsica » et « Per l'Avvene » auxquels s'associent « Andà per Dumane » et « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica ») : Maintien des services publics dans le rural et soutien aux personnels des finances publiques de Corse

Mme Mattea CASALTA

Nous avons une version commune de deux motions, la motion n° 002 et la motion n° 015, l'une présentée par Mme Santa DUVAL qui n'est pas là, et l'autre qui était déposée par les groupes de la majorité territoriale.

Il s'agissait de défendre et soutenir les personnels des finances publiques de Corse notamment ceux de Sartè et Livia.

Qui présente cette motion commune, Mme Santa DUVAL, n'étant pas là ?

M. Pierre-José FILIPPETTI

En fait, c'est une motion à laquelle se sont joints tous les groupes de l'Assemblée de Corse, donc les trois groupes de la majorité, « Andà per Dumane », « Per l'Avvene » et « La Corse dans la République ».

Comme on l'avait dit, elle concerne le maintien du service public dans le rural et le soutien au personnel des finances publiques de Corse.

L'an dernier déjà, un emploi à la trésorerie de Livia a été supprimé au motif de recouvrement de l'impôt des particuliers vers le service des impôts des particuliers de Sartè, sans transfert de l'emploi équivalent à la mission. Dans le même temps, la fusion de la trésorerie de Purtivechju et Bunifaziu conduit à la suppression de deux postes d'agents dédiés au secteur publics local.

Aujourd'hui, ont été actées de nouvelles suppressions d'emplois par la direction générale des finances publiques à Livia, Sartè, Vicu, Santa-Maria Sichè, Bunifaziu et le grand Ajaccio.

Il est évident que l'objectif poursuivi par la DGFIP est de supprimer un maximum de trésoreries en milieu rural d'ici 2022 et de fusionner les services des impôts en particulier aux entreprises en unités de 50 agents, soit deux pour la Région Corse, menaçant par conséquent, de nombreux emplois dans nos territoires ruraux, ce qui va engendrer la dégradation sur le service aux usagers.

Alors même que la Corse est reconnue en tant qu'île-montagne et que les dispositions de la loi-montagne s'y appliquent, la présence des services administratifs en milieu rural permet de maintenir la population et l'activité économique dans nos villages. Ces décisions sont très éloignées des réalités territoriales insulaires et contraires à l'esprit du statut d'île-montagne notamment en ce qui concerne le maintien et l'implantation du service public dans les territoires ruraux en vue de garantir le dynamisme économique du monde rural.

Ils contraindront à très court terme les habitants des territoires concernés à parcourir en prenant de nombreux risques, eu égard aux particularités de notre réseau routier, de longues distances, pour effectuer leurs démarches administratives.

Ainsi, les mouvements dits de rationalisation des services publics, notamment les opérations des lieux d'exercice conduisent inéluctablement à une dégradation du service rendu aux usagers et que du reste, ils sont en totale contradiction avec le contrat de ruralité dont bénéficient en particulier Sartè et l'Alta Rocca.

A cela peut s'ajouter ce qu'on a découvert hier, notamment à Vicu, le transfert de la perception de Vicu sur Sartè.

L'Assemblée de Corse,

SOUTIENT les agents de la Direction générale des finances publiques, et plus particulièrement à ceux de *Sartè*, *Livia* et *Vicu*; lesquels veillent, comme l'ensemble de leurs collègues de l'île, à défendre l'organisation existante du service public des finances; ainsi que leur mobilisation contre les suppressions de postes, la fermeture de services et plus globalement, contre l'exode rural administratif des services publics de base.

S'OPPOSE au projet de recomposition du maillage des services tel qu'envisagé par la DGFIP, démarche qui s'inscrit dans la logique de démantèlement des services publics sur le territoire corse, et plus particulièrement en milieu rural.

DEMANDE au Gouvernement le maintien des services publics en milieu rural et des trésoreries en particulier, en prenant en considération les contraintes inhérentes au statut d'île-montagne.

DEMANDE à la DGFIP le maintien de la pleine compétence trésorerie sur l'ensemble des sites actuels.

DEMANDE que les élus locaux (communaux et intercommunaux) soient systématiquement et préalablement consultés sur tout projet de réorganisation de services publics.

MANDATE le président du Conseil exécutif de Corse et le président de l'Assemblée de Corse afin d'entreprendre toutes les démarches utiles à la réalisation de ces objectifs.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Un pour, un contre pour cette motion. Personne n'intervient.

Le Président SIMEONI

C'est dans celle-là qu'il y a une petite proposition d'amendement sur « l'Assemblée de Corse »... Ah bon, ce sont les considérants ? De toute façon, les considérants, ils sont neutres.

Juste un mot. Un amendement « dans le cadre de leurs compétences respectives », c'est la formule habituelle, si vous en êtes d'accord.

Un mot aussi pour rappeler qu'il y a eu, communiquée tardivement par mes soins malheureusement, une motion présentée par Pierre MARCELLESI, votée à l'unanimité par la Chambre des territoires qui reprend en grande partie beaucoup des arguments et des propositions de la motion que nous nous apprêtons à voter.

Donc, donner acte de cette motion. Je la présenterai et la mettrai en forme pour qu'elle soit soumise à l'Assemblée lors de la prochaine session et qu'éventuellement, certaines des dispositions qu'elle comporte puissent être incluses dans le dispositif que nous nous apprêtons à voter.

L'amendement, c'est « dans le cadre de leurs compétences respectives ». Merci.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons voter pour cet amendement présenté par le Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Pour la motion ainsi adoptée, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion amendée est adoptée à l'unanimité.

(Etaient absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA).

Motion suivante, qui va la présenter ? Pierre-Jo ?

MOTION n° 2019/E1/007 déposée par le groupe « Corsica libera » :
Riforma di u Basciglie

M. Pierre-José FILIPPETTI

Non, c'est Vanina BURESI qui va la présenter. Juste un petit mot avant.

Hier soir, alors que des lycéens manifestaient leur mécontentement quant à la réforme du BAC et la langue corse, deux jeunes lycéens ont été interpellés. Ils ont été relâchés à 2 heures du matin. Un, a été entendu ce matin ; l'autre sera entendu lundi.

C'est juste pour apporter le soutien de notre groupe à ces deux personnes et à leur famille et de rappeler que ce n'est pas par la répression en réprimant la jeunesse que l'on va régler le problème de la langue, et le problème de la Corse.

À ringrazià vi.

M. Jean-François CASALTA

Je m'associe aux propos qui viennent d'être tenus par notre ami FILIPPETTI et soutien également de notre groupe. Je crois que le jeune lycéen qui a été réentendu ce matin, a été relâché quelques heures après.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Pudemu ancu aghjustà duie parolle parchè aghju lettu nantu à e rete suciale chì quelli ghjovani chì blucavanu i licei è chì manifestavanu ùn eranu micca à prò di a lingua. Quì piccatu ! Sò ghjovani chì facenu u corsu in liceu.

Dunque, aghju da prisintà sta muzione nantu à a riforma di u basciigliè.

VISTU u decretu N° 2018-614 – ùn aghju micca bisognu pò dassi di leghje tuttu què.

Dunque :

CUNSIDERENDU a risposta di a Rettrice di l'Academia di Corsica in u cutidianu Corse-Matin di u 7 di ghjinnaghju di u 2019,

CUNSIDERENDU dunque chì a dumanda di l'Assemblea di Corsica hè stata presa in contu,

CUNSIDERENDU chì per avà e lingue dette regiunale sò integrate in una specialità « lingue, litterature è culture strangere è regiunale,

CUNSIDERENDU chì e lingue anziane anu una specialità specifica « lingue è culture di l'antichità »,

L'Assemblea di Corsica,

DUMANDA chì a specialità in lingua detta regiunale sia specifica, spiccata da a specialità di lingua stranera, da dà li un cuefficiente attrattivu d'almenu 10% di a nota finale.

DUMANDA à u cunsigliu esecutivu in carica di a lingua corsa è à a cummissione ad hoc in carica di a lingua corsa d'inizià tuttu ciò chì hà da parmette di sbuccanni nantu à sta quistione à u più prestu da chì sta riforma possi permette d'accimà l'ugettivi di u Pianu Lingua 2020, quelli di a cunvenzione CDC-Statu è di sviluppà l'insignamentu bislinguu à u cullegiu è à u liceu.

L'Assemblea di Corsica MANDA una delegazione di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu Esecutivu per neguzià a riforma di u bascigliè direttamente cù u Ministru di l'Educazione Naziunale è di a ghjuventù.

À ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

À ringrazià vi. Qualle hè ch'hè hè in favori? C'hè un amandamentu prisintatu da l'esecutivu.

Le Président SIMEONI

Alors, sustegnu di sicura à sti dui ghjovani è à e so famiglie. Hè certu sicura mà hè megliu à dila quantunque è ripetela. N'avemu un pocu

una teghja chì sti zitelli si ritrovinu di pettu à i pulizieri pè via di u so ingaghjamentu à prò di a lingua.

Vi prupongu di rimpiazà a prima formula da un'antra : « DUMANDA chì una delegazione di u Cunsigliu Esecutivu è di l'Assemblea di Corsica sia ricevuta dà u Ministru di l'Educazione Naziunale è di a ghjuventù, pè difende e nostre pratese di pettu à a riforma attuale ».

Mme Mattea CASALTA

Avemu da vutà st'amandamentu. Qualle hè ch'hè in favore ? Qualle hè ch'hè contru ? Astensioni ? No-partecipazioni ?

L'amandamentu hè aduttatu.

Dopù, sta muzioni, l'avemu da vutà cu l'amanamentu. Qualle hè ch'hè in favore ? Qualle hè ch'hè contru ? Astensioni ? No-partecipazioni ?

A muzione hè aduttata.

(Etaient absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA).

Prochaine motion, la 003 qui est également présentée par le groupe « Corsica libera ».

**MOTION n° 2019/E1/003 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :
Éléments de réforme des écoles supérieures du professorat et de l'éducation
introduits par le projet de loi pour une école de la confiance**

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, Mme la Présidente.

Nous savons qu'il y a une réforme en cours des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) introduite par le projet de loi « pour une école de la confiance ».

CONSIDERANT le courrier en date du 17 décembre du président de l'Université de Corse et de la directrice de l'ESPE di Corsica,

CONSIDERANT que le projet de loi soustrait ces prérogatives au conseil d'école et que la réduction annoncée du temps de formation pour la spécificité du CRPE bilingue irait à l'encontre du projet éducatif de la Collectivité de Corse en faveur d'une éducation bi/plurilingue, fermement ancrée dans notre réalité euro-méditerranéenne, nous vous proposons le dispositif suivant :

L'Assemblée de Corse

DEMANDE l'expérimentation d'un dispositif particulier pour la formation, le recrutement et le mouvement des enseignants.

MANDATE le président de l'Assemblée de Corse, le président du Conseil exécutif de Corse et les présidents des groupes de l'Assemblée de Corse auprès du ministre de l'Education nationale et de la jeunesse afin qu'ils obtiennent toutes les expérimentations et adaptations nécessaires à l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le conseiller.

Un pour, un contre. Y a-t-il une intervention ? Oui, M. COLONNA.

M. Romain COLONNA

Ni pour, ni contre, je m'abstiens de voter sur cette motion pour des raisons professionnelles et je dois même sortir de l'hémicycle.

Mme Mattea CASALTA

Très bien.

M. Julien PAOLINI

Mme la Présidente, je vais faire de même. Dans le doute, il vaut mieux s'abstenir.

M. Petr'Antone TOMASI

Mme la Présidente, je me rends compte après coup que je ne participe pas moi-même au vote.

Le Président SIMEONI

Un mot, excusez-moi, avant que vous partiez, je ne savais pas qu'on allait passer au vote, c'est un petit peu le même problème que l'autre motion. Donc, on va trouver une formulation qui convienne sur la forme identique : « demande que le président du Conseil exécutif de Corse, le président de l'Assemblée de Corse et les présidents des groupes de l'Assemblée de Corse soient reçus par le ministre de l'Education nationale aux fins d'obtenir... » etc.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons passer au vote.

Le vote pour l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Qui est pour la motion ainsi amendée ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion ainsi amendée est adoptée.

(Etaient absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Petr'Antone TOMASI).

A nouveau une motion déposée par le groupe « Corsica libera ». Nous vous écoutons, Mme la Conseillère.

MOTION n° 2019/E1/006 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI
Demande de création d'une commission de travail dédiée à la libération
des prisonniers politiques et à l'arrêt de toutes poursuites envers les
recherchés et anciens condamnés

Mme Julie GUISEPPI

Une motion du président de l'Assemblée de Corse qui demande la création d'une commission de travail dédiée à la libération des prisonniers politiques et à l'arrêt de toutes les poursuites envers les recherchés et les anciens condamnés.

Je ne vais pas la lire, mais bien évidemment, les considérants rappellent quoi ? Eh bien, notamment, la décision historique du FLNC de juin 2014 qui ouvre la voie à une résolution, en principe, apaisée du conflit politique qui oppose la Corse à l'Etat français depuis des décennies.

Pour autant, malgré le vote de cette Assemblée en faveur d'une loi d'amnistie, malgré les délibérations de plus de la moitié des municipalités de l'île pour obtenir cette loi d'amnistie, on est face, aujourd'hui, à un refus catégorique de l'Etat. On constate également que la répression, et notamment à travers les poursuites par le biais du FIJAIT, continue et c'est paradoxal, malgré certaines déclarations qui ont été tenues, par des procès qui ont eu lieu récemment, en juin notamment, où le ministère public français a expliqué de manière très claire que le FIJAIT avait été initialement créé pour les terroristes, les djihadistes. Encore tout récemment, par un juge des libertés et de la détention.

Pour autant, on s'aperçoit que rien ne change, que les anciens prisonniers politiques corses sont soumis à ces obligations très restrictives et auxquelles ils ne devraient pas être soumis.

Donc, le président de l'Assemblée de Corse propose cette motion : « réaffirme son attachement à une loi d'amnistie et décide de la création d'une commission de travail dédiée à la libération des prisonniers politiques et à l'arrêt de toutes les poursuites envers les recherchés et les anciens condamnés, afin qu'on puisse travailler tous ensemble, de manière sereine, pour jeter les bases, les prémices d'une vraie proposition ».

Mme Mattea CASALTA

Un pour, un contre. Y a-t-il une demande d'intervention ? Non.

Nous avons 6 amendements du groupe « Andà per Dumane » pour cette motion qui tombe de facto puisque personne n'est là pour les présenter.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion adoptée à l'unanimité.

(Etaient absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA).

Certains étant absents, nous reportons de fait les motions, notamment la motion n° 009. Nous passons à la motion n° 013.

MOTION n° 2019/E1/013 déposée Mme Julia TIBERI du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : Référendum d'initiative citoyenne

Mme Julia TIBERI

Merci, Mme la Présidente.

Je pense qu'il s'agit d'une motion qui s'inscrit dans le droit-fil des discussions qui ont eu lieu cet après-midi au sein de notre hémicycle.

En quelques mots donc, les dispositions applicables en la matière (et je ferai l'économie bien évidemment de les reprendre) permettent à notre Assemblée de soumettre à référendum local, tous projets de délibération tendant à régler une affaire relevant de la compétence de notre Assemblée.

Notre Assemblée, vous le savez, a clairement manifesté sa volonté et de lutter, et d'éradiquer la précarité et la pauvreté. La Corse a d'ailleurs été le premier territoire à institutionnaliser la précarité puisque ceux qui étaient élus à l'époque avaient voté un plan ambitieux en 2017.

Au mois de 2019, la conférence sociale a eu lieu et à cette occasion, il a clairement été affiché un objectif de traiter le plus rapidement possible et dans la concertation la plus large possible, les problèmes majeurs rencontrés par nos concitoyens et particulièrement, par les plus fragilisés.

C'est une initiative qui est dictée par un contexte général, amplifiée chez nous par des considérations démographiques, géographiques et les caractéristiques économiques, sociales et structurelles que ne nous connaissons.

Je pense que personne ne nous contredira lorsque nous affirmerons que notre île est particulièrement impactée en matière de prix du carburant et de cherté de la vie. Nous pensons qu'il est nécessaire d'objectiver les conditions de formation et de constitution des prix et des tarifs en Corse.

On ne peut pas également ignorer les dernières contestations populaires, notamment à travers le mouvement des gilets jaunes, c'est

pour cela que je faisais référence au débat qui a eu lieu cet après-midi dans notre Assemblée, ni les derniers indicateurs économiques et sociaux.

Le RIC, comme on l'appelle, est un outil qui permettrait aux citoyens corses de se prononcer clairement sur une série de questions simples relatives à leurs attentes en matière sociale.

C'est pourquoi nous proposons que notre Collectivité organise un référendum initiative citoyenne sur la situation sociale de l'île.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la conseillère. Y a-t-il une demande d'intervention en pour, en contre ? Petr' Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Surtout une remarque et une interrogation. Il me semble qu'il y a une forme de contradiction entre l'esprit du référendum initiative citoyenne et le fait que ce soit la Collectivité de Corse qui l'organise. C'est ainsi qu'est rédigée la motion. Je livre cette réflexion à votre appréciation.

Mme Julia TIBERI

Sauf erreur de ma part, ce sont les dispositions du Code général des collectivités publiques qui le permettent.

M. Petr'Antone TOMASI

C'est un référendum, pas d'initiative citoyenne.

Mme Julia TIBERI

Peut-être que sur la terminologie, on peut discuter, mais ce type de référendum, on le sait, a été institutionnalisé même au niveau national dans plusieurs pays dont certains pays voisins. Peut-être sur la terminologie, est-ce que c'est une question de sémantique ?

Mme Anne TOMASI

Si j'ai bien compris le principe, les citoyens le demandent et la Collectivité le met en place à la demande des citoyens.

M. Jean-François CASALTA

De mon point de vue, peut-être que la terminologie n'est pas essentielle. Encore une fois, c'est un terme qui est un terme générique « référendum d'initiative citoyenne » qui peut se décliner avec une sémantique un peu particulière. Pourquoi ne pas l'adopter en l'état ?

Mme Julia TIBERI

Si je peux me permettre, effectivement, on fait la corrélation, je rebondis sur ce qu'a dit Anne TOMASI, on a entendu clairement les revendications qui étaient celles des citoyens présents cet après-midi. On pourrait effectivement s'emparer de ces revendications et organiser, comme la loi nous le permet, le référendum en question qui est par extension d'initiative citoyenne.

Mme Mattea CASALTA

Très bien. Vous êtes tous intervenus, c'est parfait. Je ne pense pas que nous ayons décidé, en Commission permanente, de faire un débat là-dessus. Très bien pour les interventions, nous les apprécions à leur juste valeur. Nous pouvons peut-être maintenant passer au vote, si vous le voulez bien. Pardonnez-moi, Président, je n'ai pas demandé **l'avis de l'Exécutif** ?

Le Président SIMEONI

Je vote pour. **Favorable**, bien sûr.

Mme Mattea CASALTA

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

(Etaient absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA).

Dans le droit fil, la motion n° 14 présentée par Pierre POLI.

MOTION n° 2019/E1/014 déposée M. Pierre POLI du groupe
« Partitu di a Nazione Corsa » : Politique sociale

M. Pierre POLI

Merci, Mme la Présidente.

Je vais vous faire grâce des considérants pour aller droit au fait.

L'Assemblée de Corse,

EXPRIME sa solidarité avec toutes les Corses et tous les Corses qui font face à des difficultés économiques ou sociales.

EXPRIME sa solidarité avec le mouvement des « *Gilets jaunes* », tout en respectant sa volonté de neutralité et d'indépendance politique, car il synthétise, d'une certaine façon, toutes les difficultés vécues au quotidien par nombre de citoyens corses.

AFFIRME qu'elle est la représentation légitime du Peuple corse et a donc pour mission d'agir pour lutter contre toutes ces injustices fiscales, sociales et territoriales, mais qu'en l'absence d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice pour la Corse, comprenant les pouvoirs réglementaire et législatif, elle manque d'outils pour agir pleinement, profondément et durablement dans ces domaines vitaux de la vie des Corses.

PROPOSE la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée de Corse, exclusivement dédiée à la situation économique et sociale de l'Ile afin de débattre et d'envisager toutes les mesures et initiatives nécessaires à prendre dans ces domaines.

PROPOSE le lancement, au plan national, d'un « *Grenelle Fiscal et Social* » afin de répondre aux revendications premières de la population et afin notamment de :

- Revenir sur la surfiscalisation de ces derniers mois, s'agissant en particulier des taxes d'Etat sur les carburants.
- Refonder la fiscalité hexagonale, territoriale et locale afin d'engager une réforme de territorialisation fiscale.

- Engager une négociation globale sur le pouvoir d'achat et sur une réforme du salaire minimum.

PROPOSE le lancement, au plan national, d'un « *Congrès sur les institutions, la gouvernance et les pouvoirs territoriaux et locaux* » afin de refonder la relation entre le Pouvoir central et les territoires et visant à :

- Impulser une réforme institutionnelle et territoriale d'inspiration girondine sur un modèle fédéraliste, dans le cadre d'une réforme de la constitution.

- Impulser concomitamment une réforme propre à la Corse, conférant à celle-ci un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice, avec des pouvoirs législatifs et réglementaires.

- Recentrer les pouvoirs de l'Etat sur la sphère régaliennne.

MANDATE le président du Conseil exécutif pour relayer cette motion auprès de l'Association des maires de France, de l'Association des maires ruraux de France, de l'Association des départements de France et de l'Association des régions de France afin que les différentes collectivités locales et territoriales puissent débattre et, si elles le souhaitent, se joindre aux demandes par l'Assemblée de Corse, mais aussi auprès des parlementaires français et du gouvernement afin que les demandes exprimées par les représentants légitimes du Peuple corse, soient lues et entendues par les autorités françaises.

DEMANDE que le président du Conseil exécutif de Corse et le président de l'Assemblée de Corse initient sur tout le territoire corse, des débats liés aux problématiques de la fiscalité, du social et du pouvoir d'achat, tels qu'initiés dans le cadre de la Conférence sociale du 14 janvier 2019, mais également de la gouvernance et de l'évolution statutaire de la Corse, afin notamment pour la Corse, d'aller rapidement vers une autonomie de plein droit et de plein exercice avec pouvoirs législatif et réglementaire.

Mme Mattea CASALTA

Merci, y a-t-il une demande d'intervention ? Petr' Antone TOMASI, vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Une demande d'intervention, on avait dit d'ailleurs, en conformité avec ce qu'avait été la demande du porteur de la motion en Commission permanente, que cette motion nous semblait avoir du sens avant le débat social. Le débat social ayant eu lieu, nous estimons que cette motion perd de son intérêt.

Donc, par cohérence avec ce qu'on a dit en Commission permanente, nous ne participons pas au vote sur la motion.

Mme Mattea CASALTA

Très bien, on va quand même voter l'amendement parce que M. POLI ne nous en n'a pas fait part, il était inclus dans le texte qu'il a lu, je pense que vous l'avez noté aussi, vous l'avez sous les yeux. Donc, nous voterons cet amendement dans un premier temps.

D'abord, **avis de l'Exécutif ?**

Le Président SIMEONI

Favorable.

Mme Mattea CASALTA

Je mets l'amendement aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

(Non participation du groupe « Corsica libera »).

Je mets aux voix la motion, ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

(Etaient absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

Non participation du groupe « Corsica libera »)

Merci. Motion suivante :

MOTION n° 2019/O1/017 déposée M. Michel GIRASCHI, au nom du groupe « Corsica libera » : Mise en place d'une autre voie au concours à destination des contractuels du grand plan de formation

M. Michel GIRASCHI

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers exécutifs, mes chers collègues.

Cette motion tient à attirer votre attention sur la situation particulière des contractuels de la brigade du grand plan de formation de la langue corse.

Le grand plan prévoit de former les enseignants déjà titulaires au bilinguisme.

Pour la formation des enseignants titulaires, cette formation repose sur le principe d'un remplacement de ces titulaires sur une période de huit semaines par ces brigades de remplacement.

Les enseignants de cette brigade ont vocation à préparer le concours de recrutement des professeurs des écoles. Ils ont en même temps, après plusieurs années d'enseignement et de remplacement, acquis une expérience professionnelle et pédagogique pluridisciplinaire certaine.

Alors qu'ils doivent préparer justement ce concours, il faut tenir compte des difficultés que ces enseignants rencontrent dans la préparation de par leur statut qui les entraîne et la mobilité permanente sur l'ensemble du territoire de la Corse. D'autre part, il n'est pas question de léser les étudiants préparant le concours de l'ESPE en diminuant le nombre de professeurs reçus au concours,

L'Assemblée de Corse demande donc la mise en place d'une autre voie de recrutement valorisant leurs acquis professionnels et tenant compte des contraintes que rencontrent les enseignants contractuels de la brigade du grand plan de formation de la langue corse.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Conseiller.

M. Michel GIRASCHI

Alors, il y aurait un amendement, afin de préciser le dispositif auquel on fait référence.

Mme Mattea CASALTA

Nous vous écoutons.

M. Michel GIRASCHI

Il faudrait rajouter après le dernier « considérant », le considérant tel que je vais vous le présenter.

« CONSIDERANT que dans le second degré, il a existé jusqu'en 2019 des concours internes, dits « concours reconnaissance des acquis d'expérience professionnelle » RAEP, qui consistaient à présenter un dossier écrit à un jury pour l'épreuve d'admissibilité, suivie d'une épreuve orale portant sur ce dossier pour l'épreuve d'admission ».

Mme Mattea CASALTA

Très bien, l'avis de l'Exécutif.

M. Xavier LUCIANI

Si je peux me permettre M. GIRASCHI, c'est un peu « trois en un », passez-moi l'expression, c'est la troisième voie que l'on propose, le concours troisième voie.

Donc, le problème qui se pose, c'est que nous déjà demandé par lettre officielle à la rectrice, au moins deux fois, on avait aussi demandé au recteur LACOMBE, on avait demandé d'organiser. Pourquoi ? Parce qu'il y avait, comme vous l'indiquez, un problème de vivier au moment du recrutement. Cette année, par exemple, il y avait 15 postes prévus pour l'enseignement bilingue, on en a pourvu 10, les 5 restants sont passés dans le standard. C'est-à-dire que sur les 30 recrutés, finalement 10 en bilingue, 20 en standard, donc le vivier s'appauvrit.

L'idée c'était, par rapport à ce que vous dites, là-dessus je pense que c'est important de le dire, il faut absolument que dans le contingent de ces intervenants, on puisse de manière très claire et statutaire, organiser un concours de troisième voie, avec bien entendu un contrôle, comme vous le

dites ici, des compétences et des diplômes. Il y a des intervenants qui ont des masters, ces intervenants sont à même de pouvoir passer un concours de troisième voie. Cette année il y a 30 postes, je ne sais pas si vous imaginez ce que ça veut dire, 30 postes offerts au concours de professeurs des écoles bilingues.

Ces 30 postes risquent, si on ne prend pas en compte cette demande, de ne pas être pourvus, en tous les cas, de manière partielle. Comble du comble, on reverserait ces postes dans le standard.

Donc, ça constitue un danger pour nous parce que ça contrevient, et là ça n'apparaît pas dans les « considérants », c'est dommage, mais ça n'est pas important, ça contrevient à ce que nous avons signé, je l'évoquais hier matin en réponse orale, à la convention avec l'Etat et au Contrat de plan Etat-Région, et aussi, bien entendu, au planu lingua 2020.

Donc, il est important de préciser, peut-être, la mise en place d'un concours dit de troisième voie. On n'a pas besoin, à la limite, de spécifier leurs acquis professionnels, c'est un concours qui tiendra compte de leurs compétences, notamment, mais pas seulement, en langue corse, de manière à ce que l'on puisse avoir une réponse appropriée à ce vivier qui se tarit d'année en année. Vous avez compris l'effet dominos, c'est-à-dire que les filières bilingues étant en très mauvais état au lycée, on arrive à un entonnoir, la réforme du bac nous aide à rentrer dans l'entonnoir et à bloquer justement cette dynamique.

Donc, l'idée est de demander un recrutement partiel au niveau de la troisième voie qui intègre à la fois les intervenants et les contractuels, en tous les cas, d'abord les gens qui sont dans les brigades de formation, brigades bilingues de remplacement.

Mais spécifier, troisième voie, je crois que c'est important de le dire, c'est conforme à la demande de l'Exécutif vis-à-vis de l'Etat et de la rectrice.

L'amendement serait donc la mise en place d'un concours de troisième voie pour les contractuels assurant aujourd'hui les remplacements de filières bilingues, dans le grand plan de formation.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons passer au vote de l'amendement qui va être reformulé peut-être ?

M. Xavier LUCIANI

L'amendement c'est de préciser la troisième voie, c'est classique, c'est une voie interne ou semi-interne qui existe déjà en d'autres circonstances. Mais là, c'est important pour nous parce qu'on a quand même un bataillon, passez-moi l'expression, de contractuels qui peuvent aujourd'hui, qui sont barrés, comme vous le dites, par les contraintes de l'organisation du concours.

Mme Mattea CASALTA

Plus clairement, est-ce que vous pourriez, pour les services, relire la phrase ?

M. Michel GIRASCHI

Donc, c'est une proposition de modifier l'amendement par la troisième voie. C'est ça ?

M. Xavier LUCIANI

On a le nombre de postes offerts, c'est 30. On peut très bien imaginer, je dis n'importe quoi, mais l'idée serait que sur les 30 postes, on ait par exemple 5 ou 6 postes ouverts à la troisième voie à ces contractuels. Ça répond à un statut parce qu'il faut préciser que c'est l'Etat qui doit répondre. Est-ce que l'on se comprend ?

M. Michel GIRASCHI

J'ai du mal à formuler.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Possu di una parolla ? Saveriu, ci vole a dumanda a u ministeriu un cuncorsu specificu par tutte ste rimpiazzente, semu d'accunsentu ? Parchè prima, tutti sti rimpiazzenti quand'ell'avianu travagliatu un anu pienu, pudianu passà un diploma prufessiunale.

M. Xavier LUCIANI

Postu ch'ell'anu i diplomi, in fine anu o manca, a maiò parte anu, sia una licenza, un master, di dumendà nantu à i 30 posti chì so a u cuncorsu, di stacane forse, ùn la so, una decina pè sti cuntractuali. Mi pare piu logicu, in piu di quessa ci sò i posti, è risponde à u fattu chì ci anu da dì : dumane guardate, ùn'avete micca a capacità d'empìe stu cuncorsu, quist'anu cè statu pè esempiu pè i 15, 10 posti, l'altri 5 i perdimu, simu quantunque in rinculu pè rapportu à e cunvenzione è à u cuntratu di pianu.

L'impurtante hè di dì : guardate noi, c'hè 30 posti, vi dumendemu di stacà uni pochi di posti, « troisième voie », pè sti cuntractuali. Cusì, l'affare e chjara.

Sta dumanda hè stata dighjà fatta...

M. Michel GIRASCHI

J'essaye de formuler. Donc en rajoutant un considérant : « considérant la nécessité de mettre en place un concours...., la possibilité de mettre en place un concours de troisième voie, sur le modèle...., » non ça me complique les choses...

« Considérant que dans le second degré il existe un concours troisième voie.... »

M. Xavier LUCIANI.

D'apress'à me, dicu cusì ; les considérants, lagemu corre, l'impurtante hè di dumandà, a dumanda a femu à u statu, doppu in casu mai, feremu una modifica a pocu pressu aghjalabata

Demande la mise en place, au sein du concours du professorat des écoles bilingues, premier degré, un pourcentage conséquent de postes dévolus aux contractuels etc. etc.

Un'affaire cusì, mais on peut le rédiger, ma l'idea hè quessa.

M. Michel GIRASCHI

Alors : « demande la mise en place d'une troisième voie de recrutement interne ».

Mais je maintiens le considérant qui fait référence à la reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle.

Mme Mattea CASALTA

Rappelez-nous quelles sont les modifications.

M. Michel GIRASCHI

La modification c'est rajouter « considérant que dans le second degré, il a existé jusqu'en 2019 des concours internes, dits concours RAEP, reconnaissance des acquis d'expérience professionnelle, qui consistaient à présenter devant un jury un dossier écrit pour l'épreuve d'admissibilité, suivi d'une épreuve orale portant sur ce dossier pour l'épreuve d'admission ».

Et, à la demande, il faut rajouter : « à la mise en place d'une voie de recrutement », remplacer par « la mise en place d'une troisième voie de recrutement interne leur permettant d'accéder aux métiers de l'enseignement. »

Mme Mattea CASALTA

Donc, nous pouvons peut-être passer au vote de l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Nous allons voter pour la motion, ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des présents.

(Etaient absents : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI).

La motion suivante :

MOTION n° 2019/O1/018 déposée M. Michel GIRASCHI, au nom du groupe « Corsica libera » : Statut des intervenants en langue et culture corses dans le premier degré

M. Michel GIRASCHI

Dans le même ordre, depuis la généralisation de l'enseignement de la langue et culture corses au 1er degré à compter de trois heures par semaine, le manque d'enseignants capables d'enseigner le corse a entraîné :

Le recrutement d'intervenants en langue et culture corse. Ces enseignants sont confrontés à travailler dans des conditions précaires et souvent avec des salaires très en deçà des autres enseignants.

Une instabilité importante due aux démissions liées à cette précarité et à ces conditions précaires.

L'expérience, professionnelle et pédagogique, acquise par ces contractuels, est avérée.

Il y aura certainement besoin de ces contractuels pour de nombreuses années, même si le grand plan de formation en langue et culture corses a vocation à en réduire le nombre.

Donc, afin de permettre de tenir compte de ces difficultés et, en même temps, d'inscrire dans la durée les intervenants qui enseignent dans les écoles, l'Assemblée de Corse demande la mise en place d'un véritable statut professionnel pour les contractuels intervenants en langue et culture corses au 1er degré, statut revalorisant financièrement leur travail et leur offrant une stabilité dans le temps.

Demande la mise en place d'une voie de recrutement interne leur permettant d'accéder aux métiers de l'enseignement en valorisant leurs acquis professionnels.

Je rajouterai donc, pour tenir compte de la proposition de Saveriu lors de la précédente motion, on amenderait avec la mise en place d'une troisième voie de recrutement interne, leur permettant d'accéder aux métiers de l'enseignement.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Conseiller. Donc une demande d'intervention ? Mme Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

J'avais donné l'information au Président, je ne crois pas qu'il l'ait dit, je ne participe pas au vote parce que je suis formatrice sur le grand plan de formation, sur les deux rapports.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Mi scusu, Mma a Presidente, anc'eiu devu sorte, parchè so cuncernata eiu dinò.

Mme Mattea CASALTA

D'accordu, l'esecutivu ?

M. Xavier LUCIANI

Là-aussi le point 2 de demande rejoint la motion précédente, comme vous l'avez indiqué. Je pense qu'il faudra demander de manière claire à l'Etat, puisque vous savez qu'il y a actuellement 22 équivalents temps plein dans le premier degré, intervenants en langue corse, dont une partie paradoxalement est « CDisée », il y a des CDD, vous le savez, et des CDI, des CDI qui seront, en termes d'équivalent travaille bien en deçà des 15 heures. Donc, ce sont des CDI qui sont, en gros, autours de 800 € par mois.

Donc l'idée, bien entendu, c'est de leur donner un véritable statut, moi je pense qu'il faut dire : demande à l'Etat, tant qu'à faire, parce que l'ambiguïté serait que nous, nous avons un projet assez proche, je pense, de pouvoir intégrer, comme animateurs territoriaux, un certain nombre de ces animateurs. Pour l'heure, l'important c'est que l'Etat, qui les a engagés sur des voies passablement médiocres, on dira, en termes de perspectives puisque certains sont en CDI depuis des années à moins de 1000 € par mois.

Donc, l'idée serait de demander à l'Etat la mise en place d'un véritable statut, sachant qu'à terme, comme vous l'avez indiqué, avec le grand plan de formation, il devrait se résorber, en termes de nombre, puisque, pour information, en 2015-2016 il y avait 30 intervenants, il y a un décroscendo puisque 28 en 2016, 29 en 2017 et actuellement 22.

Donc le grand plan de formation commence à porter ses fruits, en quatre ans, il y a à peu près 80 enseignants qui ont été habilités et cette année encore.

Donc, l'idée c'est qu'au moins pour ceux qui sont en CDI, de pouvoir demander à l'Etat de les contractualiser, lors d'un véritable statut, en attendant peut-être de passer à autre chose, et notamment, en revenant à la motion précédente, à ce qu'il y ait une possibilité, avec les autres d'ailleurs, de présenter ce concours, le même concours finalement.

Mme Mattea CASALTA

Très bien, donc là-aussi, un amendement à la marge, on doit voter : « demande à l'Etat ».

Donc, nous allons voter pour cet amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

M. GIRASCHI, vous précisez, il y a un amendement, puisque vous avez souhaité noter « la troisième voie » et non pas « la voie », c'est cela ?

M. Michel GIRASCHI

Exactement.

Mme Mattea CASALTA

Donc, on va voter pour cet amendement également.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement de M. GIRASCHI est adopté à l'unanimité.

Nous allons voter pour la motion, ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des présents.

(Etaient absents : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI).

MOTION n° 2019/O1/019 déposée Mme Vannina ANGELINI-BURESI au nom du groupe « Corsica libera » : Dutazione urarie glubale di u culleghju di Vicu è di i stabilimenti di l'internu

MOTION n° 2019/O1/021 déposée Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : Dutazione urarie glubale di i stabilimenti di u secondu gradu

Motion suivante déposée par Mmes Anne TOMASI pour le PNC et Vannina ANGELINI-BURESI pour Corsica libera, c'est une version commune, puisqu'elles se sont mises d'accord : « dutazione urarie lubale di u culleghju di Vicu è di i stabilimenti di secondu gradu ».

Qui l'a présente ?

Mme Anne TOMASI

So eiu chî a presentu, Signora Presidente.

Dunque, ghjè una muzione chî u so puntu di partenza hè, bella sicura, l'avete capita, u prublema di u culleghju di Vicu è sa classa di sesta chî smarisce ind'è a dutazione uraria pruposta da u rituratu. Ma se a l'iniziu, u prublema era ghjustu in Vicu, ci simu accorti chî in fatti ci n'hè unu dinò in Luri, unu in Cervione, unu in Moltifau, in fine appenuccia in tutti i culleghji rurali di l'internu di a Corsica, tutti i picculi culleghji.

Quist'annu sò questi quì, annu passatu era Livia, quist'annu chî vene sera ancu un'antru, dunque ci pare chî ci vole una suluzione perena à si prublemi di dutazione urarie è per noi ci so duie piste di riflessione chî puerebbenu solve su prublema.

A prima vista ghjè u fattu chî so culleghji di muntagna è tuttu u mondu a sà, a Corsica hè un'isula muntagna, dunque ci vole à priserve sti stabilimenti di l'internu..... à una divizione di sesta quand'elli ùn ci so chè duie divizione : quella chi smarisce è quella di u bislingu.

Dunque ci vole à santuarisà l'ore di u bislingu in tutti i stabilimenti è in particolari in i stabilimenti di l'internu.

E nostre dumande so dunque :

L'ASSEMBLEA DI CORSICA :

DUMANDA torna di modu sulennu a messa in opera à u più cortu andà d'un statutu nurmativu specificu cum'ellu hè statu vutatu da l'Assemblea di Corsica, su statutu nurmativu specificu seria a soluzione definitiva a tutti si prublemu di chjasure di classe,

DUMANDA à u Ritturatu di tene contu di a specificità giugraffica è dunque muntagnola di a Corsica, di manera à mintene e scole primarie è sicundarie in i rughjoni di l'internu, per salva l'internu e i nostri paesucci.

DUMANDA in u frattempu di sta messa in opera, ch'è e Dutazione Urie Glubbale sianu attribuite in cuncertazione permanente cù u Cunsigliu Esecutivu.

DUMANDA ch'è ste dutazione tenissinu contu attempu di l'effettivi glubbali è di l'effettivi bislingui.

DUMANDA ch'èlle preciseghjini, stabilizeghjini è securizeghjanu ste dutazione una attribuzione uraria à minima per e filiere bislingue.

Infine, MANDA u präsidente di l'Esecutivu, quellu di l'Assemblea di Corsica, i consiglieri esecutivi in carica di a lingua corsa è di l'educazione d'organizà un scontru trà capi stabbulimenti, raprisintanti di parenti d'elevi, insignanti è a Rittrice da truvà una soluzione à longu andà par mintene e scole in li paesi muntagnoli.

A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

A ringraziavi, quale hè chi vole interveni nant'à sta muzione ?

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Ghjè piustostu una presentazione a duie voce ch'a un'intirvinzione à pro, perchè pensu ch'ellu ci ha da esse un'intirvinzione à pro, pudemu fa què : una presentazione a duie voce ?

Ancu si tuttu hè statu dettu ind'a muzione, un'aghju fattu ch'à leghje a muzione n'anta a riforma di u basculie, un'aghju spiecatu nunda perchè n'avemu parlatu abbastanza

Di st'affare quì, ghjè u prublema dunque di a dutazione urarie glubale, si n'hè intesu parlà dinò ma vuglia quantunque dà qualche precisione.

Arisera, ghjèra appena piu prestu quantunque, un'era micca a st'ora quì, eramu dichja vultati, eramu in Vicu cu parecchi cullegghi, c'era Petru, c'era Veronicà, c'era Josepha, c'era Saveriu, c'era u Presidente di l'Assemblea è u so direttore di scagnu, c'hè statu una riunione a u cullegghju di Vicu induve devia essa presente a Rettrice, eppò hà ghjudicatu à l'ultima chì ùn'avià micca bisognu di spiazassì. Spiremu chè à a prossima riunione, parchè di sicuru, l'avete capitu, l'avete letta, pò dassi sta mani ind'è u ghjurnale, nulla ùn hà sbucatu di sta riunione, ghjè pè quessa dunque chì cu Anna, prisintemu quantunque sta muzzione oghje.

Dunque, Anna l'ha detta, pensu chì u piu impurtante avà hè di piantà di parlà d'effetivi, di piantà di parlà di contu, ciò ch'ellu si passa nant'à a dutazione d'urarie glubale in'i cullegghji di e cità, ùn si pò micca adattà ind'u nostru circondu muntagnolu è campagnolu, dunque cume u preciseghja sta muzzione, mi si pare ch'ellu ci vole un veru quadru nurmativu è cusì si piantera di parlà di contu.

Dunque, parecchi cullegghji, cume l'hà dettu Anna, sò intruti tutti in cuntattu incu u cullegghju di Vicu, à a dumanda, dunque, di l'insignanti, di i parenti d'elevi di u cullegghju di Vicu, forse ne sbucaranu è faranu un culletivu è noi quì, a sanu a chjà, i sustinaremù è l'accumpagnaremù ind'è tutte e so dumande. A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

A ringraziavì, un antra intervenzione ?

Mme Véronique ARRIGHI

Merci, Mme la Présidente. Depuis quelque temps nous assistons au démantèlement de plus en plus fréquent des services publics de proximité dans les zones rurales de notre île, et notamment dans les Diu-Sorru et Diu-Sevi.

En effet, cela fait une dizaine d'années maintenant que nous devons faire face à une baisse des moyens destinés à l'éducation et à l'instruction de nos enfants. Et, il faut savoir que le collège de Vicu, est le cœur d'un territoire qui accueille 33 communes.

Les zones rurales, et en particulier les massifs, se caractérisent par des handicaps significatifs reconnus par la loi montagne, notamment dans ses articles 3, 8 bis et 8 ter.

Citons par exemple, la sous-dotation médicale, les distances à parcourir, l'éloignement des activités économiques et extra-scolaires. Et nous savons que la présence d'établissements scolaires, de quel que niveau que ce soit, est essentielle à la vie et à la revitalisation de nos villages.

En effet, fermer des classes c'est condamner un peu plus nos zones rurales à la désertification, cela mettrait en péril la politique mise en place par notre majorité, déterminant des stratégies à long terme en matière de projets de développement de nos microrégions.

Fermer des classes, c'est aussi détériorer les conditions de travail des professeurs et des élèves puisqu'il est indéniable qu'un enseignant est plus attentif aux élèves quand ils sont moins nombreux.

Mais, c'est également condamner des enfants, eh bien souvent leurs parents, à perdre des heures par jour dans les trajets et contraindre ces familles à déménager.

Je suis certaine que la majorité des élus de cette Assemblée, soit favorable au maintien et au développement des services publics de proximité, et en particulier de nos écoles, collèges et lycées en milieu rural.

Le rectorat, et au-delà de ça, l'Etat doivent tenir compte d'un cadre spécifique pour la Corse dès maintenant.

C'est pour toutes ces raisons que notre mobilisation pour lutter contre la fermeture programmée de nos établissements scolaires, mais aussi de la quasi-totalité des services publics est importante, elle ne doit pas faillir. Elus, habitants et enseignants devront rester solidaires et mobilisés pour un enseignement de qualité de proximité, pour l'avenir de nos enfants, pour l'avenir de nos territoires. A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

A ringrazià vi. L'executivu forze, una parolla.

Le Président SIMEONI

Accusentu, centu per centu.

Mme Mattea CALSATA

Grazià. Quale hè ch'hè in favore ? Quale hè ch'hè contru ?
Astensione ? No-partecipazione ?

A muzzione hè aduprata a l'unanimità

(Etaiant absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA).

Motion suivante, en fait déposée par la commission ad hoc et elle concerne les activités littorales, elle sera présentée par Mme Laura FURIOLI.

MOTION n° 2019/O1/020 déposée Mme Laura FURIOLI, au nom du groupe « Corsica libera » : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime

M. Michel GIRASCHI

Mme la Présidente, je signale que je quitte l'hémicycle.

Mme Mattea CALSATA

Très bien.

Mme Laura FURIOLI

Je vous remercie, Mme la Présidente. Donc, c'est une motion effectivement qui est déposée par la Commission ad hoc qui est chargée de travailler sur les activités économiques du littoral.

Donc, je ne vais pas reprendre la lecture de cette motion, mais en dire quand même quelques mots, compte tenu de la complexité et de l'importance de ce sujet.

Alors pour rappelle, cette Commission ad hoc a été créée par notre Assemblée en juillet dernier pour travailler sur la problématique qui touche les autorisations d'occupation temporaire.

Aujourd'hui, une prise de position de l'Assemblée est essentielle et urgente, compte tenu notamment des préoccupations de ces professionnels qui exercent des activités économiques sur le littoral de la Corse. Et là, je tiens tout même à rappeler qu'il s'agit de différents secteurs, notamment donc les restaurants de plage, les clubs de plongée, les loueurs de kayaks, de pédalos, j'en passe.

Les craintes de ces professionnels, bien entendu, elles sont légitimes. Elles sont légitimes, pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, et je dirai à l'aune de la saison 2019, eh bien, on ne connaît pas encore les critères qui seront retenus pour refuser ou pour accepter une autorisation d'occupation temporaire.

Alors, les travaux de la commission, ils sont toujours en cours, j'en dirai quelques mots, mais il y a un constat qui peut déjà être fait, un constat qui

est clair et qui découle, je dirai, de la réalité de la société et de ces secteurs économiques de ces professionnels.

Ces autorisations d'occupation temporaire, elles constituent pour ces professionnels, de véritables autorisations de travailler et il y a un impact économique qui est très fort. Un impact économique fort, pourquoi ? Eh bien parce que ça génère, en tout cas sur l'ensemble du littoral de la Corse, ça génère plusieurs centaines de milliers d'emplois, que ce soit des emplois directs et des emplois indirects.

Evidemment, il y a pu y avoir des abus, on ne va pas s'en cacher, on n'est pas là pour se mentir, on n'est pas là pour fermer les yeux. Et au contraire, eh bien, ces abus aujourd'hui on doit y mettre un terme. Et, c'est la raison pour laquelle, sera établit une charte de bonnes pratiques pour que ces professionnels permettent ce service aux usagers du domaine public.

En tout état de cause, il est très important de trouver aujourd'hui un équilibre entre la préservation de l'environnement et la pérennité de ces activités économiques et donc du développement économique. Et, c'est dans le droit fil de ce chemin que notre commission et les travaux de la commission s'inscrivent donc.

La commission, elle a déjà auditionné différents agences et offices de la Collectivité de Corse, qui sont habilités et qualifiés sur le sujet, et on peut déjà dire que le PADDUC n'est pas un obstacle à la poursuite de ces activités.

Nous avons également pu entendre les associations de l'environnement et malheureusement, et à notre grand regret, nous n'avons pas pu entendre les services de l'Etat et Mme la préfète malgré, à deux reprises, nos invitations.

Néanmoins, Mme la préfète s'est quand même interrogée sur le sujet et elle a quand même reconnue les dysfonctionnements et les errements qui ont pu être constatés en matière de délivrance, que ce soit d'autorisations d'occupation temporaire, voire même de permis de construire.

Alors, je crois qu'il est effectivement nécessaire que la responsabilité de l'Etat soit prise en compte dans la situation de ces professionnels, que ce soit pour la saison 2019 et pour l'avenir.

Suite à cette motion, un amendement substitutif a été déposé en concertation par les différents groupes de la majorité territoriale et, bien

évidemment, c'est sur le dispositif proposé par cet amendement substitutif que l'Assemblée se prononcera. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère. Peut-être serait-il nécessaire de lire cet amendement substitutif. Voulez-vous le faire, Mme FURIOLI ? Peut-être est-il nécessaire, puisque vous êtes aussi concernée, c'est un amendement substitutif déposé par les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera » et « PNC », peut-être pourriez-vous nous lire quel est cet amendement substitutif pour que tout le monde s'en empreigne ?

Mme Laura FURIOLI

Bien évidemment. L'amendement substitutif qui est déposé par les différents groupes de la majorité :

« CONSIDERANT la nécessité de concilier les activités économiques du littoral avec les exigences de préservation de celui-ci, comme le prévoient les prescriptions du PADDUC,

CONSIDERANT les incertitudes entourant à ce jour les critères sur lesquels la préfète de Corse, seule compétente en matière de domaine public maritime, envisage de délivrer les autorisations d'occupation temporaire pour la saison estivale 2019,

CONSIDERANT les inquiétudes générées par les professionnels par ces incertitudes,

CONSIDERANT les dysfonctionnements et errements ayant été constatés par le passé en matière de délivrance d'AOT, voire de permis de construire,

CONSIDERANT que la préfète a elle-même reconnu que l'Etat avait sa part de responsabilité dans la genèse de la situation actuelle,

CONSIDERANT la nécessité de sortir rapidement de cette situation et de construire un modèle vertueux permettant de concilier à la fois préservation de l'environnement et développement économique, dans le respect des lois et des règlements applicables,

L'ASSEMBLEE DE CORSE,

RAPPELLE son attachement indéfectible au PADDUC et à la Loi « littoral ».

DEMANDE à la préfète de Corse de communiquer sans délai à la Collectivité de Corse et aux professionnels concernés les critères sur lesquels elle envisage de délivrer les AOT pour l'année 2019.

DIT que la position de la Collectivité de Corse, autorité ayant édicté les prescriptions du PADDUC en la matière, devra être prise en considération avant la délivrance des AOT. »

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère, y a-t-il une demande d'intervention ?
Non, l'avis de l'Exécutif.

Le Président SIMEONI

Favorable.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Donc, nous passons au vote de l'amendement substitutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement substitutif est adopté à l'unanimité.

Nous passons maintenant au vote de la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion amendée est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés :

(Etaient absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GUIDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA).

Le Président SIMEONI

Président, juste une question, il reste beaucoup de motions ? Est-ce qu'il est indispensable de les passer toutes ce soir ?

Mme Mattea CASALTA

Il en reste deux. L'une qui a été proposée par Jean-Guy TALAMONI et une autre proposée par Romain COLONNA mais qui, en fait, sera présentée par qui ? C'est un texte commun. Qui le présente ? Romain COLONNA, très bien.

**MOTION n° 2019/O1/022 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI
Situation en Catalogne**

**MOTION n° 2019/O1/027 déposée par M. Romain COLONNA au nom du
groupe « Femu a Corsica » : Soutien aux prisonniers politiques catalans
actuellement jugés**

M. Romain COLONNA

Merci, Mme la Présidente, je serai très bref, ne vous inquiétez pas, puisque finalement la motion se résume à une seule question, je crois, savoir si collectivement, ici en Corse et ailleurs en Europe, on accepte qu'il y ait des poursuites pénales à l'égard d'hommes et de femmes qui ont simplement voulu faire ce pourquoi le peuple les a mandatés et les a élus.

Je voudrais à cette Assemblée, parce qu'on l'oublie trop souvent, que ce sont nos collègues, ce sont nos homologues du côté catalan et que la question ici, et ça a été dit par le président de l'Exécutif avant moi, la question ici n'est bien évidemment pas de se prononcer pour ou contre l'indépendance, et inversement, puisque cette question, on l'oublie trop souvent, implique implicitement qu'on se prononce aussi pour ou contre le rattachement de la Catalogne à l'Espagne, et que l'on soit unioniste, j'ai envie de dire, ou pas toutes les positions sont parfaitement respectables.

Mais nous, ce soir, même si nous sommes fatigués, nous allons rentrer dans nos maison respectives, nous allons pouvoir voir nos femmes, nos maris, nos enfants et ce soir il y a des hommes et des femmes, ici en Europe, qui, pour leur débat démocratique, pour leurs options démocratiques, pour leur vote démocratique, dorment en prison, qui dorment en prison depuis plus de 15 mois et qui sont menacés de prendre 25 ans de prisons simplement pour avoir organisé des débats et avoir organisé un référendum.

Alors, d'aucuns diront que cette question de la Catalogne, j'ai pu l'entendre ici ou là, ou le lire ici ou là, ne nous regarde pas, je crois que c'est une question fondamentale puisqu'elle met au centre du débat ce qui organise l'ensemble de notre vie en société, à savoir la démocratie.

Nous ne pouvons pas reculer à l'heure où l'Europe, et il faut avoir le courage, depuis les bancs de cet hémicycle, de le dire, à l'heure où l'Europe reste muette puisqu'il y a très clairement une solidarité entre les Etats, qui se met en place, et nous devons, nous, avec nos modestes moyens et même très symboliquement en accrochant un petit ruban jaune à nos vestes comme nous

l'avons fait depuis deux jours, témoigner de cette solidarité et dire que nous sommes totalement contre ce procès qui a une nature profondément politique, et que nous soutenons nos collègues et aussi d'honorables responsables associatifs. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Je pense qu'effectivement c'est bien entendu et bien compris par nous tous. Y a-t-il une demande d'intervention ? Non. **Avis de l'Exécutif ?**

Le Président SIMEONI

A favore.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons donc voter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

(Etaient absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA).

MOTION n° 2019/O1/016 déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : Situation des personnels de l'Office national des forêts en Corse

Mme Mattea CASALTA

Je voudrais juste présenter cette motion pour venir en soutien aux personnels de l'ONF. C'est une motion qui est proposée par les trois groupes de la majorité territoriale, à savoir « Femu a Corsica », « Corsica libera » et le « PNC ».

Vous n'êtes pas sans savoir tous, pour être allés à leur rencontre souvent, les uns et les autres, que les personnels de l'ONF se sont mis en grève pour dénoncer une certaine situation un petit peu catastrophique, on va dire, puisqu'il s'agissait de suppressions d'emplois.

Alors, pour mémoire, je ne vais pas vous relire tous les visas et tous les considérants, vous les avez lus certainement, simplement juste vous dire que depuis décembre 2003 les forêts domaniales sont passées propriété de la Collectivité territoriale de Corse et une convention a été signée, une délégation de service public, plus exactement, a été signée avec l'Office nationale des forêts pour l'entretien de ce territoire.

Seulement, il y a 35 personnes qui sont personnel ONF, qui se chargent de l'entretien de ces forêts et la Collectivité de Corse participe largement au financement de ce travail, de ce service, à concurrence de 1,6 M€, me semble-t-il, peut-être un peu plus.

Le problème qui nous semble quand même important de relever, c'est que nous n'avons aucun moyen de vérifier où va cet argent. C'est-à-dire qu'en fait, l'ONF récupère cette enveloppe dans un tronc commun et ensuite redistribue selon les besoins.

La convention indique au départ, par délibération que les personnels sont au nombre de 35. Le problème c'est que là, nous avons 2 postes qui sont toujours vacants.

Notre souci, nous Collectivité et financeur, est de nous demander malgré tout, puisque l'enveloppe n'a pas changé, le montant n'a pas changé, n'a pas diminué, pourquoi le service n'est-il pas le même ?

Ces personnels se demandent aussi, puisque maintenant ils sont soumis non plus à une convention collective régionale qui leur avait permis d'acquérir certains acquis sociaux, maintenant ils sont soumis à une convention collective nationale et leur peur est de perdre ces acquis sociaux.

Donc, nous les avons soutenus et nous attendons avec eux que les deux personnes soient réintégrées de manière à ce que nous ayons la totalité de 35 personnes embauchées.

Alors, je voudrais vous lire ce que nous demandons maintenant, ce que l'Assemblée demande, à savoir :

L'ASSEMBLEE DE CORSE,

« SOUTIENT les revendications relatives au maintien de l'effectif théorique de 35 Emplois Temps Plein, des conditions de travail et des acquis sociaux, conformément à la Convention collective régionale arrivée à échéance le 31 Décembre 2018.

AFFIRME la nécessité pour la CdC, en tant que financeur, d'avoir un droit de regard concernant le fonctionnement et la gestion comptable (c'est ce dont je vous parlais tout à l'heure) de l'ONF Corse.

DEMANDE au président de la Commission pour l'évolution statutaire de la Corse de lui fournir un rapport relatif à l'application du Code forestier en Corse ».

Effectivement, nous avons besoin de faire un état des lieux et de savoir exactement ce qu'il en est de cette convention que nous avons avec l'ONF.

Je vais donner la parole à mon Julien PAOLINI qui complétera la présentation de cette motion.

M. Julien PAOLINI

Merci, Mme la Vice-présidente, je ne vais pas alourdir les débats à cette heure tardive. Je pense qu'on aura l'occasion de le faire dans le cadre de la Commission, présidée par Petr'Antone TOMASI, sur l'évolution statutaire de la Corse, donc on aura l'occasion d'échanger à ce moment-là sur la gestion et éventuellement le transfert de cette compétence à notre Assemblée en adéquation avec le transfert de propriété de la loi de 2002.

Juste un mot, puisque j'ai la parole, j'en profite, sur la motion concernant le financement et l'attribution des postes d'auxiliaires de vie au sein des établissements scolaires. Nous avons demandé son retrait pour la prochaine session. Ce retrait est motivé, d'une part par ce contexte particulier de cette fin de session, parce que tous les groupes de l'Assemblée s'étaient associés à cette motion et d'autre part parce qu'au vu du caractère que nous jugeons particulièrement important de la motion, nous souhaitons un vote unanime de notre Assemblée. Pourquoi ? Parce que nous souhaitons que les moyens humains nécessaires à l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leur famille, puissent être enfin mobilisés par le rectorat de l'académie de Corse, Donc, dans la mesure du possible, si nous pouvons reporter cette motion à la prochaine session. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, donc il s'agissait d'une parenthèse pour une autre motion, vous l'avez tous compris, qui est donc reportée à la prochaine session.

Maintenant, pour revenir à la motion commune sur l'ONF, je demande à l'Exécutif quel est son avis ?

Le Président SIMEONI

Favorable.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Donc, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

(Etaient absents : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI).

Merci à tous. Je vous souhaite une excellente soirée et bonnes vacances à ceux qui ont la chance d'en prendre.

La séance est levée à 21 h 25.